



Convention Territoriale Globale (CTG) du Pays de Luxeuil

2021 - 2025



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Haute Saône représentée par le président de son conseil d'administration, M. Antoine PIRES et par sa Directrice, Mme Marie-Agnès CUDREY-VIEN, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, représentée par son Président, M. Jacques DESHAYES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La Ville de Luxeuil, représentée par son Maire, M. Frédéric BURGHARD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communal ;

Ci-après dénommés « la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil » et « la Ville de Luxeuil » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Haute Saône en date du 25/03/2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;
Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil en date du 06/12/2021 et du conseil communal de Luxeuil les Bains en date du 09/12/2021.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'elle prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend

poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- **Les caractéristiques territoriales suivantes :**

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil est une collectivité de 15 096 habitants, située au nord de la Haute Saône (70) en Franche Comté.

La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002 réunissant 15 communes dont une ville centre Luxeuil les Bains, deux communes limitrophes de moyenne importance, Froideconche et Saint Sauveur et 12 communes périphériques.

Sa population a baissé de 5 % entre 2012 et 2017, alors que sur la même période la population sur le département a baissé de seulement 1,3 %.

On peut dire que la communauté de communes est située en milieu rural.

- **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :**

Voir annexe 2

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,
- Les partenaires ont été associées à la détermination des actions à inscrire dans le plan d'action et seront mobilisés dans le cadre de son déploiement.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Haute Saône, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et la Ville de Luxeuil souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf de la Haute Saône, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil s'articulent autour des priorités suivantes :

Agir pour le développement des services aux allocataires en :

- Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
- Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie,
- Développant l'animation de la vie sociale,
- Soutenant les politiques du logement.

Garantir la qualité et l'accès aux droit et aux services en :

- Assurant le versement à bon droit des prestations en sécurisant leur calcul,
- Diversifiant les modes de contact avec les allocataires en offrant des rendez-vous téléphoniques,
- Développant le paiement en ligne des allocataires via le caf.fr pour le recouvrement des créances,
- Déployant les partenariats notamment avec les MSAP, MFS et les bailleurs,
- Poursuivant le développement de l'acquisition dématérialisée et sécurisée de l'information et l'automatisation des traitements.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes, les communes, et les acteurs du territoire mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;

- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Conforter une offre d'accueil de qualité ;
- Promouvoir l'information des familles ;
- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ;
- Développer l'offre de soutien à la parentalité ;
- Améliorer l'accompagnement des familles confrontées à des difficultés sociales.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Haute Saône, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et la Ville de Luxeuil à s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Ce comité est composé, de représentants de la Caf de la Haute Saône, de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et de la Ville de Luxeuil.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.

Le secrétariat est assuré par la Chargée de coopération CTG.

Les modalités de pilotage opérationnel, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31 décembre 2025. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois

suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Vesoul

Le 11 Février 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf

La Directrice



Marie-Agnès
CUDREY-VIEN

Le Président

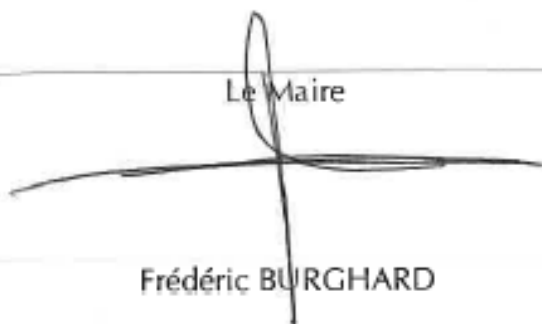


Antoine PIRES

La Ville de Luxeuil les Bains

La Communauté du Pays de Luxeuil

Le Maire



Frédéric BURGHARD

Le Président



Jacques DESHAYES

Table des matières

BILAN DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2017-2020	5
PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL	12
1/ Cartes et présentation	12
2/ Liste des communes et des Maires	12
3/ Liste des syndicats	13
4/ Composition du conseil communautaire	13
5/ Liste des dispositifs contractuels et labels	15
PACT2 (en cours de renouvellement)	15
Titre Intercommunalité Amie des Enfants (en cours de renouvellement)	15
Projet Educatif Territorial	15
Contrat Local de Santé (renouvellement en cours) : Diminuer les inégalités territoriales et sociales de santé	16
Contrat de ville.....	16
PNNS	17
6/Population (source : données INSEE).....	17
Répartition de la population par tranche d'âges (source : données INSEE)	18
Nombre d'allocataires (données 2019)	19
Composition des familles (source : données INSEE).....	21
Analyse par communes principales - Composition des familles (source : données INSEE)	21
Composition des familles – Nombre d'enfant (source : données INSEE).....	22
Analyse par communes principales - Composition des familles (source : données INSEE)	22
Evolution des effectifs scolaires.....	23
Evolution des naissances	24
Détail par commune des naissances sur l'année 2020	24
Logement (source : données INSEE).....	26
Economie : Emplois par catégorie socioprofessionnelle (source : données INSEE)	27
Type d'activité	28
Formation	30
Activité des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans (source : fiches de territoire).....	32
Revenu des familles	33
Répartition des Quotients Familiaux des familles – situation Janvier 2021	34
Zonages – A REMPLIR PAR LE PARTENAIRE.....	35

DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (SOURCE : DONNEES CAF)	36
1/ La petite enfance:	36
Evolution du besoin d'accueil – le public 0-3 ans :	36
Part des – de 3 ans par rapport au total des enfants 0-24 ans en 2019	36
Variation de la part des moins de 3 ans par rapport au nombre total d'enfants sur la période 2016-2019	36
Evolution de l'offre d'accueil individuel des jeunes enfants :	38
Places théoriques chez les assistantes maternelles en exercice au 1er avril 2021	40
ZOOM sur le public fragile parmi les allocataires CAF	42
Situation de handicap :	42
Précarité :	43
Part des allocataires bénéficiant de prestation(s) au titre de la Solidarité-Précarité au 31/12/2019	43
Foyer bas revenu	43
2/ L'enfance et la Jeunesse: (source : données Caf)	46
Couverture par un projet éducatif de territoire	46
Les établissements scolaires (<i>nombre d'enfants scolarisés de la collectivité non communiqué par les services de l'éducation nationale</i>)	46
Accueil périscolaire	48
Services d'accueil extrascolaire pour les 3-11 ans :	50
Service d'accueil pour les 12-17 ans :Pôle Ados Ville géré par l'Association des Centres Sociaux Luxoviens	50
Déploiement des postes animateurs « PS jeunes » et des promeneurs du net au 31 décembre 2020	51
3/ La parentalité	52
REAAP : nbre actions 2019 ; 2020 ; 2021 => ciblage des actions (50% à proximité de Vesoul)	52
4/ L'accès aux droits	54
Taux de couverture en fonction du nombre de foyers allocataires CAF par EPCI au 31/12/2019	54
La CCPLuxeuil compte 3 points numériques C@f et un point RDV Caf	55
Les services présents sur le territoire	55
5/ L'Animation de la Vie Sociale	58
6/ Autres structures, équipements et services sports, cultures, santé	59
7/ Vie économique et projet(s) urbanistique(s)	62
Zone(s) d'activité(s)	62
Vie économique :	62
Développement du territoire	62

ANALYSE DU DIAGNOSTIC - PROBLEMATIQUES	63
1/Petite Enfance (0-3 ans) :	63
2/ Enfance (3-11 ans):	64
3/ Jeunesse (12-17 ans):.....	64
4/Parentalité :.....	64
5/ Accès aux droits :.....	65
6/Animation de la Vie Sociale.....	66
COORDINATION	67

BILAN DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2017-2020

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil, la Ville de Luxeuil, la CAF et la MSA ont signé pour la période 2017-2020 une Convention territoriale Globale, la première du département.

Son objectif est de renforcer la cohérence des actions et la mobilisation des partenaires autour d'enjeux partagés.

Celle-ci prévoyait la mise en place de 7 projets.

- Fiche action n° 1 : créer un répertoire des acteurs à destination des professionnels
- Fiche action n°2 : organisation de temps de formation commun aux acteurs
- Fiche action n°3 : interconnaissance des acteurs parentalité
- Fiche action n°4 : renforcer les liens familles/habitants/acteurs
- Fiche action n°5 : créer un support d'information unique à l'attention des familles
- Fiche action n°6 : inclusion numérique
- Fiche action n°7 : étude de l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la CCP Luxeuil

Au terme de cette convention, il est nécessaire de faire un bilan permettant de mesurer l'efficacité de cette convention et d'envisager, de mettre en lumière la plus-value de la Convention Territoriale Globale comme nouvel outil des politiques familiales et de répondre aux questions suivantes :

Dans quelle mesure la CTG a-t-elle permis d'interroger, de partager, avec les acteurs de terrain et les familles, les différents dispositifs segmentés et faciliter la mise en place de passerelles entre services ?

Dans quelle mesure la CTG contribue à l'amélioration des services du territoire ?

En quoi la CTG a-t-elle renforcé l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire ?

La réalisation de plusieurs projets a été perturbée par la crise sanitaire du COVID 19, en effet, le projet majoritairement axé sur la communication, l'échange et la rencontre a vu différentes actions stoppées par les protocoles et confinements successifs.

FICHE 1 : CREER UN REPERTOIRE DES ACTEURS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la CTG, les partenaires réunis en Comité Opérationnel ont fait remonter le besoin d'une communication transversale, piste validée par le COPIL, via un support de type répertoire principalement numérique avec option formule papier.

Un répertoire été créé par la CCPLuxeuil, mis à la disposition des partenaires et des mises à jour ont été réalisées à la demande. Il comporte en 5 parties, correspondant aux 5 thématiques phares de la CTG : Enfance/ Jeunesse/ Parentalité/ Logement/ Prévention Accompagnement. Il recense 23 organismes et plus d'une trentaine de professionnels œuvrant sur le territoire.

Retour des questionnaires :

Les partenaires ayant répondu au questionnaire a répondu connaître et utiliser le support « Répertoire des acteurs de la CTG ». Il est donc nécessaire de garder cet outil à jour afin de le mettre à disposition des différents partenaires.

FICHE 2 : ORGANISATION DE TEMPS DE FORMATION COMMUN AUX ACTEURS

Dans le cadre de la CTG, les partenaires réunis en Comité Opérationnel ont fait remonter le besoin de développer l'interconnaissance via l'organisation de temps de formation commun aux acteurs afin de développer une culture d'accueil cohérente et partagée.

- -Deux formations ont été organisées avec l'organisme Accolades (thématiques : La place des habitants / usagers dans les structures/ La dynamique de mise en réseau), regroupant une vingtaine de professionnels du territoire, et une quinzaine d'organismes de tous horizons (dans le cadre de la CTG)
- Une réunion d'échange et d'information sur les situations préoccupantes organisées et animées par le CMS
 - Avez-vous participé aux temps de formation commun aux acteurs ? Qu'en avez-vous pensé ? Les sujets abordés ont-ils répondu à vos attentes ?
 - Auriez-vous des pistes d'amélioration ? organisation, temps dédié ... des suggestions concernant ce type d'outil ? Ces temps d'échanges vous ont-ils permis également de mieux connaître vos partenaires et tisser des liens entre acteurs ?

Retour des questionnaires :

Les participants aux journées de formation ont noté la qualité des échanges et de l'intervenante sur chaque journée organisée, mais ont regretté le manque de continuité des échanges au cours de l'année. Les participants indiquent que ces journées ont permis de mieux connaître le tissu des acteurs locaux dans le champs de la CTG et de développer ou renforcer les partenariats locaux.

FICHE 3 : INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PARENTALITE

Lors des groupes de travail et notamment celui sur la thématique de la parentalité, plusieurs participants avaient sollicité la nécessité de temps d'échanges pour les acteurs de la parentalité afin de répondre à l'isolement et au cloisonnement des professionnels, au manque de connaissance des différentes structures, associations et actions proposées (doublons...). La mise en place d'un réseau et l'organisation de temps d'échanges professionnels sur la thématique parentalité est une piste validée par le COPIL.

L'Association des Centres Sociaux a été missionnée sur cette action et a organisé plusieurs temps d'échanges. La référente famille de l'ACSL a mis en place et porté un cycle de réunions avec différents acteurs de la parentalité sur le Pays de Luxeuil.

Faute de personnel, cette action a été développée seulement la première année, il apparait complexe pour l'un des acteurs d'avoir la légitimité et l'expertise nécessaire au portage de ce type d'échange. La mise en réseau reste nécessaire et peut s'intégrer et renforcer l'action de temps de formation communs.

Retour des questionnaires :

L'action ayant été interrompue au bout d'une année, elle a peu généré de retours, cependant la nécessité de travailler en réseau reste notée par les partenaires.

FICHE 4 : RENFORCER LES LIENS FAMILLES/HABITANTS/ACTEURS

Lors des groupes thématiques construits pour conduire la réflexion sur la CTG, les partenaires réunis en Comité Opérationnel ont fait remonter la problématique liée à la communication entre usagers et professionnels (crainte du regard des professionnels, difficultés des professionnels dans la communication avec les usagers). Le comité de pilotage a validé la mise en œuvre de temps de convivialité familles-professionnels au sein des structures.

Des temps d'échanges ont été organisés sur l'année scolaire 2017-2018 et 2018-2019 dans plusieurs structures du Pays de Luxeuil : temps de convivialité et de jeux parent/enfants/professionnels, temps festifs, café des parents, exposition/atelier sur l'égalité fille-garçon. Ceux prévus pour l'année 2019-2020 n'ont pas pu tous être réalisés en raison de la pandémie qui a freiné les temps de convivialité et a généré un recul quant à la proximité avec les professionnels, du fait des protocoles sanitaires stricts.

FICHE 5 : PROPOSER UN GUIDE DES SERVICES A LA PERSONNE ET A LA FAMILLE SUR LE PAYS DE LUXEUIL

Le support, tel qu'il avait été pensé initialement, n'a pas été réalisé, notamment pour des questions sanitaires. Un Portail Famille a été mis en place. Il permet aux familles de s'informer sur les menus, les activités, de mettre à jour leurs coordonnées, de transmettre de manière sécurisée des documents aux services, de consulter ses factures, et de procéder aux réservations/annulations aux activités d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

FICHE 6 : INCLUSION NUMERIQUE

Dans le cadre de la CTG, les partenaires réunis en Comité Opérationnel ont fait remonter le besoin d'accompagnement du public dans le domaine numérique, piste validée par le Copil.

Deux ateliers numériques ont été dispensés par la Caf dans les locaux de la Mairie de Luxeuil pour faire connaître et accéder au portail Caf. Trois sessions d'ateliers d'inclusion numérique encadrés par Fab lab ont été organisées.

La Communauté de communes a déposé en 2018 un projet pour une construction d'une crèche de 41 places.

Un projet d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant unique de 41 places, remplaçant les multi-accueils de la Mominette et de la Poussinière, a été déposé en 2018 et un dossier de subvention d'investissement a été présenté à la Commission d'Action Sociale de la Caf du 12 novembre 2018.

Une partie de la somme a été accordée en prêt et un montant de 100 000 € a été payé en date du 28 mai 2019.

Ce projet faisait suite à différents besoins observés sur les deux bâtiments hébergeant actuellement les locaux des deux crèches La Mominette et la Poussinière.

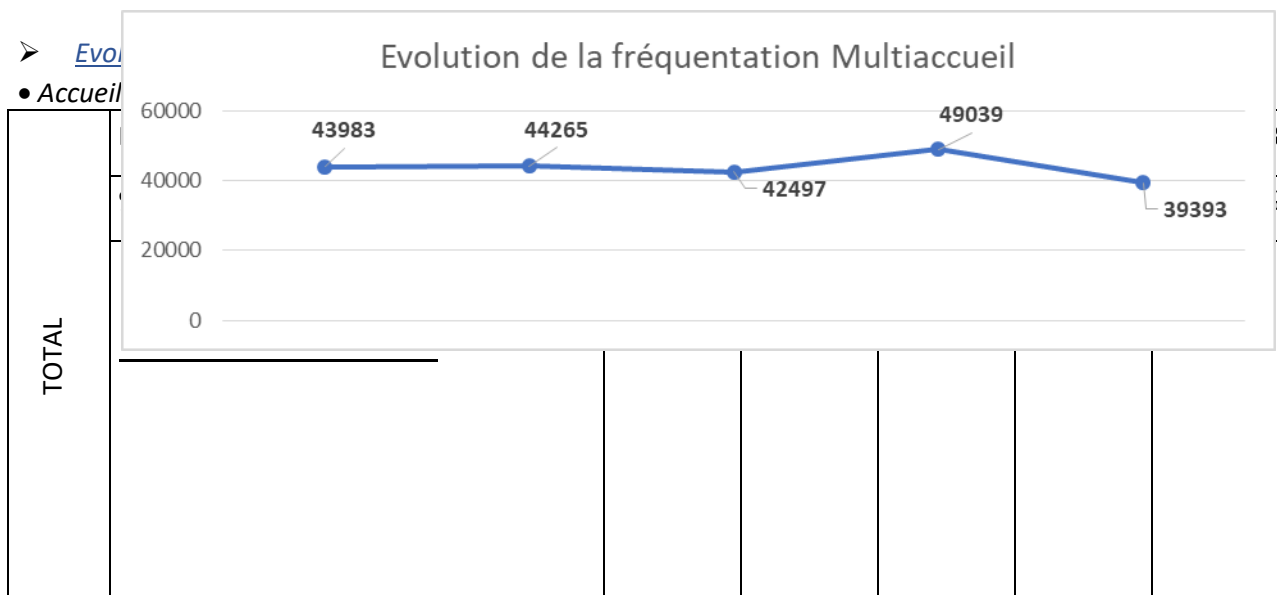
Un accroissement de 4 places (soit 10% de la capacité d'accueil) était nécessaire pour ouvrir droit aux aides à l'investissement dans le cadre du « plan crèches ».

Dans un contexte de nécessaire modernisation des structures multi accueil et de façon plus générale l'offre d'accueil sur le Pays de Luxeuil, différents facteurs entraînent une remise en réflexion du projet : taux d'activité des structures et chez les assistantes maternelles, projets privés, besoins des familles.

1- Les besoins de la population

1-1 L'activité dans les modes d'accueil

Depuis 5 ans, les crèches n'atteignent pas le taux d'occupation, le rebond d'activité de 2018 ne s'est pas pérennisé et l'activité décroît dans les deux structures (en lien avec le taux d'activité féminine/ chômage observé et le nombre de naissance)



- Actuellement, à l'instar des deux crèches, les assistantes maternelles présentent un taux de vacances conséquent.

• Accueil individuel – Assistantes Maternelles agréées :

- 111 assistantes maternelles agréées dont 90 en exercice au 1er avril 2021
 - 203 places de 0 à 3 ans
 - 79 places périscolaires

➤ Evolution du nombre de naissances sur le territoire

2016	2017	2018	2019	2020
162	146	122	119	114

➤ Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

2015	2016	2017	2018	2019
368	439	442	-	387

➤ Variation de la part des moins de 3 ans par rapport au nombre total d'enfants sur la période 2016-2019

Année	Département	Communauté de Communes Du Pays de Luxeuil
2016	14,10 %	14.5 %
2017	13,80 %	14.3 %
2018	13,50 %	14.4 %
2019	13,20 %	13.3 %
Variation 2016-2019	- 0,90 %	- 1.2 %

Comme à l'échelle départementale, la part des moins de 3 ans, par rapport au nombre total d'enfants 0-24 ans, diminue sur le territoire de la CCP Luxeuil pour représenter, en 2019, 366 enfants sur un total de 2 751 enfants alors que nous comptabilisions 430 enfants de moins de 3 ans /

- Evolution des besoins des familles :

- les familles expriment des besoins de temps partiels de plus en plus conséquents.
- Horaires atypiques

Familles et Taux d'activité des deux parents

	Communauté de Communes du Pays-de Luxeuil			Département de la Haute Saône		
	2016	2019	Évolution	2016	2019	Évolution
Familles biparentales ou monoparentales actives	170	148	13 %	3 370	3 220	- 4,5 %
Total familles	383	339	11.5 %	6 143	5 502	- 10,4 %
En pourcentage	44.4 %	43.7 %		54,9 %	58,5 %	

Ces différents éléments montrent une baisse de l'activité, cohérente avec l'évolution du nombre de naissance

1-2- Impact de la crise sanitaire

Suite à la crise sanitaire, on constate une méfiance des modes d'accueil collectifs pour des inquiétudes sanitaires mais essentiellement pour des inquiétudes de continuité de service. Les crèches ont dû fermer alors l'accueil a pu être poursuivi dans les micro-crèches, dans les MAM et chez les assistantes maternelles.

1-3-Evolution de la population

- Les annonces gouvernementales (militaires) indiquent l'arrivée de 800 familles sur la BA 116
Actuellement, aucune date n'est précisée (horizon 2026-2028)
L'arrivée attendue de 800 familles en lien avec la BA116 laisse imaginer une fréquentation accrue d'un futur EAJE dans les prochaines années. Les premières estimations indiquent un besoin estimé par l'Armée de l'air à 40 places d'accueil.

2- L'évolution des modes d'accueil

2-1 – Evolutions légales

L'évolution des missions des RAM, devenant Relais Petite Enfance, et leur rôle d'accompagnement des familles de guichet unique et d'observatoire de la petite enfance est à la fois une opportunité pour la collectivité de cerner au mieux les besoins locaux mais également de mettre en cohérence une offre globale et attractive tant au niveau qualitatif qu'au niveau quantitatif.

En lien avec l'évolution des besoins il s'agit de poser la question du type de structures à proposer : jardin d'enfant, crèche familiale, crèche parentale, garde à domicile... la collectivité souhaite poser toutes les bases pour s'engager dans un projet partagé et solide, répondant au besoin des familles.

Evolutions loi ASAP

2-1 - Projets privés portant impacts :

Depuis début 2021, deux projets sont en cours sur le Pays de Luxeuil. Ils impacteraient significativement l'accueil sur les modes d'accueil existants et en projet sur la collectivité.

Il est essentiel d'intégrer ces projets, leur impact à la réflexion pour construire une offre d'accueil cohérente et adaptée.

Ces projets privés vont impacter l'offre d'accueil existante (crèche, assistantes maternelles) et future. Ainsi, ces deux projets posent, dans un contexte d'activité relativement faible la question du positionnement de la politique petite enfance de la collectivité :

Les projets sont portés en matière d'accueil petite enfance, et notamment sur la commune de Saint Sauveur :

- Maison d'assistantes Maternelles (3 AM – 12 places)
- Micro-crèche

Les besoins des familles sont de plus en plus axés sur des temps partiels.

- D'une part, les MAM et les micro-crèche, en secteur privé, vont favoriser les temps pleins, les temps non complets étant alors délégués aux crèches et aux assistantes maternelles agréées.
- D'autre part, les taux horaires pratiqués en micro-crèche font craindre une favorisation des familles les plus aisées, et par conséquent une question de fond sur la mixité sociale au sein des modes d'accueil sur le Pays de Luxeuil.

Plusieurs projets de Maison d'Assistants Maternels en cours dont un avec 3 professionnels sur ST SAUVEUR.

1-5 - Le projet : facteur locaux et budgétaires :

Les réflexions sur les fonctionnalités et les services qui pourraient être exercés au sein du bâtiment (permanence PMI, RAM) ont conditionné des besoins bâtimentaires supplémentaires :

Des premiers plans ont été proposés :

- Budget supérieur au budget initial
- Exploitation du terrain : les contraintes en matière de bâtiment conditionnent une surface au sol conséquente, laissant peu de place aux espaces verts.

Une aide de la région était conditionnée à une fin de travaux au printemps 2022. Le contexte sanitaire et administratif ayant fait prendre du retard, il est probable que cet objectif ne puisse être atteint et que la collectivité doive supporter le coût de cette non-subvention.

Fort de ces différents facteurs ayant largement évolué depuis 2018, les élus, nouvellement élus depuis 2020 souhaitent requestionner le projet dans le cadre d'une offre de service globale, équilibrée et adaptée.

L'objectif est de remettre à plat les besoins actuels et à venir de la population sur un territoire en mouvement afin d'aboutir à l'horizon 2024-2025 à une proposition petite enfance globale et raisonnée correspondant au territoire.

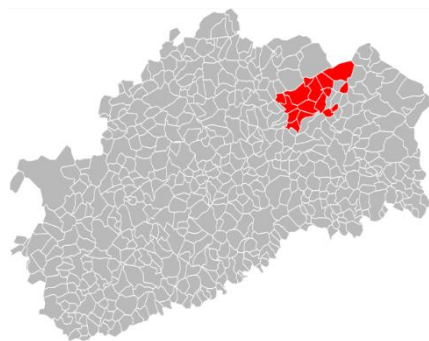
Un travail est actuellement mené avec la commission Service aux familles- Petite enfance – Enfance pour analyser le besoin, l'offre possible et les moyens disponibles et nécessaires pour aboutir à une offre d'accueil concourant à l'attractivité du territoire. Ce travail, initié avec des élus du bureau exécutif se poursuivra en groupe de travail via la Commission Services aux familles.

Cette réflexion est menée en parallèle de la CTG en cours de renouvellement et les différents indicateurs indiqués dans le diagnostic seront utilisés pour l'analyse des besoins de la population.

PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

1/ Cartes et présentation

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil est une collectivité de 15 597 habitants, située au nord de la Haute Saône (70) en Franche Comté.



La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002 réunissant 15 communes dont une ville centre Luxeuil les Bains, de deux communes limitrophes de moyenne importance, Froideconche et Saint Sauveur et de 12 communes périphériques.



2/ Liste des communes et des Maires

Nom	Code Insee	Maire	Population
Luxeuil-les-Bains	70311	Frédéric Burghard	6 692
Baudoncourt	70055	Gérard Grosjean	556
Breuches	70093	Roland Chamagne	720
Breuchotte	70094	Joël Daval	309
Brotte-lès-Luxeuil	70098	Bernard Gire	212

La Chapelle-lès-Luxeuil	70128	Alain Schelle	395
La Corbière	70172	Sébastien Richardot	107
Esboz-Brest	70216	Daniel Tonna	462
Froideconche	70258	Eric Petitjean	2026
Magnivray	70314	Christian Chamagne	171
Ormoiche	70398	Philippe Gérard	70
Saint-Sauveur	70473	Jacques Deshayes	1968
Raddon-et-Chapendu	70435	Joël Brice	890
Saint-Bresson	70460	André Dirand	448
Sainte-Marie-en-Chanois	70469	Isabelle Formet	218
TOTAL			15 244

3/ Liste des syndicats

Syndicat intercommunal des 5 communes	Syndicat gérant entre-autre l'accueil périscolaire sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Ste Marie- Amage – La Proiselière – Les Fessey
Syndicat eaux ?	

4/ Composition du conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de 38 conseillers communautaires.

Le Président est Jacques DESHAYES, Maire de St Sauveur. Il est entouré de 5 Vice-Présidents et de 2 conseillers délégués.

Vice-Présidents	Frédéric Burghard	Economie Aménagement et développement du territoire
	Daniel TONNA	Finances
	Loïc Laborie	Assainissement collectif et non- collectif, réseaux humides, aménagement des ZAC

	Alain Schelle	Environnement, gestion des déchets ménagers, GEMAPI
	Stéphane Kroemer	Bâtiments communautaire et activités sportives de plein de loisirs
	Sylvie GAVOILLE	Services aux familles, petite enfance et enfance
Conseillers délégués	Martine Anding	Petite enfance
	Joël Brice	Communication avec les communes

Baudoncourt	1	Gérard GROSJEAN	Maire
Breuches	1	M. Roland CHAMAGNE	Maire
Breuchotte	1	M. Joël DAVAL	Maire
Brotte les Luxeuil	1	M. Bernard GIRE	Maire
Esboz-Brest	1	M. Daniel TONNA	Maire
Froideconche	4	M. Éric PETITJEAN	Maire
		Mme Sylvie GAVOILLE	1ère Adjointe
		M. Nicolas NURDIN	4ème Adjoint
		Mme Claudette FAIVRE	3ème Adjointe
La Chapelle les Luxeuil	1	Alain SCHELLE	Maire
La Corbière	1	M. Sébastien RICHARDOT	Maire
Luxeuil-les-Bains	17	M. Frédéric BURGHARD	Maire
		Mme Martine BAVARD	2ème Adjointe
		Jérôme BERNARD	
		M. Michel CALLOCH	1er Adjoint
		Mme Véronique DEVOILLE	6ème Adjointe
		Mme Sophie EL OMRI	
		Mme Marie-Christine FRICHET	
		M. Stéphane KROEMER	7ème Adjoint
		M. Loïc LABORIE	3ème Adjoint
		Mme Béatrice LEPAGNEY	Conseillère
		Mme Pascale MANGIN	4ème Adjoint
		Mme Maryline MANTION	Conseillère
		M. Gabriel MIGNOT	Conseiller
		M. Jean-Claude NEVEUX	Conseiller
		Nathalie SIRVEAUX	Conseillère
		Laurent ZIEGLER	Conseiller
		Rodolphe WACOGNE	Conseiller
Magnivray	1	M. Christian CHAMAGNE	Maire
Ormoiche	1	M. Philippe GÉRARD	Maire

Raddon et Chapendu	2	M. Joël BRICE	Maire
		Mme Catherine SALFRANC	1ère Adjointe
Saint-Bresson	1	M. André DIRAND	Maire
Sainte Marie en Chanois	1	Mme Isabelle FORMET	Maire
Saint-Sauveur	4	Jacques DESHAYES	Maire
		Nathalie DIRAND	Conseillère
		Didier LARROQUE	4ème Adjoint
		Mme Martine ANDING	2ème Adjointe

5/ Liste des dispositifs contractuels et labels

PACT2 (en cours de renouvellement)

Depuis la création de la CCPLx, les élus ont toujours eu à cœur d'offrir un cadre de vie épanouissant et visant au bien-être des enfants et de leurs parents en œuvrant pour la qualité des services et en menant une politique dynamique en faveur des enfants et des jeunes.

Afin de formaliser cette intention et déterminer la politique éducative en direction de la petite enfance et de la jeunesse, les élus ont, en lien avec un Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Saône, œuvré sur un Projet Educatif Intercommunal prévoyant notamment trois axes stratégiques :

Titre Intercommunalité Amie des Enfants (en cours de renouvellement)

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil est candidate au titre « Intercommunalité Amie des Enfants » au côté de la Ville de Luxeuil.

Ce projet, construit conjointement avec la ville de Luxeuil a identifié des engagements conjoints aux deux collectivités, autour desquelles elles ont mobilisé l'ensemble des partenaires de la CTG :

- **Le bien être de chaque enfant** : Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent
- **La lutte contre l'exclusion** : la discrimination et pour l'équité : mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et à la jeunesse
- **Un parcours éducatif de qualité** : décrocher pour garantir un parcours éducatif cohérent
- **La participation et l'engagement de chaque jeune** : Faire vivre des espaces informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes du territoire

Les élus, les services (crèches, RPAM, service environnement) et les partenaires mobilisés (ACSL, Les Francas, Maison des Adolescents, AAMI70, Sodexo, BIJ...) ont construit des actions qui seront réalisées au cours du titre VIAE (2020-2026).

Projet Educatif Territorial

La collectivité est dotée d'un Projet Educatif Territorial. Conçu dans l'intérêt des enfants, il s'agit d'un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leur action de manière à respecter au mieux leurs rythmes, besoins et aspiration pour chaque enfant.

Ses objectifs sont de :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires et extrascolaires

- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier les enfants en situation de handicap
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi)

Contrat Local de Santé (renouvellement en cours) : Diminuer les inégalités territoriales et sociales de santé

La mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé (CLS) conclus par l'Agence Régionale de Santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social

Le Pays des Vosges Saônoises porte le CLS, met en œuvre les actions et mobilise les partenaires pour atteindre les objectifs du CLS.

Axes 2016-2019

- Animation et communication
- Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
- Promouvoir les actions de prévention et améliorer les parcours de santé
- Développer un cadre de vie favorable à la santé

Les bilans des CLS ont conduit l'ARS et les Pays (Vosges Saônoises, Pays Graylois, Pays Vesoul/Val de Saône), à entamer de nouvelles réflexions, afin de préparer une prochaine période de contractualisation (prévu 2020, mais reporté du fait de la gestion de la crise sanitaire par l'ARS), au travers de trois thématiques :

- Prévention, promotion de la santé et addictions
- Santé – environnement
- Démographie médicale et organisation des soins

Contrat de ville

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil est dotée d'un contrat de ville dont les objectifs sont :

Cohésion sociale et prévention de la délinquance

- Favoriser le lien social, la réussite éducative,
- Favoriser l'accès aux activités culturelles,
- Prévenir la délinquance
- Favoriser l'accès aux soins et la prévention à la santé,

Habitat, Cadre de vie et renouvellement urbain

- Améliorer la vie quotidienne des habitants,
- Objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale

Développement de l'activité Economique Et De L'emploi

- Créer, développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier

- Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi et/ou l'accès à une formation des habitants du quartier.

PNNS

La Communauté de communes et la Ville de Luxeuil ont adhéré à la charte des villes actives « Programme National Nutrition Santé »

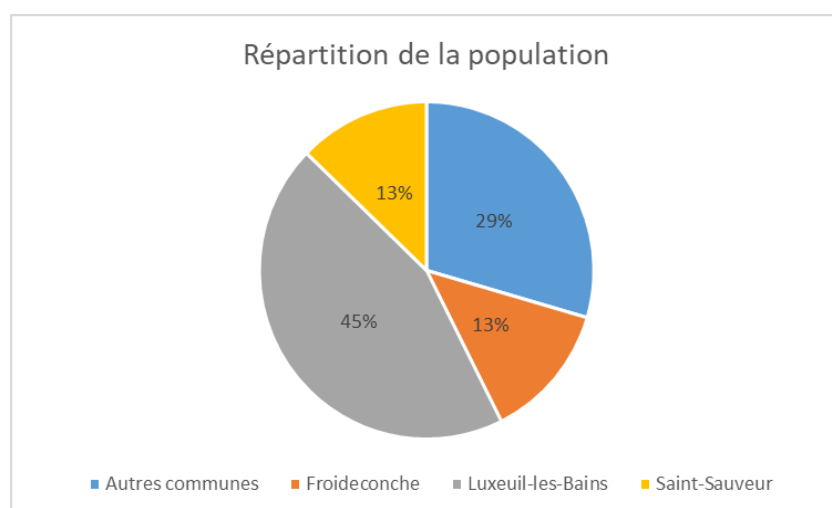
La collectivité s'engage notamment à être un acteur actif du PNNS, ce qui est particulièrement le cas au travers de la qualité de la prestation de restauration et du travail éducatif porté dans ce cadre et par ailleurs au travers des multiples actions sportives favorables à la santé au sein des accueil de loisirs et de découverte corporelle menées au RPAM, dans les crèches

6/Population (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Du Pays de Luxeuil			Département de la Haute Saône		
	2012	2017	Évolution	2012	2017	Évolution
Population	15 823	15 016	5.1 %	239 750	236 659	- 1,3 %

	Luxeuil les Bains			Froideconche			Saint-Sauveur		
	2012	2017	Évolution	2012	2017	Évolution	2012	2017	Évolution
Population	7 052	6 722	4.7 %	1987	1980	=	2 072	1 920	7.3 %

La population de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, comme celle de Luxeuil les bains et de Saint Sauveur, affiche une baisse supérieure à celle du Département. Au contraire, la population de Froideconche reste stable entre 2012 et 2017 (- 7 habitants : 1987 et 1980).

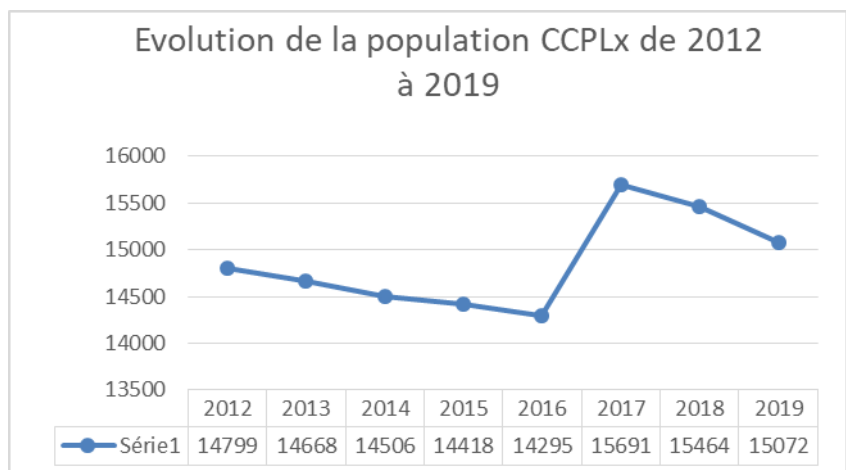


La population de la CCPLx se répartit sur la commune centre de Luxeuil les Bains pour 45%, sur les communes limitrophes de Froideconche et st Sauveur pour 26, soit une population concentrée pour plus des deux tiers sur Luxeuil et sa périphérie proche.

La population de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil représente, en 2012, 6.6 % et 6.3 % en 2017 de la population du département.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Baudoncourt	551	546	542	546	549	552	551	549
Breuches	743	735	730	729	713	697	701	705
Breuchotte	317	313	310	306	310	308	305	303
Brotte les Luxeuil	217	217	216	212	208	208	208	208
Ezboz-Brest	492	502	504	506	485	464	443	439
Froideconche	1991	1994	1 988	1 987	1 987	1 986	1 987	1 975
La Chapelle-les-Luxeuil	432	438	437	434	419	404	389	386
La Corbière	102	100	98	97	95	99	102	106
Luxeuil-les-Bains	7370	7248	7 126	7 052	7 026	6 917	6 821	6 726
Magnivray	167	171	172	170	168	166	167	169
Ormoiche	72	72	69	69	68	67	67	66
Saint-Sauveur	2128	2108	2 083	2 072	2 024	1 970	1 917	1 922
Saint-Valbert	217	224	231	238	243	249	245	0
Saint Bresson					475	462	450	438
Raddon					954	925	896	867
Ste Marie en Chanois					220	217	215	213
<i>source INSEE</i>	14799	14668	14506	14418	15944	15691	15464	15072

De façon générale, la baisse de la population de 5% entre 2009 et 2014, atténuée par l'intégration de trois communes au 1^{er} janvier 2017, reprends sa courbe décroissante avec une baisse affichée de 4% entre 2017 et 2019 qui s'explique en partie seulement avec le départ de St Valbert (245hbt) de l'EPCI.



Répartition de la population par tranche d'âges (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Du Pays de Luxeuil				Département de la Haute Saône			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
0-14 ans	2 736	17.3 %	2 397	16.0 %	44 354	18,5 %	41 512	17,5 %
15-29 ans	2 829	17.9 %	2 349	15.6 %	36 159	15,1 %	34 206	14,5 %
30-44 ans	2 851	18.0 %	2 519	16.8 %	45 707	19,1 %	41 521	17,5 %
45-59 ans	3 177	20.1 %	3 188	21.2 %	50 698	21,1 %	50 010	21,1 %
60-74 ans	2 528	16.0 %	2 817	18.8 %	39 408	16,4 %	44 931	19,0 %
75 ans ou +	1 701	10.8 %	1 746	11.6 %	23 425	9,8 %	24 478	10,3 %
Total	15 823	100%	15 016	100 %	239 750	100%	236 659	100%

	Luxeuil-les-Bains				Froideconche				Saint-Sauveur			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
0- 14 ans	1 181	16.7 %	1 053	15.7 %	332	16.7 %	341	17.2 %	274	13.2 %	257	13.4 %
15 - 29 ans	1 374	19.5 %	1 174	17.5 %	271	13.6 %	225	11.4 %	517	25.0 %	390	20.3 %
30-44 ans	1 183	16.8 %	1 097	16.3 %	357	18.0 %	330	16.7 %	376	18.1 %	319	16.6 %
45-59 ans	1 321	18.7 %	1 327	19.7 %	454	22.8 %	439	22.2 %	432	20.8 %	436	22.7 %
60-74 ans	1 080	15.3 %	1 198	17.8 %	381	19.2 %	430	21.7 %	323	15.6 %	343	17.9 %
75 ans ou +	913	12.9 %	874	13.0 %	191	9.6 %	215	10.9 %	149	7.2 %	175	9.1 %
Total	7 052	100 %	6 722	100 %	1 987	100 %	1 980	100 %	2 072	100 %	1 920	100

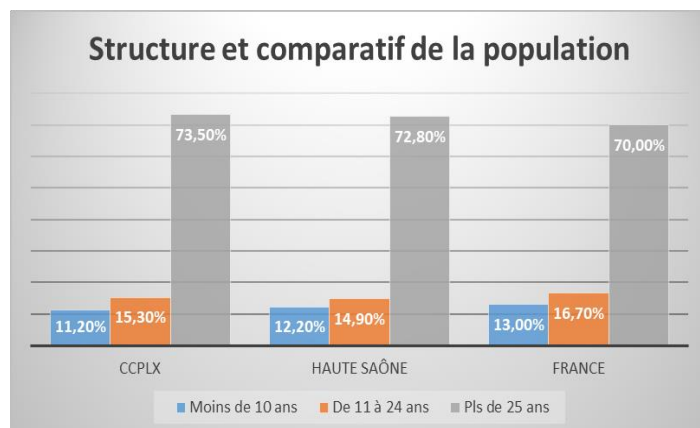
Comme au niveau départemental, on relève un vieillissement de la population puisque les plus de 60 ans représentent en 2017 pour la CCPLuxeuil et Luxeuil-les-Bains plus de 30 % :

- en 2017: 30.4 et 30.8 % de la population
- en 2012: 26.8 et 28.2 % de la population.

La commune de Saint-Sauveur affiche également un vieillissement de sa population mais le pourcentage de personnes de plus de 60 ans est inférieur aux 2 autres territoires ciblés : 22.8 % en 2012 et 27.0 % en 2017.

De façon générale, sur le territoire de la Communauté le nombre d'enfants de moins de 10 ans est moins important que sur le reste du département est à fortiori du Pays.

	CCplx	Haute Saône	France
Moins de 10 ans	11,20%	12,20%	13,00%
De 11 à 24 ans	15,30%	14,90%	16,70%
Pls de 25 ans	73,50%	72,80%	70,00%



Nombre d'allocataires (données 2019)

	Communauté de Communes du Pays-de- Luxeuil	Département de la Haute Saône
Nombre d'allocataires	2 965	41 557
Nombre de personnes couvertes	6 823	105 220
Taux de couverture	45.3%	44,4 %

	Luxeuil-les-Bains	Froideconche	Saint-Sauveur
Nombre d'allocataires	1 694	306	345
Nombre de personnes couvertes	3 445	815	790
Taux de couverture	51.2 %	41.3 %	41.1 %

Par rapport à celui du Département, le taux de couverture sur la CCPLuxeuil et sur Luxeuil est supérieur mais inférieur sur Froideconche et Saint-Sauveur.

Composition des familles (source : données INSEE)

Définition : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

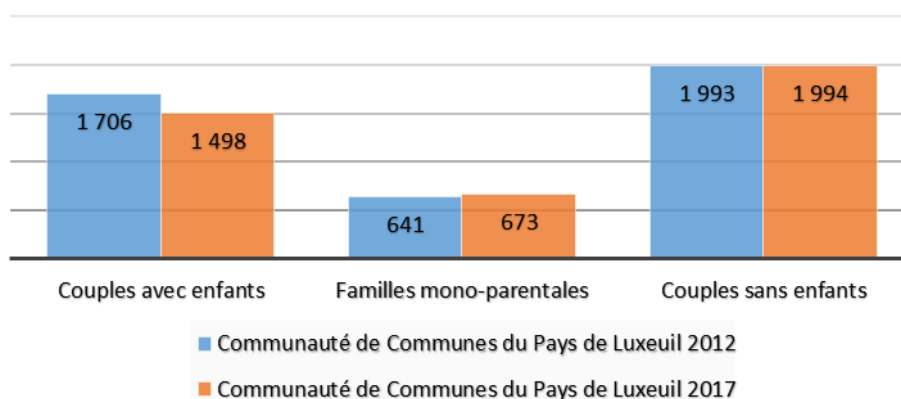
Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

	Communauté de Communes du Pays-de- Luxeuil				Département de la Haute Saône			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
Couples avec enfants	1 706	39.3 %	1 498	36.0 %	28 610	41,2 %	26 659	38,9 %
Familles mono-parentales	641	14.8 %	673	16.1 %	8 442	12,2 %	9 607	14,0 %
Couples sans enfants	1 993	45.9 %	1 994	47.9 %	32 324	46,6 %	32 308	47,1 %
Total	4 340	100%	4 165	100 %	69 376	100%	68 574	100%

La composition des familles de la CCPLuxeuil est sensiblement similaire à celle du département. On observe toujours une part des familles monoparentales au sein de la CCPLx plus importante que sur le département. Le taux le plus important de familles monoparentales est sur Luxeuil. Le nombre de couples sans enfant a diminué sur Froideconche mais a beaucoup progressé à Saint-Sauveur.

On remarque une baisse du nombre de couple avec enfant et en parallèle une augmentation (CF niveau de l'augmentation de 8 ou de 2 points) du nombre de familles monoparentales.

Evolution de la composition des familles du territoire 2012/2017



Analyse par communes principales - Composition des familles (source : données INSEE)

	Luxeuil-les-Bains	Froideconche
--	-------------------	--------------

	2012	%	2017	%	2013	%	2018	%
Couples avec enfants	635	35.3 %	574	33.0 %	261	41.1 %	224	35.7 %
Familles mono-parentales	368	20.5 %	385	22.1 %	55	8.7 %	115	18.3 %
Couples sans enfants	794	44.2 %	783	44.9 %	319	50.2 %	289	46.0 %
Total	1 798	100 %	1 742	100 %	635	100 %	628	100 %

	Saint-Sauveur			
	2013	%	2018	%
Couples avec enfants	198	39.1 %	187	36.6 %
Familles mono-parentales	46	9.1 %	76	14.9 %
Couples sans enfants	263	52.0 %	248	48.5 %
Total	507	100 %	511	100 %

On remarque que les familles monoparentales sont de façon plus importante domiciliées sur Luxeuil les Bains.
Familles mono parentales 2013 = 55 familles et 2018 = 115 familles

Composition des familles – Nombre d'enfant (source : données INSEE)

	Communauté de Communes du Pays-de-Luxeuil				Département de la Haute Saône			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
Aucun enfant	2 303	53.1 %	2 264	54.4 %	36 328	52.4 %	36 572	53.3 %
1 enfant	897	20.7 %	907	21.8 %	14 189	20.5 %	13 892	20.3 %
2 enfants	744	17.1 %	689	16.5 %	12 909	18.6 %	12 430	18.1 %
3 enfants	297	6.8 %	209	5.0 %	4 541	6.5 %	4 280	6.2 %
4 enfants ou plus	100	2.3 %	96	2.3 %	1 408	2.0 %	1 399	2.0 %
Total	4 340	100 %	4 165	100 %	69 376	100 %	68 574	100 %

On observe une baisse du nombre de familles avec enfants (de 1 à 4) : -137 familles, soit une diminution de 7%.
Ce chiffre est tempéré par la baisse globale du nombre de ménage avec ou sans enfants résidant sur le territoire, mais demeure en baisse malgré tout.

Analyse par communes principales - Composition des familles (source : données INSEE)

La tendance concernant la baisse du nombre de familles avec enfant est observée sur Luxeuil et plus nettement encore sur St Sauveur, mais pas sur Froideconche où ce chiffre est en hausse sur les familles avec 1 enfant et 4 enfants et plus.

	Luxeuil-les-Bains				Froideconche			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
Aucun enfant	917	51.0 %	913	52.4 %	374	58.9 %	343	54.7
1 enfant	412	22.9 %	395	22.7 %	111	17.5 %	149	23.8 %
2 enfants	270	15.0 %	288	16.5 %	110	17.3 %	95	15.2 %
3 enfants	143	8.0 %	98	5.6 %	35	5.5 %	30	4.8 %
4 enfants ou plus	57	3.2 %	49	2.8 %	5	0.8 %	10	1.6 %
Total	1 798	100 %	1 742	100 %	635	100 %	627	100 %

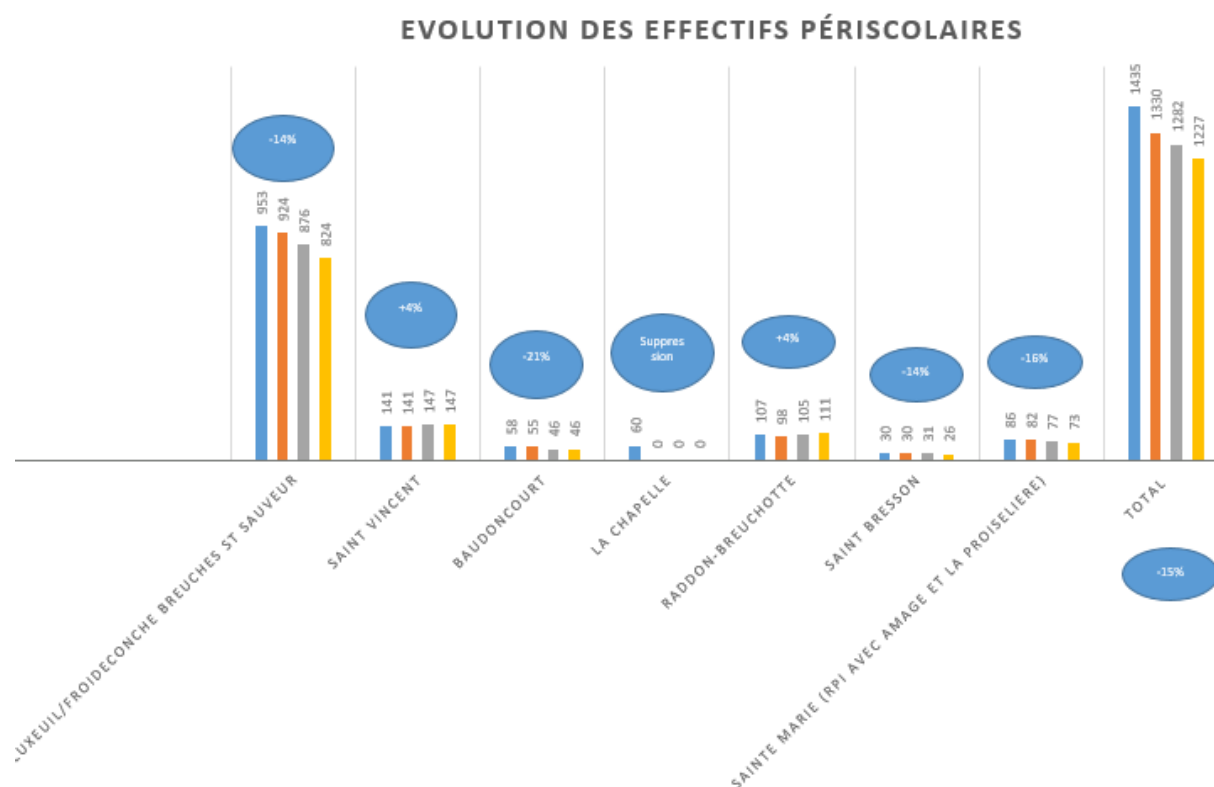
	Saint-Sauveur			
	2012	%	2017	%
Aucun enfant	260	49.9 %	290	57.9 %
1 enfant	138	26.5 %	104	20.8 %
2 enfants	84	16.1 %	73	14.6 %
3 enfants	32	6.1 %	28	5.6 %
4 enfants ou plus	7	1.3 %	5	1.00
Total	521	100 %	501	100 %

Evolution des effectifs scolaires

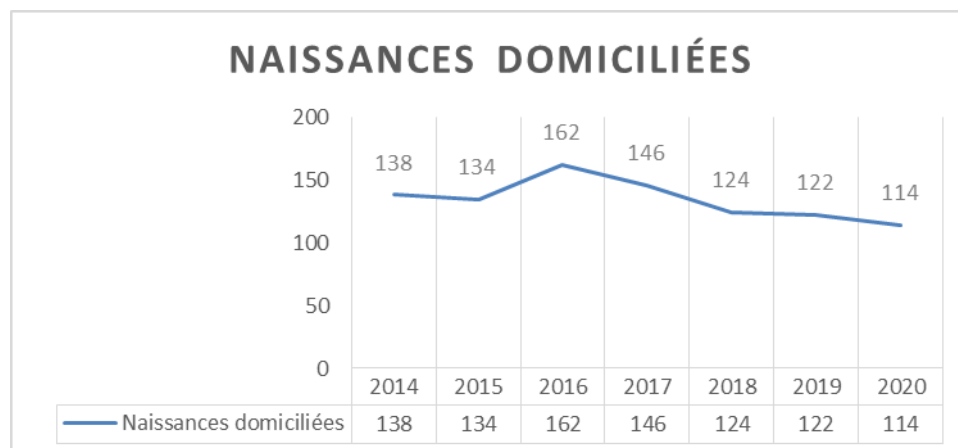
De façon générale, sur l'ensemble du territoire, les effectifs scolaires ont baissé de 15% entre la rentrée 2017 et la rentrée 2020. Cette baisse est plus marquée dans le secteur public où elle atteint 17% même si on observe depuis la rentrée 2017 une relative stabilisation des effectifs de l'école privée St Vincent (qui avait eu une augmentation de ses effectifs de l'ordre de 40% de 2014 à 2017). A noter qu'en 2017, les écoles publiques du territoire sont revenues à une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

		2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021		
LUXEUIL	RICHET	117	539	953	97	521	924	91	489	876	68	451	824
	CENTRE	52			50			35			42		
	MONT VALOT	105			117			95			74		
	STADE	91			93			97			93		
	BOIS DE LA DAME	174			164			171			174		
BREUCHES		62	414		58	403		58	387		56	373	
FROIDECONCHE		202			203			181			188		
ST SAUVEUR		150			142			148			129		
SAINT VINCENT		141	141		141	141		153	153		153	153	
BAUDONCOURT		58	58		55	55		46	46		56	56	
LA CHAPELLE		60	60		0	0		0	0		0	0	
RADDON-BREUCHOTTE		82	82		98	98		105	105		105	105	
SAINT BRESSON		30	30		28	30		31	30		31	30	
SAINTE MARIE (RPI AVEC AMAGE ET LA PROISELIERE)		86	86		82	82		77	77		77	77	

TOTAL	1410	1328	1288	1246
-------	------	------	------	------



Evolution des naissances



On observe sur le territoire de la CCPLx une baisse des naissances domiciliées (au lieu de résidence de la mère) de 30% depuis 2016.

Détail par commune des naissances sur l'année 2020

Naissances	2020	Part / CCPLx
Baudoncourt	5	4,39%
Breuches	8	7,02%

Breuchotte	1	0,88%
Brotte	3	2,63%
Esboz	3	2,63%
Froideconche	11	9,65%
La Chapelle	2	1,75%
La Corbière	3	2,63%
Luxeuil	49	42,98%
Magnivray	2	1,75%
Ormoiche	2	1,75%
Raddon	6	5,26%
St Bresson	3	2,63%
St sauveur	16	14,04%
Ste Marie	0	0,00%
TOTAL	114	

Logement (source : données INSEE)

	Communauté de Communes du Pays-de- Luxeuil				Département de la Haute Saône			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
Résidence principale	7 097	81.8 %	7 118	79.7 %	103 843	84,2 %	106 074	83,1 %
<i>Dont propriétaires</i>	4 179	58.9 %	4 231	59.4 %	70 899	68,3%	72 946	68,8%
<i>Dont locataires</i>	2 790	39.3 %	2 743	38.5 %	30611	29,5%	30908	29,1%
<i>Dont logés gratuitement</i>	129	1.8 %	143	2.1 %	2333	2,2%	2220	2,1%
Résidences secondaires et logements occasionnels	467	5.4 %	496	5.6 %	8 055	6,5 %	7 949	6,2 %
Logements vacants	1 117	12.9 %	1 322	14.8 %	11 454	9,3 %	13 592	10,7 %
Total	8 681	100 %	8 935	100 %	123 352	100 %	127 615	100 %

	Luxeuil-les-Bains				Froideconche			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
Résidence principale	3 446	76.8 %	3 394	74.2 %	874	91.8 %	912	91.7 %
<i>Dont propriétaires</i>	1 468	42.6 %	1 455	42.9 %	667	76.3 %	689	75.5 %
<i>Dont locataires</i>	1 923	55.8 %	1 870	55.1 %	193	22.1 %	212	23.2 %
<i>Dont logés gratuitement</i>	56	1.6 %	69	2.0 %	14	1.6 %	12	1.4 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	267	6.0 %	311	6.8 %	4	0.4%	9	0.9 %
Logements vacants	775	17.3 %	871	19.0 %	74	7.8 %	74	7.4 %
Total	4 487	100 %	4 576	100 %	952	100 %	995	100 %

	Saint-Sauveur			
	2012	%	2017	%
Résidence principale	808	90.5 %	820	87.2 %
<i>Dont propriétaires</i>	524	64.9 %	541	66.0 %
<i>Dont locataires</i>	266	32.9 %	266	32.4 %
<i>Dont logés gratuitement</i>	18	2.2 %	13	1.6 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	7	0.8 %	3	0.3 %
Logements vacants	78	8.7 %	117	12.4 %
Total	893	100 %	940	100 %

- Logement, par exemple si location F2-F3 => propice au développement des écoles et des structures petite enfance

Les principaux types de logement sur la Communauté de Communes sont des résidences principales, on constate néanmoins que cette proportion est nettement moins importante qu'au niveau départemental pour Luxeuil-Les-Bains et en moindre mesure pour la CCPLuxeuil mais beaucoup plus importante pour Froideconche et Saint-Sauveur. Les résidences principales sont majoritairement occupées par des propriétaires.

- Les logements sociaux (Sources : pages repères 2021 de l'Union Sociale pour l'Habitat)

802 logements sociaux conventionnés dont 56% dans le QPV (Stade Messier) 731 ménages et 1 392 personnes
178 demandeurs de logement sociaux.

Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.....

802 logements sociaux conventionnés dont 56% dans le QPV (Stade Messier)
731 ménages et 1 392 personnes
178 demandeurs de logement social

	Franche-Comté	Sur la CCPLux (dont x% en QPV)	En QPV	Hors QPV
Part des personnes seules	45%	55% (dont 54% en QPV)	56%	54%
Part des familles monoparentales	22%	19% (dont 48% en QPV)	17%	22%
Part des ménages aux ressources inférieures à 20% du Plafond PLUS	28%	33% (dont 65% en QPV)	41%	25%
Part des majeurs inactifs (hors retraités et étudiants)	38%	40% (dont 60% en QPV)	45%	33%
Taux de mobilité	11,5%	9,6% (dont 50% des attributions en QPV)	8,5%	11%

Les données issues de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) corroborent la tendance du présent diagnostic: la part de personnes seules, la part de familles monoparentales sont supérieures aux niveau régional, et par ailleurs les revenus des familles sont inférieurs au reste des locataires franc-comtois.

Economie : Emplois par catégorie socioprofessionnelle (source : données INSEE)

	Communauté de Communes du Pays-de- Luxeuil				Département de la Haute Saône			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
Agriculteurs exploitants	117	1.5 %	105	1.5 %	2 484	3,1 %	2 623	3,4 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	553	7.2 %	530	7.6 %	5 753	7,1 %	5 896	7,7 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	680	8.9 %	667	9.6 %	7 396	9,1 %	7 491	9,7 %
Professions intermédiaires	1 681	21.9 %	1 482	21.3 %	18 081	22,3 %	18 118	23,5 %
Employés	2 580	33.7 %	2 280	32.7 %	23 238	28,7 %	21 089	27,4 %
Ouvriers	2 054	26.8 %	1 905	27.3 %	23 963	29,6 %	21 807	28,3 %
Total	7 664	100 %	6 969	100 %	80 915	100 %	77 024	100 %

On observe une baisse des emplois correspondant à la baisse globale de population du territoire.

	Luxeuil-les-Bains				Froideconche			
	2012	%	2017	%	2012	%	2017	%
Agriculteurs exploitants	16	0.4 %	10	0.3 %	10	1.1 %	10	1.1 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	311	6.9 %	287	7.2 %	75	8.6 %	63	6.6 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	507	11.2 %	474	11.9 %	50	5.7 %	78	8.2 %
Professions intermédiaires	1 056	23.3 %	919	23.1 %	126	14.4 %	171	18.0 %
Employés	1 684	37.2 %	1 494	37.6 %	170	19.4 %	171	18.0 %
Ouvriers	956	21.1 %	790	19.9 %	444	50.7 %	458	48.2 %

Total	4 530	100 %	3 973	100 %	875	100 %	950	100 %
	Saint-Sauveur							
	2012	%	2017	%				
Agriculteurs exploitants	12	0.9 %	0	0.0 %				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	59	4.6 %	33	2.8 %				
Cadres et professions intellectuelles supérieures	63	4.9 %	68	5.8 %				
Professions intermédiaires	331	25.5 %	262	22.5 %				
Employés	585	45.1 %	479	41.1 %				
Ouvriers	245	18.9 %	324	27.8 %				
Total	1 296	100 %	1 166	100 %				

Les ouvriers et les employés sont les CSP les plus représentées sur la Communauté de Communes et Saint Sauveur (2017). Sur Luxeuil et Froideconche, ce sont les employés et les professions intermédiaires (professeurs, instituteurs, professions de la santé et du travail social ...) en tête du classement.

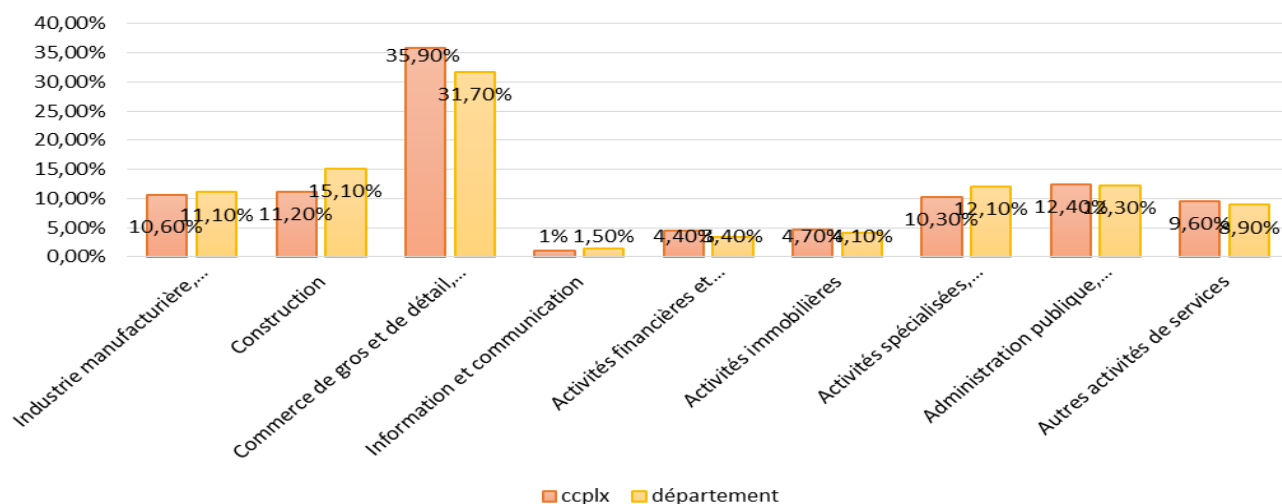
On notera une forte proportion d'ouvriers sur Froideconche, nettement supérieure à celle du niveau départemental et des trois autres territoires étudiés.

La part des différentes CSP évolue peu sur Luxeuil les Bains, alors que sur Froideconche on observe une importante augmentation des cadres et des professions intermédiaires (+6%) et à St Sauveur une augmentation importante de la part des ouvriers (+9%)

Type d'activité

Ensemble	1 141	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	121	10,6
Construction	128	11,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	410	35,9
Information et communication	11	1,0
Activités financières et d'assurance	50	4,4
Activités immobilières	54	4,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	117	10,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	141	12,4
Autres activités de services	109	9,6

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019 (source INSEE)



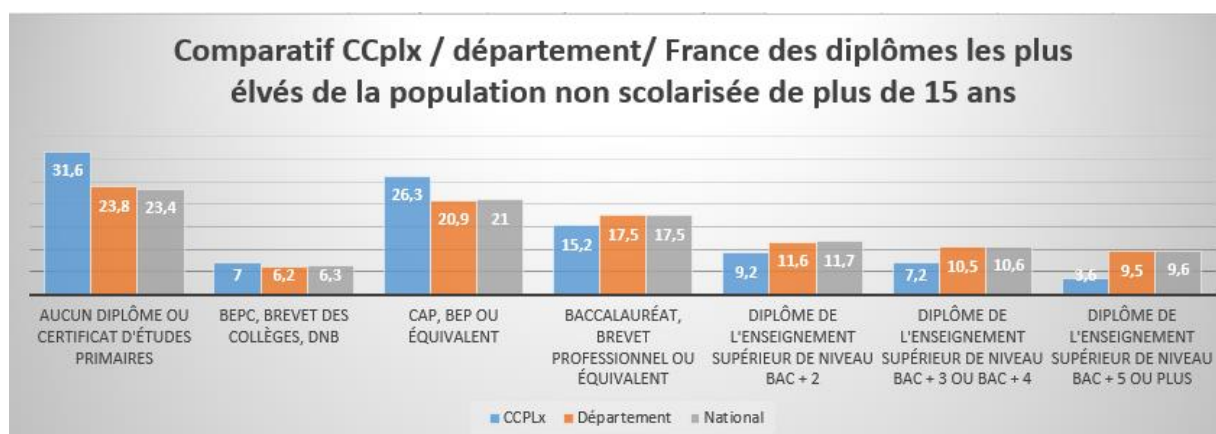
- › Une forte baisse de la population active de la CC du Pays de Luxeuil de 15 à 64 ans ayant un emploi (par profession et par catégorie socioprofessionnelle)

CSP	Population active de 15 à 64 ans ayant un emploi en 2016	En %	Population active de 15 à 64 ans ayant un emploi en 2011	Evolution (en %)
Agriculteurs exploitants	99	1,8	84	17,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	470	8,4	402	16,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	474	8,4	571	-17,0
Professions intermédiaires	1353	24,1	1345	0,6
Employés	1625	28,9	1811	-10,3
Ouvriers	1602	28,5	1844	-13,1
Ensemble	5622	100,0	6056	-7,2

Sources : Traitement Décidata BFC - Données INSEE, RP-Exploitation complémentaire, 2019

Formation

Ensemble	CCPLx		Département	Etat
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	31,6	65%	50.9%	50.7%
BEPC, brevet des collèges, DNB	7			
CAP, BEP ou équivalent	26,3			
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,2	35%	49.1%	49.3%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	9,2			
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	7,2			
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	3,6			



La population CCPLx représente 65% de la population sur les trois tranches de diplômes les moins élevées (contre environ 50% à l'échelle départementale et nationale).

	Communauté de Communes du Pays-de- Luxeuil			Département de la Haute Saône		
	2012	2017	Évolution	2012	2017	Évolution
Nombre de chômeurs	1091	1 040	4.6 %	13 349	13 380	+ 0,2 %
Taux de chômage (%)	15.3 %	15.7 %	▲	12,2 %	12,6 %	▲
Taux de chômage des femmes (%)	18.4 %	16.6 %	▼	13,5 %	13,6 %	▲
Taux de chômage des hommes(%)	12.7 %	14.9 %	▲	11,1 %	11,8 %	▲
Part de femmes parmi les chômeurs	54.0 %	49.6 %	▼	51,5 %	51,3 %	▼

Le nombre de chômeurs est en baisse de 4.6 % entre 2012 et 2017 sur la CCPLuxeuil et à fortiori la part des femmes.

	Luxeuil-les-Bains			Froideconche		
	2012	2017	Évolution	2012	2017	Évolution
Nombre de chômeurs	588	581	- 1.2 %	117	93	- 2.0 %
Taux de chômage (%)	19.7 %	20.8 %	▲	13.0 %	10.9 %	▼
Taux de chômage des femmes (%)	22.3 %	20.6 %	▼	14.8 %	13.6 %	▼
Taux de chômage des hommes(%)	17.4 %	21.0 %	▲	11.3 %	8.1 %	▼
Part de femmes parmi les chômeurs	52.6 %	47.0 %	▼	54.7 %	62.4 %	▲

	Saint-Sauveur					
	2012	2017	Évolution			
Nombre de chômeurs	134	138	+ 2.9 %			
Taux de chômage (%)	12.0 %	14.4 %	▲			
Taux de chômage des femmes (%)	19.5 %	19.0 %	▼			
Taux de chômage des hommes(%)	7.8 %	11.1 %	▲			
Part de femmes parmi les chômeurs	58.1 %	54.8 %	▼			

Activité des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans (source : fiches de territoire)

	Communauté de Communes du Pays-de-Luxeuil			Département de la Haute Saône		
	2016	2019	Évolution	2016	2019	Évolution
Familles biparentales ou monoparentales actives	170	148	-13 %	3 370	3 220	- 4,5 %
Total familles	383	339	-11.5 %	6 143	5 502	- 10,4 %
En pourcentage	44.4 %	43.7 %	-0.7%	54,9 %	58,5 %	+3.6%

La CCPLx observe une baisse du nombre de familles biparentales ou monoparentales actives. La baisse est due à la baisse de la population en général, mais la baisse en pourcentage -*0.7% à comparer avec le département (+3.6%) est significative.

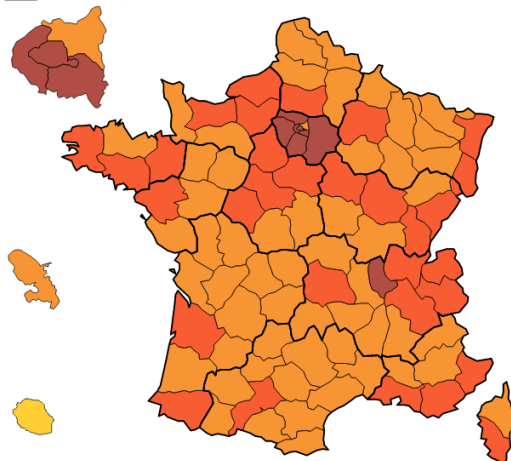
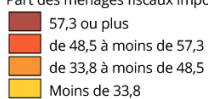
	Luxeuil les Bains			Froideconche		
	2016	2019	Évolution	2016	2019	Évolution
Familles biparentales ou monoparentales actives	58	44	-24.1 %	24	27	+ 11.1 %
Total familles	171	156	-8.8 %	49	44	-10.2 %
En pourcentage	33.9 %	28.2 %		49.0 %	61.4 %	

	Saint-Sauveur		
	2016	2019	Évolution
Familles biparentales ou monoparentales actives	16	19	+ 15.8 %
Total familles	42	46	+ 8.7 %
En pourcentage	38.1 %	41.3 %	

Revenu des familles

	CCPLx	Haute Saône	France
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 270 €	20 680 €	21 730 €
Luxeuil-les-Bains	17 900		
Baudoncourt	19 990		
Breuches	19 470		
Breuchotte	18 050		
Brotte-lès-Luxeuil	20 140		
La Chapelle-lès-Luxeuil	19 820		
La Corbière	22 600		
Esboz-Brest	21 560		
Froideconche	20 460		
Magnivray	19 530		
Ormoiche			
Saint-Sauveur	19 610		
Raddon-et-Chapendu	19 930		
Saint-Bresson	20 450		
Sainte-Marie-en-Chanois	20 180		

Part des ménages fiscaux imposés (en %)



	CCPLx	Haute Saône	France
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	40,4	45,1	51,7

Le revenu médian des familles du Pays de Luxeuil est inférieur à la moyenne départementale et à la moyenne nationale. La part des ménages fiscaux imposés est inférieure de 5 points par rapport au département et de 11 points par rapport à la part nationale.

Répartition des Quotients Familiaux des familles – situation Janvier 2021

Montant QF	Nombre CCPLux		Part utilisateurs ADL et mutliaccueil	
0-350	82	5,48%	17	4,43%
351-700	459	30,68%	102	26,56%
701-1050	366	24,47%	84	21,88%
1051-1400	244	16,31%	73	19,01%
1401-1750	115	7,69%	30	7,81%
1751-2000	35	2,34%	17	4,43%
supérieur à 2000	58	3,88%	60	15,63%
Inconnu	137	9,16%		
TOTAL	1496	5,48%	384	

La part des enfants fréquentant les accueils de loisirs est supérieure par rapport à la répartition des QF des familles sur les tranches supérieures à un QF de 1050 et inférieures sur les tranches inférieures à 1050 €.

A titre indicatif :

Sur la base des 39 783 allocataires du département au 31 décembre 2019 :

Le QF moyen est de 799€.

- 50% des allocataires ont un QF inférieur à 688.
- 25% ont un QF inférieur à 450.
- 75% ont un QF inférieur à 1040.

Indication : Un quotient familial de 700 correspond à un couple avec 2 enfants, dont les ressources mensuelles s'élèvent à 2 100€, prestations familiales incluses.

Zonages – A REMPLIR PAR LE PARTENAIRE

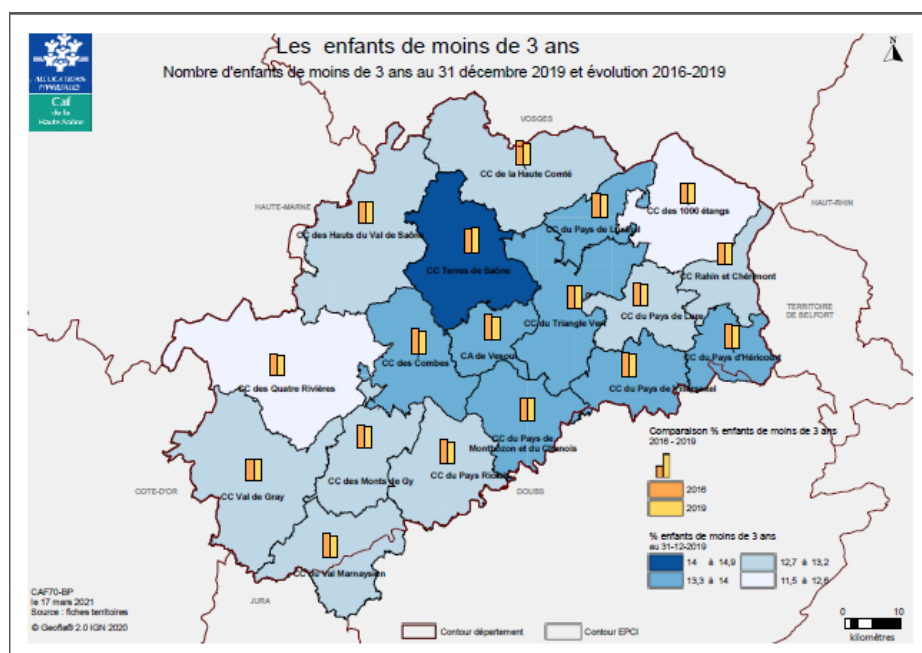
	Territoire Communauté de Communes du Pays de Luxeuil oui/non
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)	
Parc Naturel Régional (PNR)	
Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	OUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	
Programme Local d'Habitat (PLH)	
Transports Urbains (PTU)	
Contrat de Ville	OUI
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)	
Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	

DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (SOURCE : DONNEES CAF)

1/ La petite enfance:

Evolution du besoin d'accueil – le public 0-3 ans :

Part des – de 3 ans par rapport au total des enfants 0-24 ans en 2019



Variation de la part des moins de 3 ans par rapport au nombre total d'enfants sur la période 2016-2019

Année	Département	Communauté de Communes Du Pays de Luxeuil
2016	14,10 %	14.5 %
2017	13,80 %	14.3 %
2018	13,50 %	14.4 %
2019	13,20 %	13.3 %
Variation 2016-2019	- 0,90 %	- 1.2 %

Comme à l'échelle départementale, la part des moins de 3 ans, par rapport au nombre total d'enfants 0-24 ans, diminue sur le territoire de la CCPLuxeuil pour représenter, en 2019, 366 enfants sur un total de 2 751 enfants alors que nous comptabilisions 439 enfants de moins de 3 ans en 2016 ?

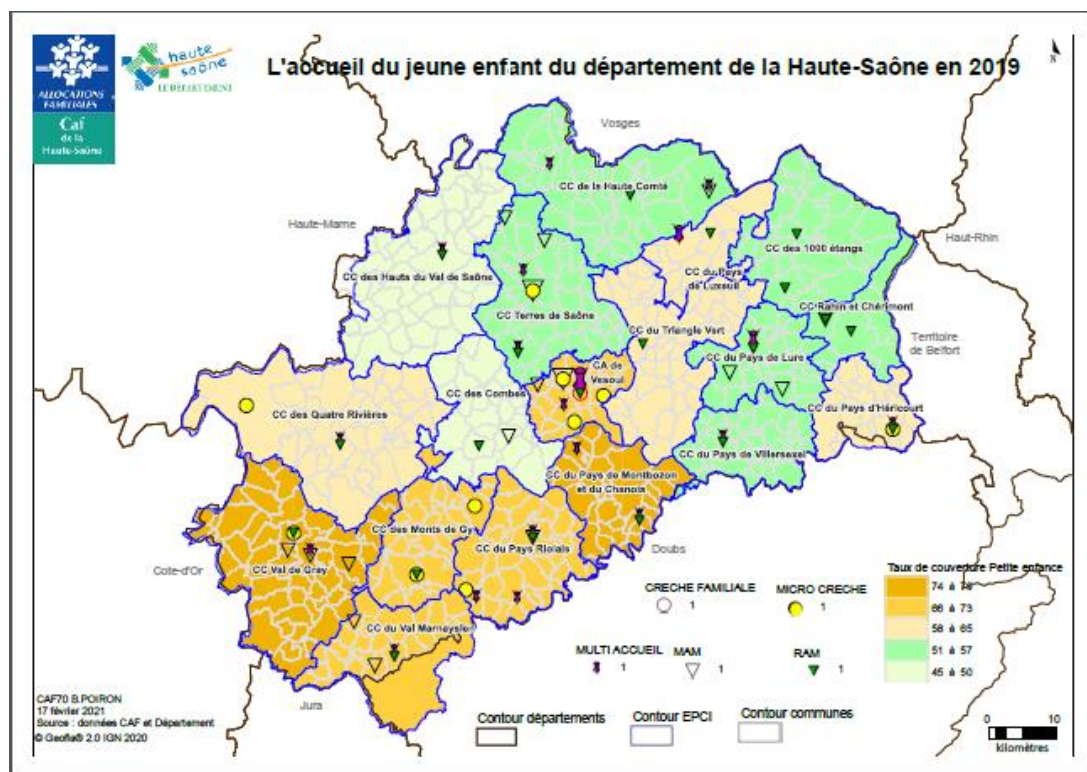
Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

2015	2016	2017	2018	2019
368	439	442	-	387

Source caf : données 2019 - fiches de territoire

Année	Total enfants 0-2 ans - Département	Total enfants - Département	en %	CCPLux		
2016	6 662	47 364	14,10%	430	2958	14,5
2017	6401	46546	13,80%	424	2970	14,3
2018	6153	45546	13,50%	405	2808	14,4
2019	5927	44801	13,20%	366	2751	13,3

source: fiche territoire : <https://app.powerbi.com/groups/me/apps/32d25345-a187-4a56-a6e1-f8944dfb1c83/reports/b44ded0a-f64e-4c6c-8830-fdd846db1427/ReportSection?ctid=58c09f75-858a-4559-b710-c48500698fd4>



Le taux de couverture Petite enfance est de 60.5 % à l'échelle départementale. Le taux actualisé (année 2018) est de 64.7 % à l'échelle de la CCPLuxeuil.

Les territoires ayant un taux de couverture inférieur ou égal à 58% sont désignés **territoires prioritaires** et bénéficient d'aides majorées pour le développement de structures et la création de places nouvelles. Ce qui n'est pas le cas pour la CCPLuxeuil.

Le projet d'un nouvel Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant sur le territoire a été lancé en 2018. Cette nouvelle structure, qui devait être implantée dans le Quartier Politique de la Ville, devait accueillir les effectifs des deux crèches vieillissantes avec 10 % d'augmentation du nombre de places. Le projet est suspendu depuis 2021 et une réflexion prenant en compte différents critères est lancée :

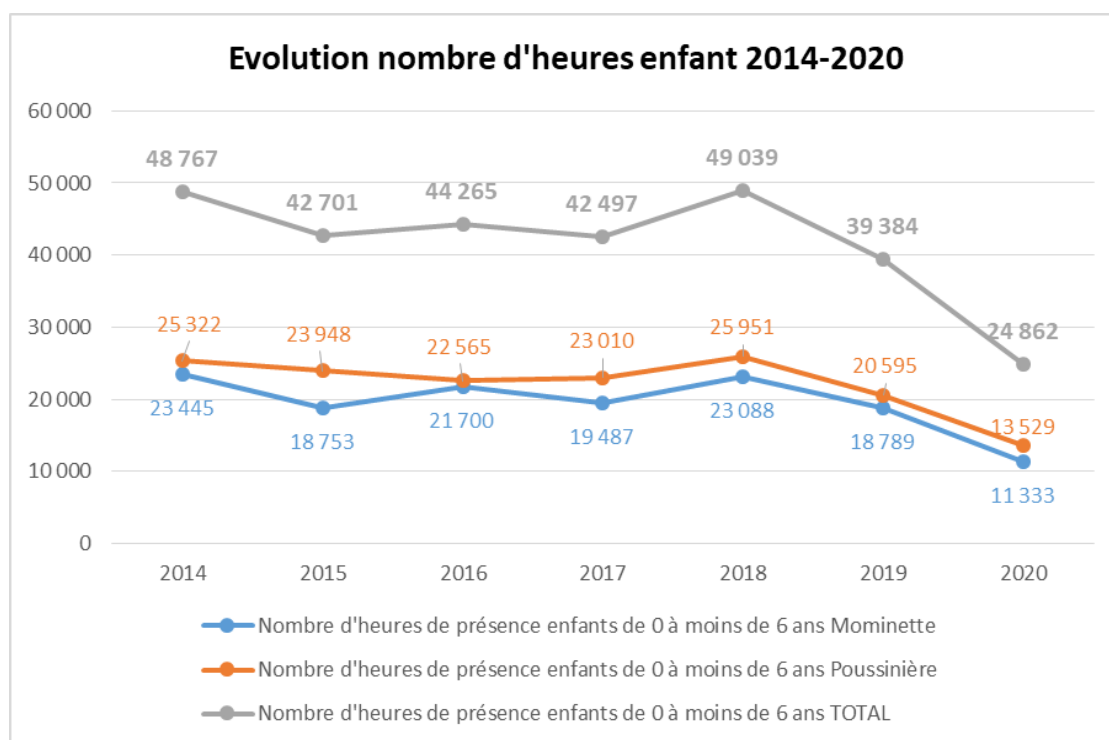
- Problème de locaux trop exigus dans le projet des architectes sur le projet présenté en décembre 2020
- Projet de MAM sur la Commune de Saint-Sauveur espérée en septembre 2021 proposant 12 places nouvelles d'accueil (3 ass mat x 4 places)
- Projet d'implantation d'une micro-crèche privée sur le mode PAJE.

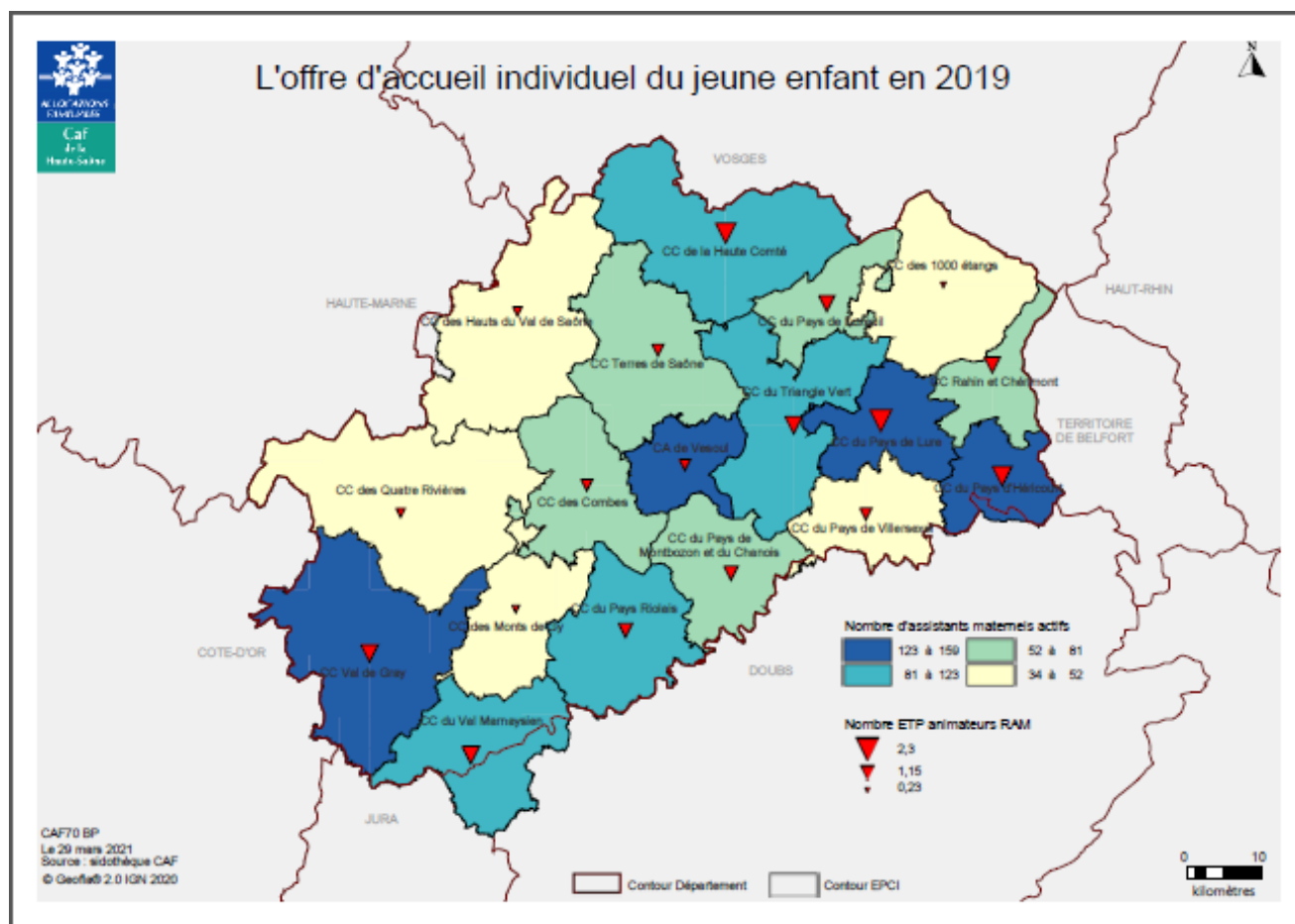
- Arrivée en 2026 ou 2028 de 800 familles sur la BA 116 avec un besoin d'accueil estimé à une quarantaine de places
- L'évolution des missions des RAM, devenant Relais Petite Enfance, et leur rôle d'accompagnement des familles de guichet unique et d'observatoire de la petite enfance est à la fois une opportunité pour la collectivité de cerner au mieux les besoins locaux mais également de mettre en cohérence une offre globale et attractive tant au niveau qualitatif qu'au niveau quantitatif.

Fort de ces différents facteurs ayant largement évolué depuis 2018, les élus, nouvellement élus depuis 2020 souhaitent requestionner le projet dans le cadre d'une d'offre de service globale, équilibrée et adaptée.

L'objectif est de remettre à plat les besoins actuels et à venir de la population sur un territoire en mouvement afin d'aboutir à l'horizon 2024-2025 à une proposition petite enfance globale et raisonnée correspondant au territoire.

Evolution de l'offre d'accueil individuel des jeunes enfants :





	Département			Communauté de Communes Du Pays de Luxeuil		
Année	Nombre Assistants Maternelles	dont + de 55 ans	% + de 55 ans	Nombre Ass Mat	dont + de 55 ans	% + de 55 ans
2017	1 608	483	30,04%	85	32	37.6 %
2018	1517	462	30,45%	85	32	37.6 %
2019	1412	447	31,66%	78	28	35.9 %
Variation 2017-2019 en nombre	-196	-36	+ 1,62 points	- 7	- 4	- 3 points
Variation 2017-2019 en %	- 12%	-	-	- 8 %	- 13 %	

	Titulaires de l'agrément			En exercice
	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} avril 2021
Baudoncourt	9	8	8	6
Breuches	7	7	7	5
Breuchotte	5	4	4	2
Brotte les Luxeuil	1	1	1	1

Esboz Brest	5	5	5	3
Froideconche	23	20	19	17
Magnivray	1	1	0	0
La Chapelle	3	2	2	2
La Corbière	0	0	0	0
Luxeuil les bains	44	36	37	30
Ormoiche	0	0	0	0
Raddon et Chapendu	11	10	11	10
Saint Bresson	1	1	1	0
Saint Sauveur	14	14	15	13
Sainte Marie en Chanois	1	1	1	1
Total CCPLx	125	110	111	90

Places théoriques chez les assistantes maternelles en exercice au 1er avril 2021

	<i>Places théoriques au 1^{er} avril 2021</i>	<i>Places théoriques au 1^{er} avril 2021</i>	<i>Places disponibles au 1^{er} avril 2021</i>		<i>Places théoriques Au 1^{er} avril 2021</i>	<i>Places théoriques au 1^{er} avril 2021</i>	<i>Places disponibles au 1^{er} avril 2021</i>
	- de 3 ans	Périscolaire			de 3 ans	Périscolaire	
Baudoncourt	15	10	4	La Corbière	0	0	0
Breuches	13	8	1	Luxeuil les bains	60	24	31
Breuchotte	5	2	2	Ormoiche	0	0	0
Brotte les Luxeuil	2	0	0	Raddon et Chapendu	22	9	13
Esboz Brest	5	2	2	Saint Bresson	0	0	0
Froideconche	50	13	17	Saint Sauveur	23	7	9
Magnivray	0	0	0	Sainte Marie en Chanois	4	1	1
La Chapelle	4	3	0				
Total CCPLx	203	79	80				

Le dernier recensement indique sur les places d'accueil chez les assistantes maternelles un taux de vacance de l'ordre de 28% (80 places/282 places)

- Le nombre total d'assistantes maternelles agréées en activité diminue depuis 2018 sur le territoire de la CCPLuxeuil : - 8 % mais reste inférieur à taux du Département (-12%).
- La question du renouvellement des professionnels est réelle : plus d'un tiers des assistantes maternelles agréées en activité ont 55 ans et plus en 2019, donnée supérieure à celle du département.
- En mars 2020, le département compte 20 Maisons d'Assistants Maternels mais aucune implantée sur le territoire du Pays de Luxeuil.

- Un Relais Assistants Maternels pour un total de 1.30 ETP pour 90 assistantes maternelles agréées actives au 31/12/2019 est implanté à Froideconche :

Le ratio d'1Etp pour 70 assistants maternels conseillé par la CNAF est atteint.

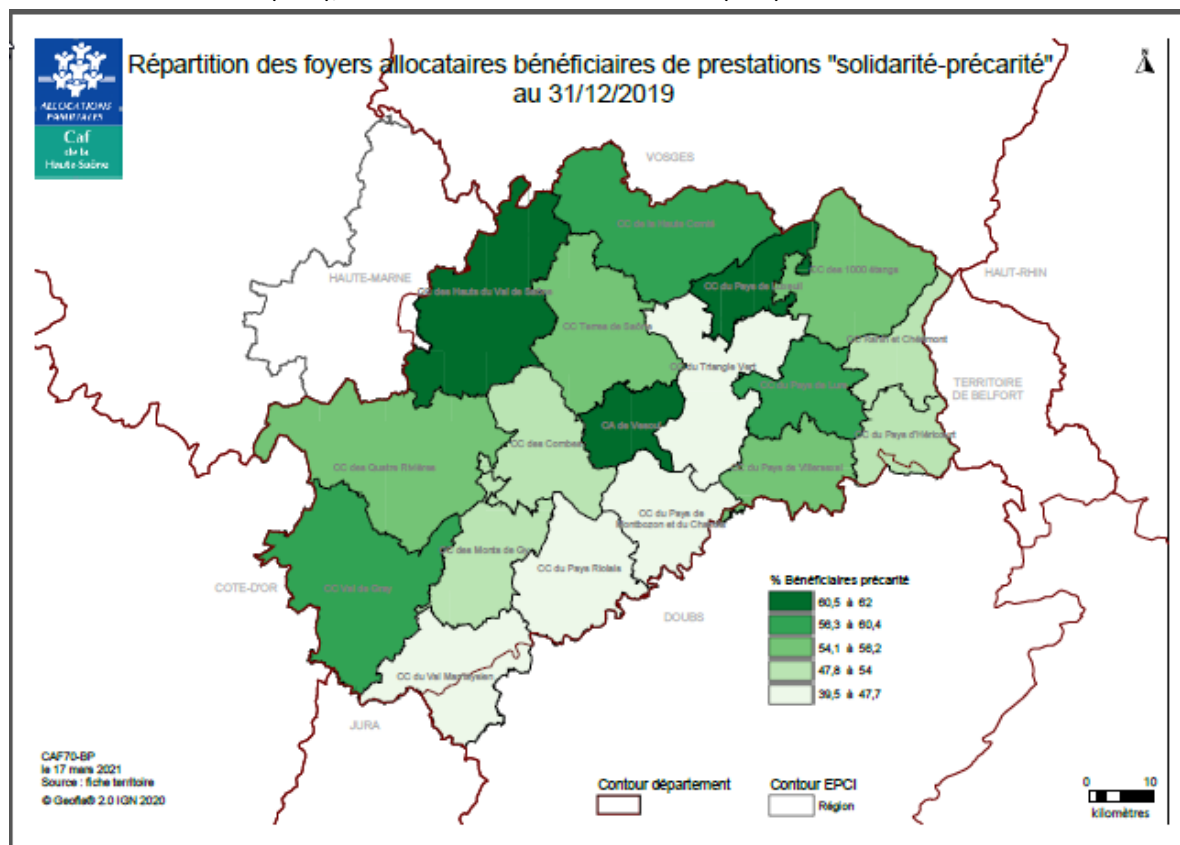
La CCPLuxeuil a conventionné avec deux communautés de communes voisines, la CC du Triangle Vert et la CC1000Etangs pour délivrer un service RAM sur ces deux territoires. La CCPLuxeuil gère, par conséquent, depuis 2012, un Relais Assistants Maternels actuellement de 3 Etp déployés sur 3 territoires.

Précarité :

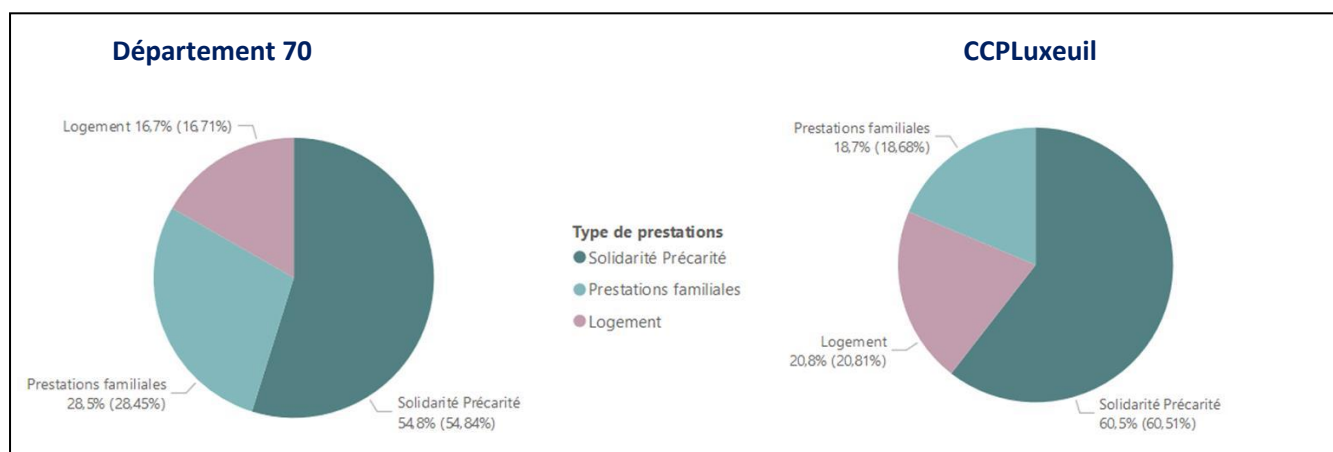
Part des allocataires bénéficiant de prestation(s) au titre de la Solidarité-Précarité au 31/12/2019

Les prestations CAF sont classées en trois grandes catégories : Logement, Prestations familiales et Solidarité-Précarité.

En Haute-Saône, la catégorie Solidarité-Précarité comprend : l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation de Soutien Familial (ASF).



La part des allocataires bénéficiant de prestation(s) Caf au titre de la Solidarité-Précarité représente 54.8 % à l'échelle du département et 60.5 % à l'échelle de la CCPLuxeuil, soit une part largement différente.



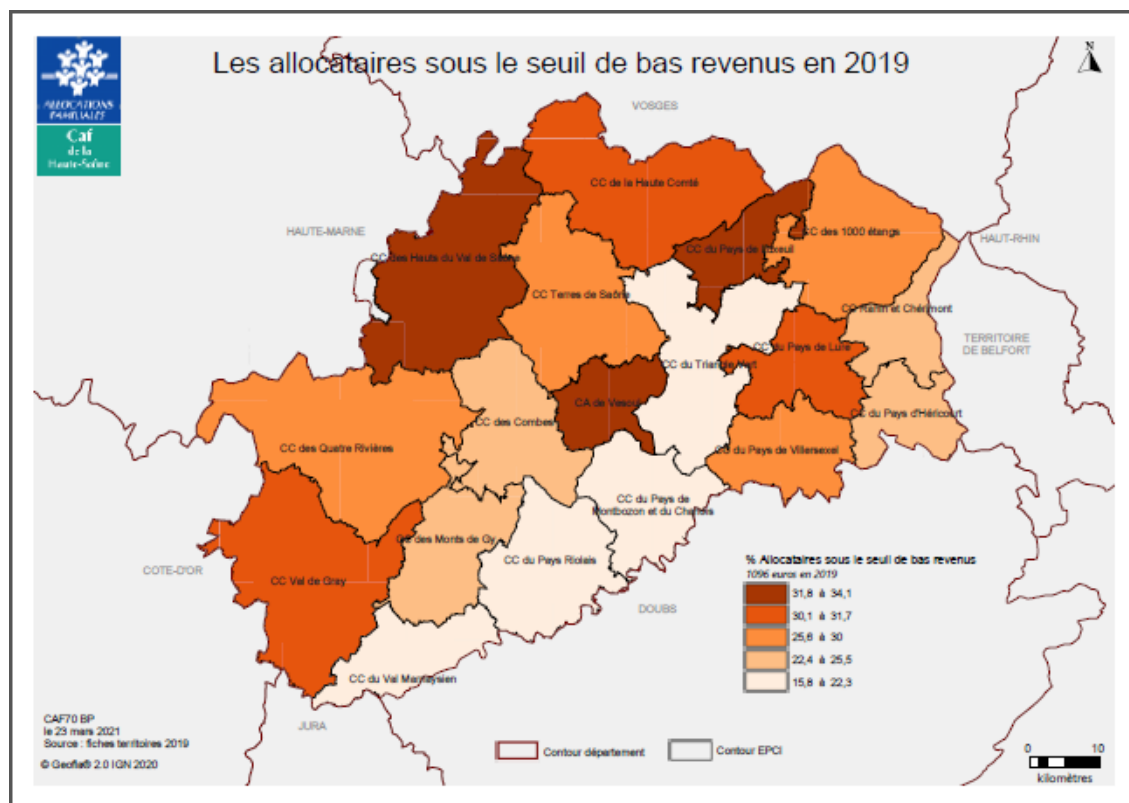
Foyer bas revenu

En 2019, le seuil en dessous duquel un foyer est considéré « à bas revenu » est de 1 096 euros par unité de consommation.

La part des foyers allocataires « à bas revenu » par rapport au nombre total de foyers allocataires au niveau du département est de 27.80%.

Elle est de 34.1 % à l'échelle de la CCPLuxeuil - (le taux le plus haut du département) - soit 1 011 foyers allocataires en 2019.

Part des Foyers allocataires à bas revenus par rapport au nombre total de foyers allocataires par EPCI au 31/12/2019.



En 2019, le seuil en dessous duquel un foyer est considéré « à bas revenu » est de 1 096 euros par unité de consommation.

Le tableau ci-dessous permet d'observer la répartition des enfants dans les foyers à bas revenu par tranche d'âge au 31/12/2019 :

Enfants dans les foyers à bas revenu par tranche d'âge au 31/12/2019						
	0-2ans	3-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans	Total
CCPLux	32	38,8	38,1	41,9	46,8	39,2
CCME	19,9	16,1	20,7	25,5	28,4	22,1
CCVG	28,5	30	28,7	32,4	39,2	31
CCVM	11,5	10,4	14	17,3	19,6	14,4
CCPR	7,8	7,3	9,3	14,1	25,6	11,4
CCMG	10,2	15,9	12	20,3	25,8	16
CC4R	25,4	23,1	25,7	30	32,6	27,2
CCHVS	26,8	31,5	30,4	31,1	42,4	31,7
CCC	12,9	19,5	18,9	27,2	29,5	21,1
CAV	35,1	35,5	29,5	32,7	40,4	33,2
CCPMC	13,5	13,4	13,7	18,7	23	15,6
CCTDS	18,2	19,9	22,4	23	27,8	22
CCHC	28,1	29,9	29,3	32,6	39,7	31,1

CCPLure	25,8	30,6	24	32,2	34,6	28,4
CCTV	9,6	16,4	15	18	25	16,1
CCPV	23,6	23	22,3	20,4	35	23,4
CCPH	19,7	19,4	21,7	23,9	23,4	21,7
CCRC	16,6	17,3	17,7	22,9	23,6	19,5
Département	22,30%	24%	23%	27,10%	32,70%	25,10%

Source : CAF - Fiche territoire - rapport Démographie, population et prestation/ précarité allocataires

Quel que soit la tranche d'âge, la part des enfants dans les foyers allocataire à bas revenus sur la CC PLuxeuil est nettement supérieure comparée au niveau départemental.

La situation la plus critique concerne les 12-15 ans et 16-17 ans où plus de 41% et 46 % des jeunes vivent dans un foyer à bas revenus.

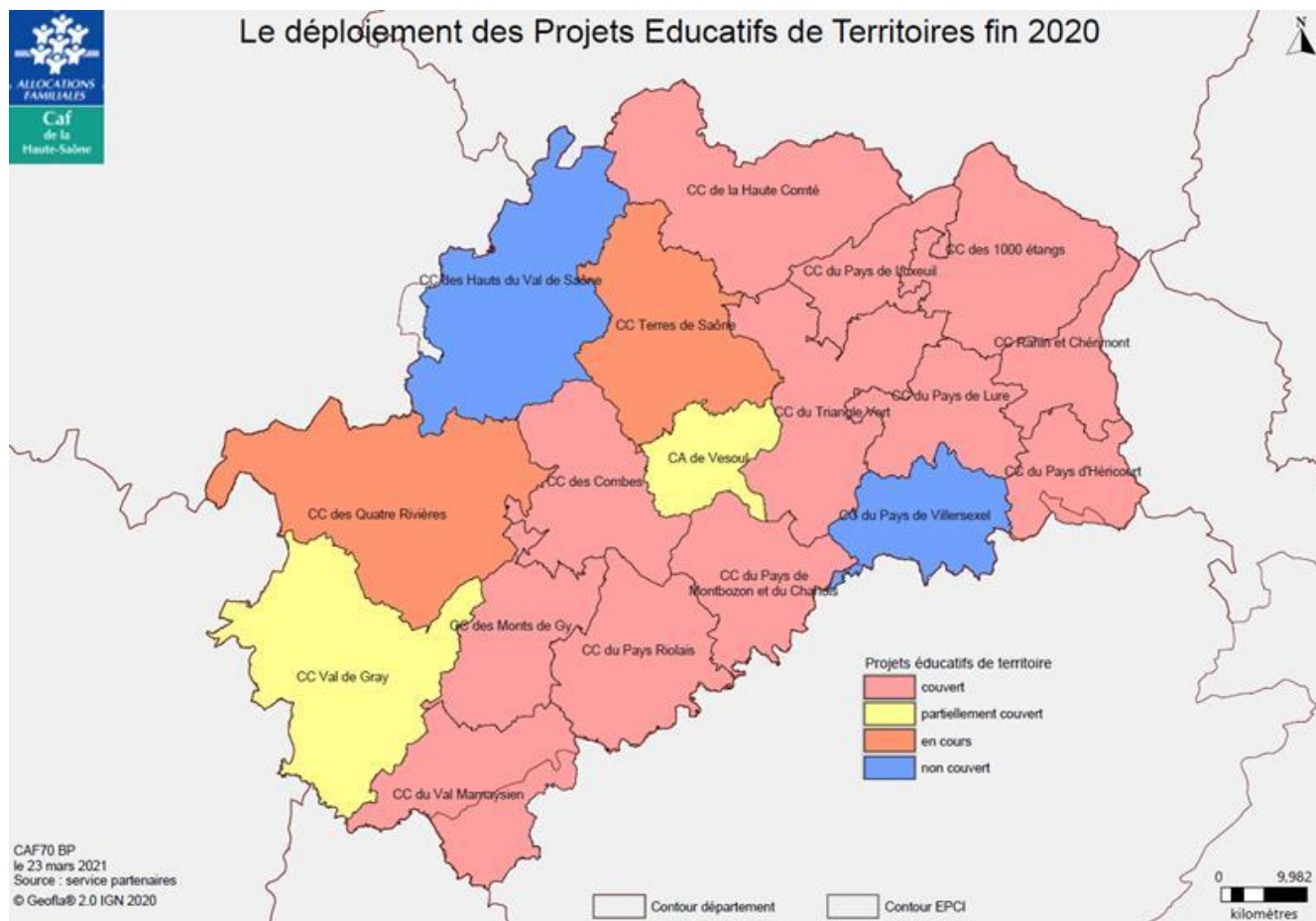
Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus au 31/12/2019				
	couple sans enfant	familles biparentales	familles monoparentales	isolés sans enfants
CCPLux	29,52%	25,22	60,54	32,44
CCME	24,7%	15,24	50,68	36,79
CCHC	19%	21	53,8	34
CCVG	19,75%	18,35	58,88	30,43
CCVM	17,24%	6,3	40,4	26,4
CCPR	22,92%	5,3	36,23	24,72
CCMG	14,8%	8	43,28	38,23
CC4R	15,22%	15,05	55,5	33,33
CCHVS	24%	21,9	59,55	36,6
CCC	17,14%	11,73	44,44	33,23
CAV	25,22%	20,37	54,51	32,64
CCPMC	23%	7,6	39,6	21,4
CCTDS	26,36%	13,14	48,5	36,9
CCPLure	27,57%	17	52,68	35,65
CCTV	21,7%	11,5	41,7	34
CCPV	20,22%	12,23	54,59	30,5
CCPH	14,89%	12,61	43,19	32,94
CCRC	22,8%	11,12	48,3	33,62
Département	22,38%	14,85%	50,90%	32,74%

Source : CAF - Fiche territoire - rapport Démographie, population et prestation/ précarité allocataires

Si l'on regarde la répartition des foyers allocataires « bas revenus » en fonction de la structure familiale de l'ensemble des foyers allocataires, on observe que les familles monoparentales sont les plus « précaires » : une famille monoparentale sur deux est en situation de bas revenu au niveau départemental, mais c'est plus de 60 % sur le territoire de la CCPLuxeuil.

2/ L'enfance et la Jeunesse: (source : données Caf)

Couverture par un projet éducatif de territoire



La communauté de communes du Pays de luxeuil est signataire d'un projet éducatif de territoire (PET) – Plan mercredi depuis 2020, et ce, pour la période 2020-2026 .

Les établissements scolaires (nombre d'enfants scolarisés de la collectivité non communiqué par les services de l'éducation nationale)

Sur le territoire concerné		A proximité NB : ne renseigner que si le territoire concerné ne compte pas ce type d'établissement
Groupe scolaire privé	Nbre : 1	1
	Nbre de classes :	6
	Nbre total d'enfants scolarisés :	169
	Nombre d'enfant en maternelle	147
	Nombre d'enfant en primaire	22
Groupes scolaires public	Nbre :	14
	Nbre de classes :	54
	Nbre total d'enfants scolarisés :	1012
Dont classes maternelles	Nbre de classes :	21
	Nbre total d'enfants scolarisés :	427
Dont classes	Nbre de classes :	33

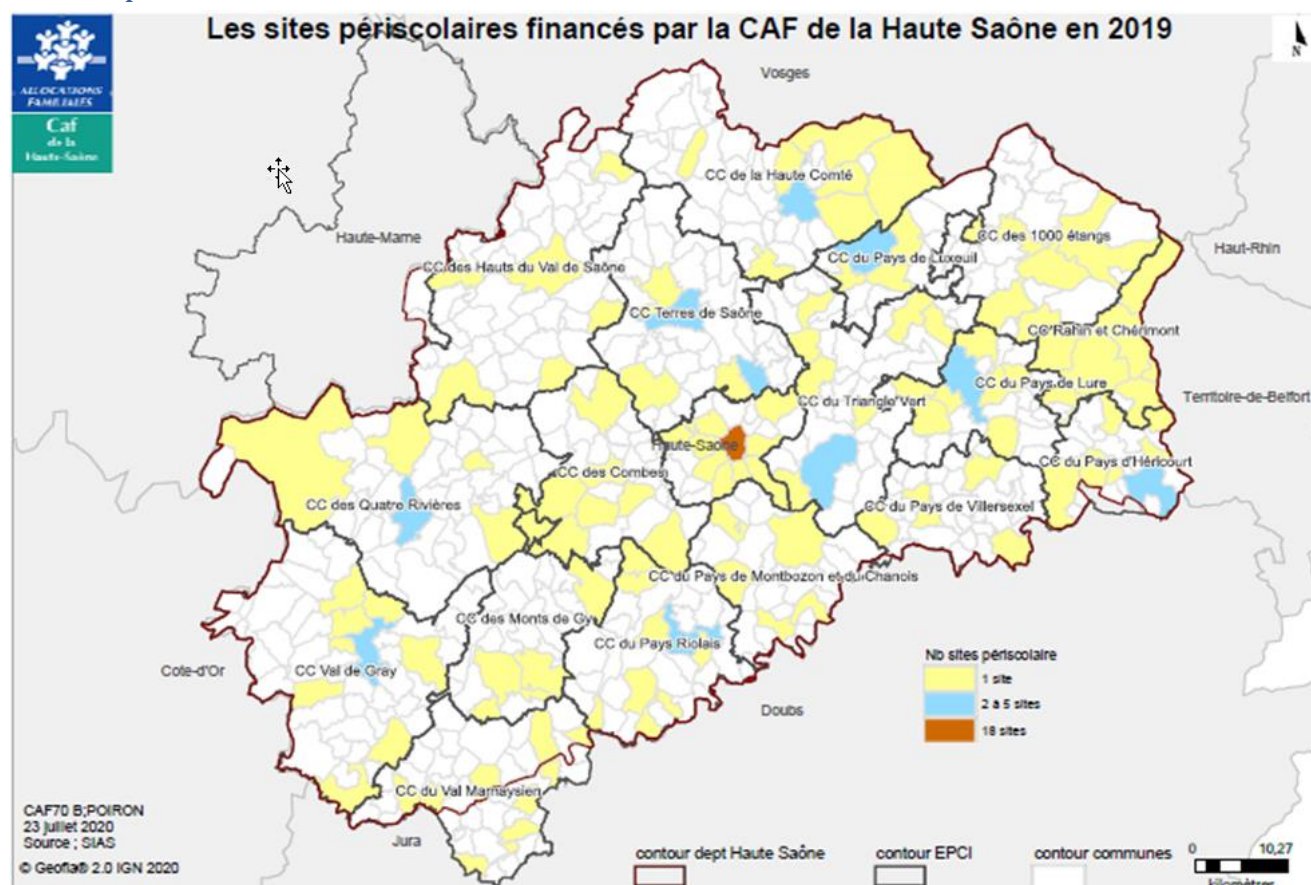
élémentaires	Nbre total d'enfants scolarisés :	611
	Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité :	
	CLIS	1
	Nbre total d'enfants scolarisés :	6
Collège(s)	Nbre :	2
	Nbre élèves au total:	612
Lycées et LEP	Nbre :	1

En matière d'accueil péri et extrascolaire, la communauté de communes a veillé sur l'ensemble de son territoire à la mise en place d'un accueil de qualité facilitant pour les familles la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale et pour les enfants une articulation douce des temps scolaires, périscolaires et familiaux.

La collectivité a fait de nombreux investissements pour offrir aux enfants et aux jeunes un cadre agréable permettant l'épanouissement et la découverte :

- Création de pôles d'accueils de loisirs prévoyant des espaces agréables et adaptés à l'accueil d'enfants. Restaurants scolaires, espaces maternels et primaires, postes informatiques, structures de jeux, salle de motricité avec mur d'escalade, aires de jeux : ces espaces ont été pensés avant tout comme des lieux de vie et de découverte pour les enfants qui les fréquentent.
- Les projets pédagogiques, rédigés par les équipes d'animation, en lien avec le projet éducatif de la CCPLx favorisent l'ouverture aux autres et à d'autres horizons et la découverte et l'expérimentation, à travers de nombreuses activités ludiques, sportives, culturelles encadrées quotidiennement par des animateurs et régulièrement par des encadrant spécialisés.

Confiant la mise en œuvre quotidienne de ces temps à deux associations : « l'Association des Centres Sociaux Luxoviens » et « Les Francas », la Communauté de communes a fait le choix d'un accueil de qualité, avec du personnel formé et attentif au bien être de l'Enfant. Ces associations se sont engagées dans une démarche qualité en adhérant à la charte départementale de qualité des accueils de loisirs en partenariat avec la CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.



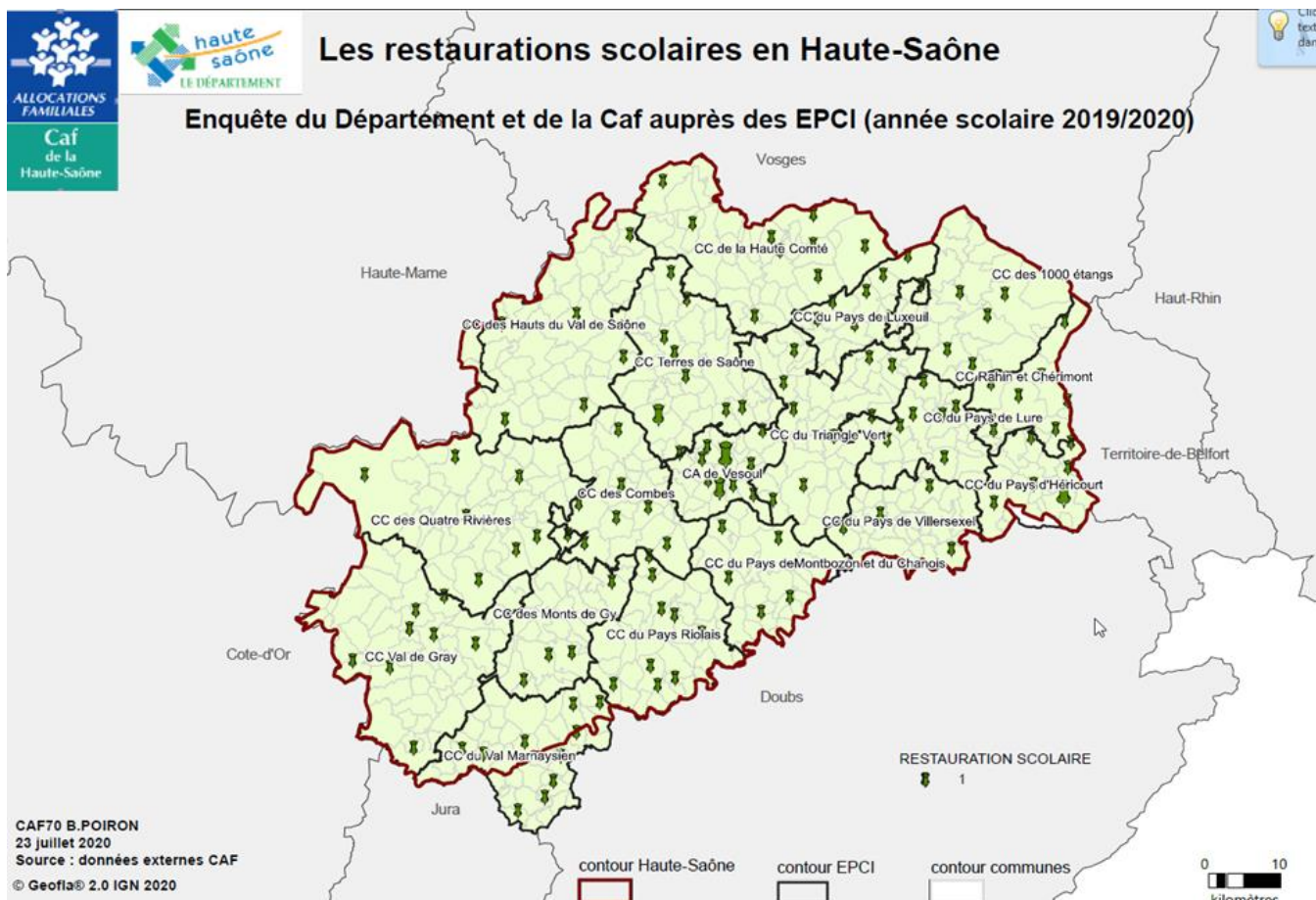
Il existe 8 sites d'accueil périscolaire sur le territoire en gestion déléguée à l'opérateur : FRANCAS

Ainsi, l'accueil périscolaire (lundi/mardi/jeudi/vendredi) est organisé sur 8 sites (Breuches – St Sauveur, Froideconche, Luxeuil centre, Luxeuil Richet, Luxeuil Stade, Luxeuil Mont Valot, Luxeuil Bois de la Dame), au plus près des écoles proposant un accueil de 7h30 à 18h30 en dehors des temps scolaires :

- L'accueil du matin dès 7h30
- La pause méridienne avec le repas
- L'accueil du soir jusqu'à 18h30

Sur Sainte Marie en Chanois, le syndicat intercommunal organise à l'attention des enfants du RPI Ste Marie – Amage – La Proiselière un accueil périscolaire sur la même organisation.

Les communes de Raddon et St Bresson organisent des garderies municipales.



Données issues du conseil départemental :

COMMUNE	ADRESSE	Nombre d'enfants scolarisés	CAPACITE	ACCUEIL MOYEN
<i>Commune d'implantation de la cantine</i>	<i>Adresse de la cantine</i>		<i>Nombre d'enfants pouvant être accueillis</i>	<i>Nombre d'enfants accueillis</i>
Luxeuil	Rue Rochambeau	489	140	125
Froideconche	12 bis, Rue du 1er bataillon de choc	181	100	57
Saint Sauveur	24, Rue Georges Clémenceau	148	56	44
Breuches les Luxeuil	Rue Adolphe Pautot	58	40	20
Sainte Marie en Chanois		77	30	15
Raddon		105	40	25
Saint Bresson		31	30	22
TOTAL		1089	436	308

308 enfants de 3 à 11 ans ont été accueillis quotidiennement en restauration scolaire sur l'année scolaire 2019-2020 sur un total de 1 089 enfants scolarisés.

Cela représente 28 % des enfants scolarisés et 71 % de la capacité d'accueil maximale possible sur le territoire compte-tenu des équipements existants.

A l'échelle départementale ce sont 38% des enfants scolarisés qui ont été accueillis en restauration scolaire sur la même période. Cela correspond à 77% de la capacité d'accueil maximale possible compte tenu des équipements existants.

Sur le territoire du Pays de Luxeuil le besoin en restauration scolaire est couvert.

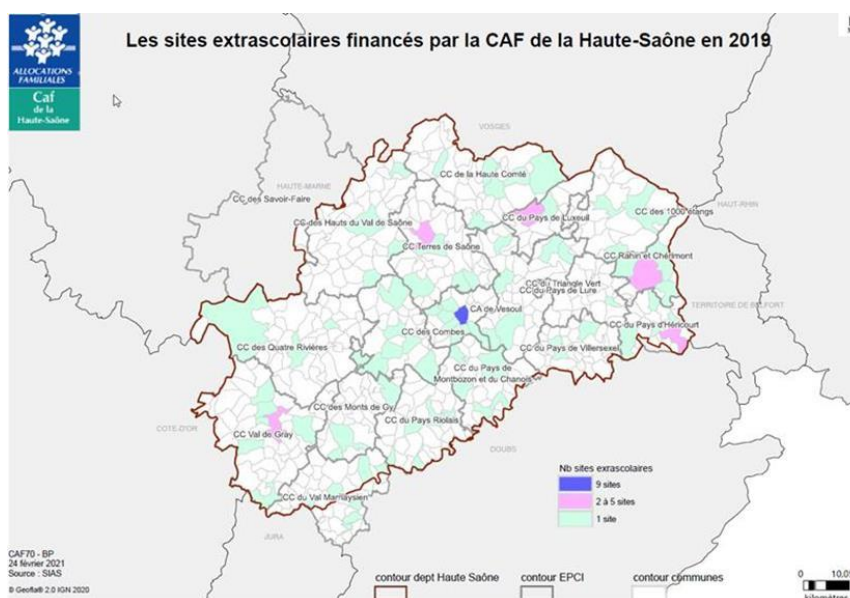
Services d'accueil extrascolaire pour les 3-11 ans :

En cohérence avec les temps d'accueils périscolaire, l'accueil extrascolaire (vacances) est organisé sur 2 pôles de 7h30 à 18h30 :

- Pôle « Les Mômes du Breuchin », 12 bis, Rue du 1^{er} bataillon de choc – 70300 LUXEUIL LES BAINS
- Pôle Jeunesse – 15 bis, Rue de Lattre de Tassigny – 70300 FROIDECONCHE

Les deux sites sont ouverts les mercredis durant l'année scolaire.

Durant les vacances scolaires l'ouverture alternative des accueils de loisirs permet une continuité de service sur le territoire du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Service d'accueil pour les 12-17 ans : Pôle Ados Ville géré par l'Association des Centres Sociaux Luxoviens

Le Pôle Ados, fréquenté par une cinquantaine de jeunes, est un accueil de Loisirs dont la création a été impulsée par la ville et les deux centres sociaux. Cette structure d'animation socioculturelle vise à offrir aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans les meilleures conditions d'accueil et des équipements adaptés à leurs attentes mais aussi un espace d'expression et d'échange (salle de jeux, salle informatique, espace de détente...).

La ville participe aux financements des activités, du personnel avec notamment la mise à disposition d'un agent d'animation et à l'entretien des locaux communaux. Ce soutien financier et logistique permet la gratuité de l'accueil de loisirs en dehors des activités exceptionnelles (sorties etc. ...).

Un comité pilotage associant les centres sociaux et la Ville se réunit tous les deux mois afin d'accompagner les initiatives et les projets de cette structure.

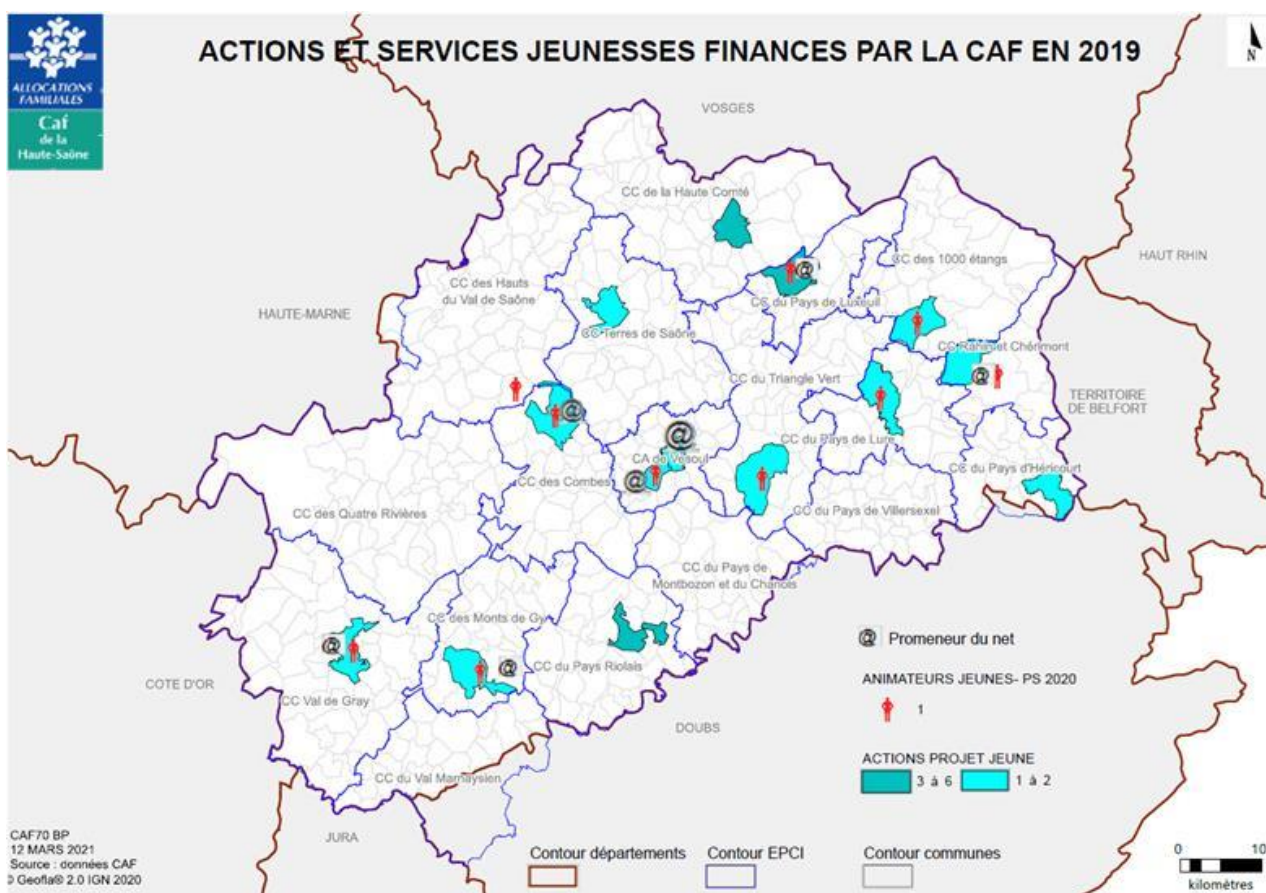
Le Pôle ados propose diverses activités socio culturelles : accueil de loisirs, activités sportives et culturelles, atelier de réussite éducative, atelier de montage de projet, séjours vacances...

Déploiement des postes animateurs « PS jeunes » et des promeneurs du net au 31 décembre 2020

Il existe un poste d'animateur jeunes soutenu par la Caf depuis 2020. Il est pris en charge par l'association des Centres Sociaux Luxoviens. Le poste animateur jeunes est éligible à la « PS jeunes » depuis septembre 2020 ce qui sécurise le soutien financier de la Caf jusqu'en décembre 2023 à minima.

S'il y a une montée en charge relative à l'encadrement au niveau de l'ACSL, l'association pourra prétendre à la prise en charge d'un deuxième ETP à compter de 2021 à la condition que l'animateur/trice concernée remplisse les conditions (niveau de diplôme) fixées par le cahier des charges national.

L'animateur PS jeunes rejoindra le dispositif « promeneur du net » d'ici 2022.



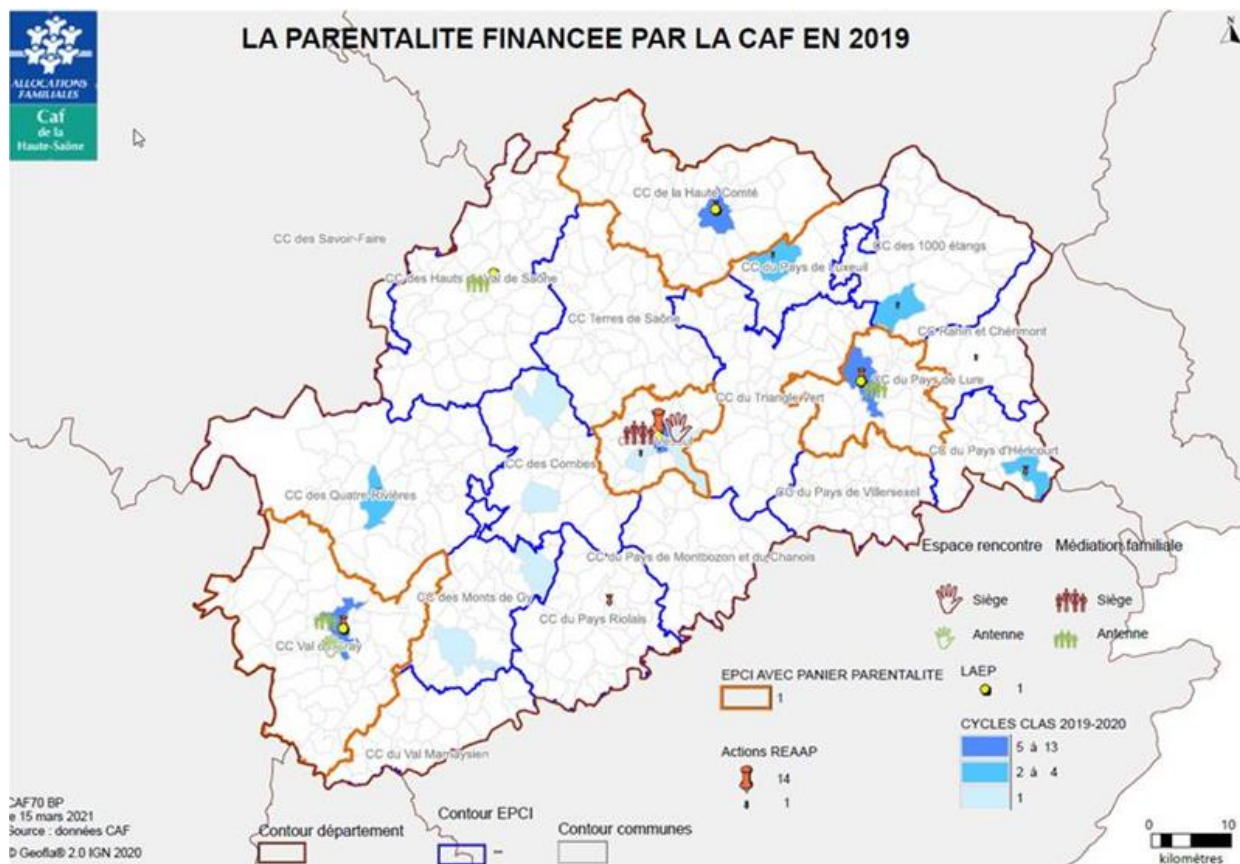
La dynamique de projet auprès des jeunes se développe depuis de nombreuses années grâce à l'action du Pôle Ados à destination de la jeunesse.

Cette dynamique se traduit notamment par le dépôt de « projet jeunes, nouveau run » chaque année depuis 2018.

Année	CCPLuxeuil	Département
2018	2	13
2019	5	28
2020	2	43
2021	2	18

3/ La parentalité

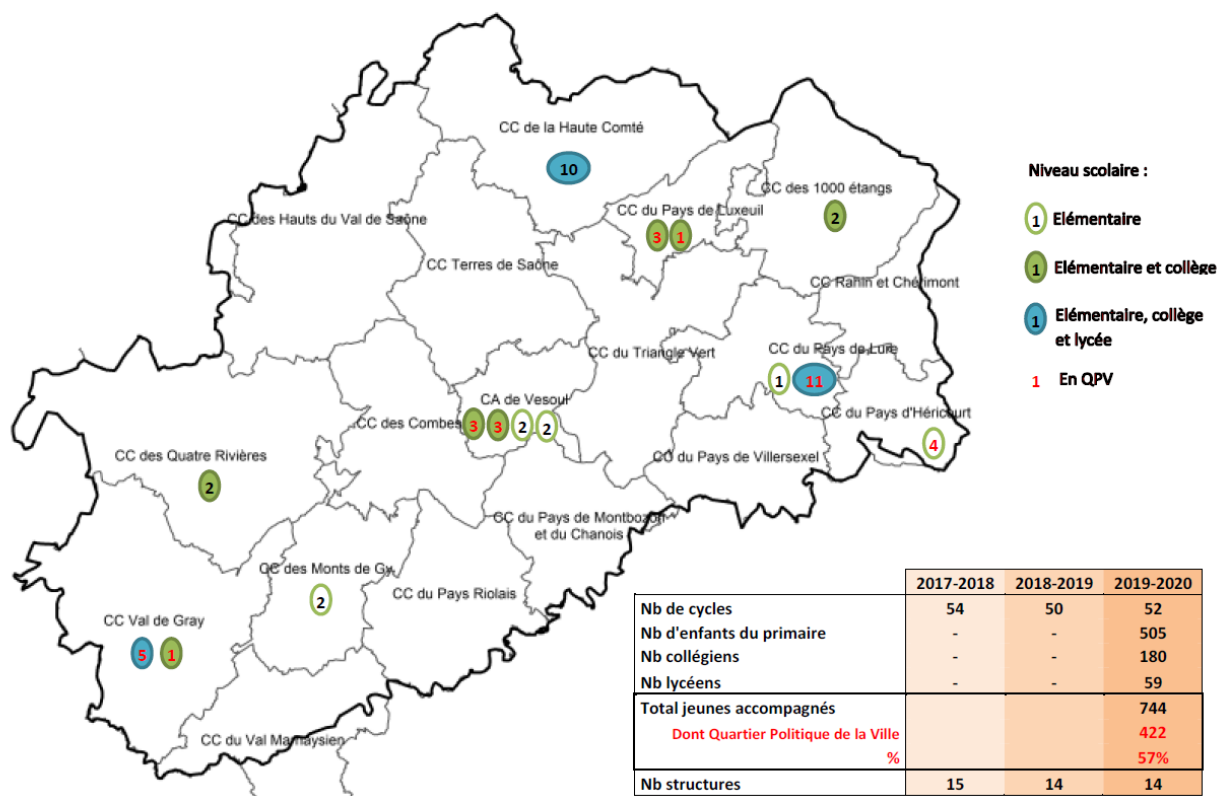
La CNAF se fixe comme objectif d'offrir aux parents, d'ici 2022, sur chaque territoire intercommunal (Epci), un panier de service « parentalité », constitué d'au moins une action REAAP, une action CLAS et d'un LAEP.



Il n'existe pas de Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Luxeuil. Selon la commune de départ, le service le plus proche est celui de Lure ou celui de Saint-Loup-sur-Semouse.

Le dispositif CLAS ou Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est déployé et porté par l'association des Centres Sociaux Luxoviens pour un public ados et il est implanté sur le Quartier Politique de la Ville.

REAAP : nbre actions 2019 ; 2020 ; 2021 => ciblage des actions (50% à proximité de Vesoul)



Actions REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) déposées sur les 3 dernières années (5 par l'ACSL et 1 par la CCPLuxeuil) sur les années 2017-2018-2019.

Le volet parentalité est à développer sur le territoire.

4/ L'accès aux droits

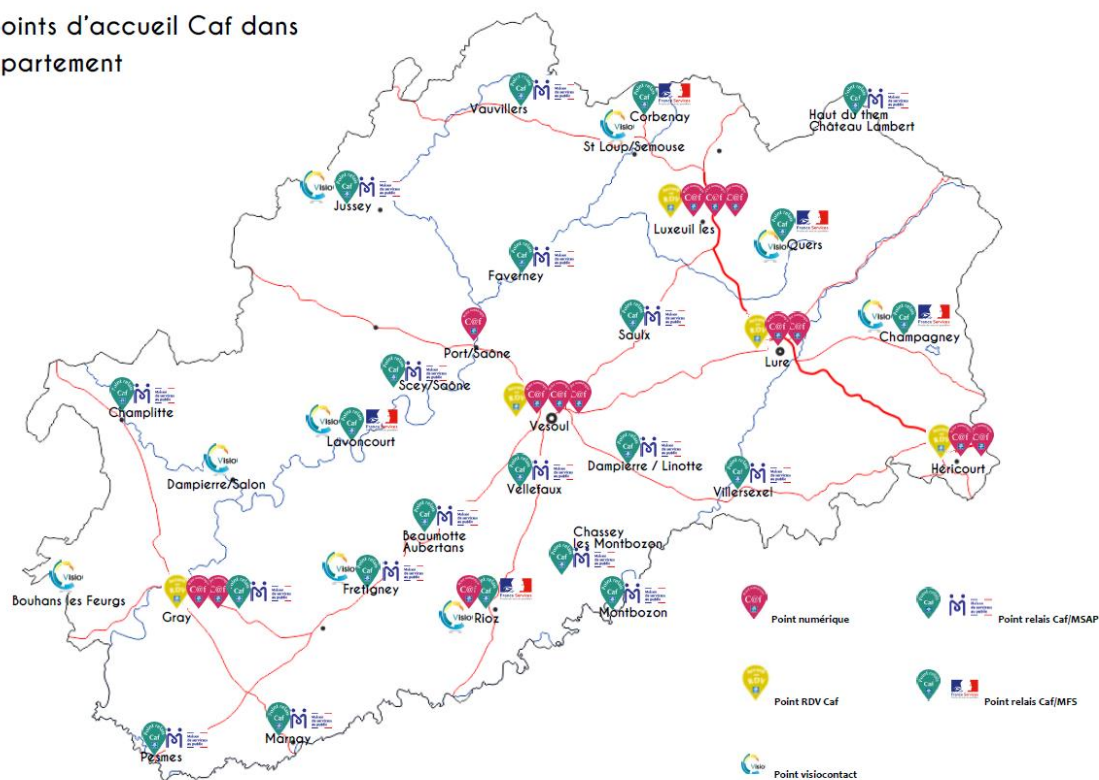
Taux de couverture en fonction du nombre de foyers allocataires CAF par EPCI au 31/12/2019

EPCI	RP exploitation principale population 2019 (insee)	Nb foyers allocataires	Taux de couverture
CCPLux	15 072	2 965	45,30%
CCME	8 641	1 124	34,30%
CCHC	18 120	2 916	40,20 %
CCVG	20 535	3 819	43,30%
CCVM	7 145	1 122	47,10%
CCPR	12 524	2 170	51,60%
CCMG	6 152	968	44,60%
CC4R	9 651	1 324	36,80%
CCHVS	8 694	1 256	35,90%
CCC	7 663	1 117	41,80%
CAV	32 350	7 548	49,70%
CCPMC	6 559	993	44,80%
CCTDS	13 343	2 226	43,30%
CCHC	18 120	2 916	40,20%
CCPLure	19 706	3 708	47,20%
CCTV	11 048	1 660	44,40%
CCPV	7 876	1 229	40,40%
CCPH	19 973	3 450	45,50%
CCRC	11 983	1 936	45,60%
Département	237 242	41 557	44,40%

Le taux de couverture traduit la part des foyers allocataires CAF par rapport à l'ensemble des foyers Haut-Saônois. Le taux de couverture départemental est de 44.40%, celui de la CCPLuxeuil est sensiblement le même (45.3%).

La CCPLuxeuil compte 3 points numériques C@f et un point RDV Caf.

Les points d'accueil Caf dans le département



Les services présents sur le territoire

Administration (bâtiments principaux – permanences – Ccas – Pmi – Caf – Cpm – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Mairies	15	Dans chaque commune de la CCPLx
CCAS avec activité significative	1 2	Luxeuil les Bains Froideconche/ Saint Sauveur
Permanence PMI	2	CMS + Antenne
CAF	1	Permanence
Point d'accès aux Droits	1	Luxeuil
Conseil Départemental	1	Luxeuil
Préfecture	-	-
Tribunal de Grande Instance	-	-
Autre :		

Services s'adressant aux jeunes (bureau information jeunesse – mission locale – Cio – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
B.I.J.	1	Luxeuil
Mission locale	1	Luxeuil
POLE ADOS (ACSL)	1	Luxeuil
Maison des adolescents	1	Luxeuil

Les services sur le territoire

- **Services présents sur le territoire :**
 - La Poste,
 - Pôle Emploi,
 - Mission locale
 - Trésorerie (Ministère des Finances Publiques),
 - Associations caritatives : Resto du cœur
 - Point d'accès aux Droits (Ministère de la justice)
 - Permanence SNCF (jeudi 10h-12h)
- **Présence numérique :**
 - CAF (3 Points numériques CAF existants (ACSL, BIJ)),
 - CPAM
- **Permanences locales :**
 - **En mairie de Luxeuil les Bains :** Assurance Maladie, Conciliateur de justice, CIDFF, Solia.
 - **Espace Charles de Gaulle** (ancien TI Luxeuil) Point d'Accès aux Droits, Défenseur des droits, Chambre de commerce et d'industrie, Aide aux victimes.

Le territoire n'est pas doté en Maison France Service. Les CC limitrophes (CC Mille Etangs, CC du Triangle Vert, CC de la Haute Comté) ont toutes trois une Maison France Service.

Accompagnement numérique

- Associations des Centres Sociaux (2 points numériques CAF)
- Bureau Information Jeunesse (Point numérique CAF – Point Wifi – Point d'accès internet)

Innovation collaborative et développement du territoire

- Le Fab Lab

Moyens à venir

Environ 80 000 Haut Saônois rencontrent des difficultés ou sont l'incapacité d'accéder à internet et à maîtriser les outils informatiques : ils sont en situation d'exclusion numérique. Le département de la Haute-Saône souhaite traiter cette problématique.

Dans le cadre du déploiement Haute Saône numérique, le département de la Haute Saône déploie des conseillers numériques mis à disposition sur chaque territoire.

Un schéma départemental de l'inclusion numérique est en cours de concrétisation, il est basé sur une cartographie territorialisée des lieux et des acteurs de la médiation numérique. Organisé à l'échelle intercommunale, ce plan permettra de mettre en place un réseau de lieux, de structures, de personnels et de services, publics ou privés.

Ainsi, chaque territoire de Communauté de communes se verra doté d'un conseiller numérique France Services, équipé et formé, affecté par le Département et dont l'objectif sera de déployer la stratégie territoriale concertée d'inclusion numérique. Deux autres conseillers numériques seront aussi affectés à la DSSP afin de soutenir les personnes les plus fragiles ou en insertion professionnelle.

Sous l'autorité de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, il sera chargé de :

- Cibler les publics prioritaires en s'appuyant sur les acteurs principaux du territoire
- Participer à l'accueil des à l'information des services et dispositifs disponibles n, analyser les demandes et besoins

- Sensibiliser les publics aux usages responsables du numérique et à ses enjeux
- Organiser et animer des ateliers thématiques d'initiation et de formation (collectifs et individuels) à l'utilisation des outils numériques
- Conclure des mandats avec « aidant connect »
- Concevoir des supports de communication et de valorisation des activités et des outils de médiation numérique et de formation
- Participer au développement d'un maillage intercommunal de lieux d'accès à internet et aux usages numériques en se déplaçant dans les différentes communes du territoire
- Accompagner le référencement APTIC de nouveaux lieux qu'il aura identifiés dans le maillage du territoire, conjointement avec les services départementaux et régionaux
- Participer à la rédaction du suivi et du bilan des actions ainsi qu'à l'évaluation des ateliers et des acquis des participants
- Intégrer et participer à la mise en place du réseau haut saônois des conseillers numérique France Services
- Coordonner et animer ce réseau au niveau local en bonne intelligence avec les collectivités locales, les services du département de la Région et de l'Etat

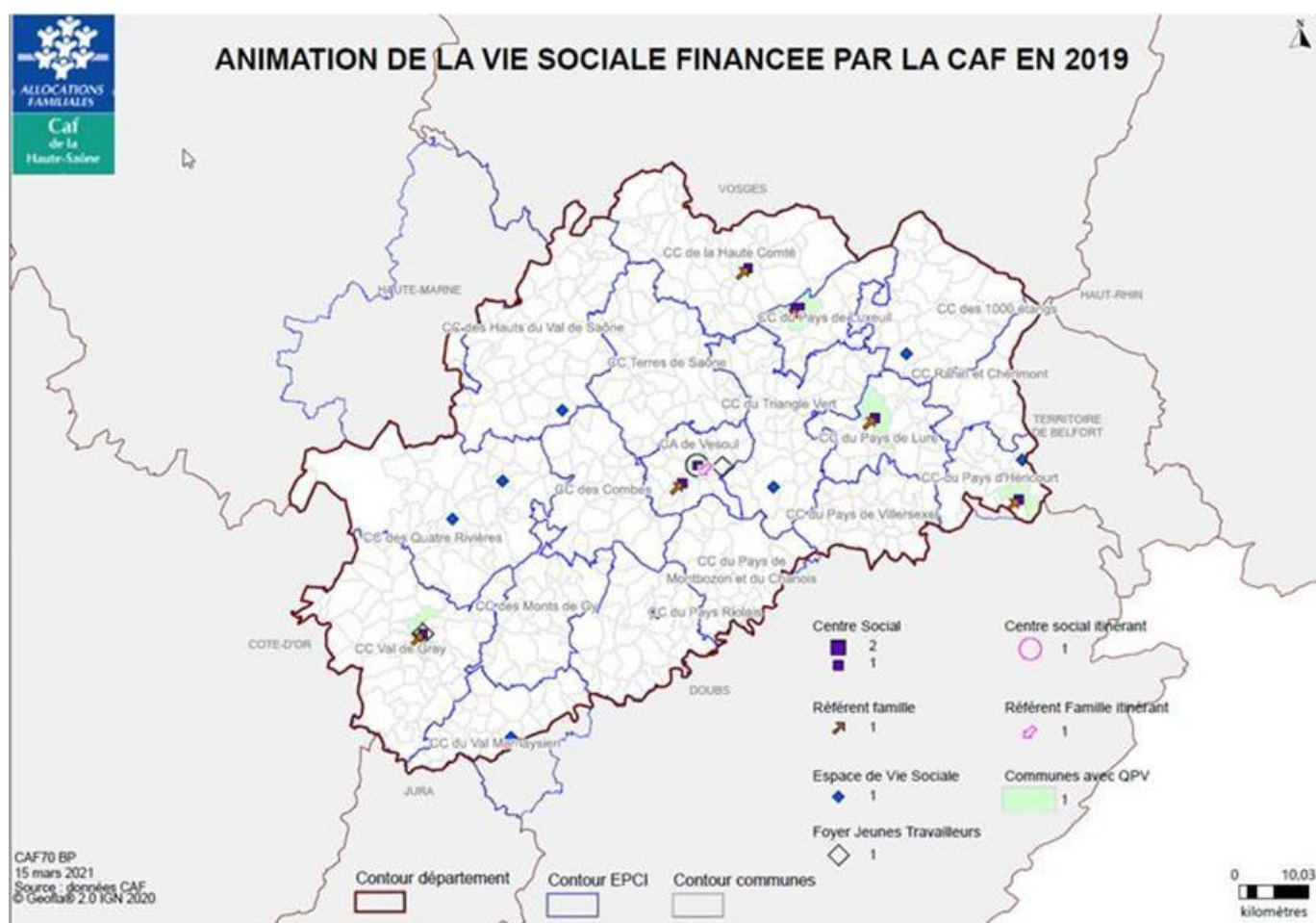
5/ L'Animation de la Vie Sociale

Le territoire de la CCPLuxeuil est doté de deux structures agréées Caf sur le champ de l'animation de la vie sociale : Le Centre Social Taiclet implanté au Centre-Ville, Place du 8 Mai 45 et le Centre Social Saint Exupéry, Avenue Delattre de Tassigny dans le Quartier Politique de la Ville portés tous deux par l'ACSL.

L'agrément a été renouvelé pour 4 années en mars 2021. Les projets sociaux 2021-2024 des deux structures se déclinent sous cinq priorités retenues dans le projet associatif de l'ACSL :

- 1-Combattre la solitude et l'isolement
- 2-Renforcer le lien social au travers d'activités socio-culturelles
- 3-Aider les personnes dans leurs projets ou leurs difficultés
- 4-S'ouvrir à d'autres publics
- 5-Dynamiser les quartiers et le territoire de la Communauté de Communes

Cette offre de service est complétée depuis 2020 par un poste animateur jeunes bénéficiant de la prestation de service « PS jeunes », une aide à la fonction, pluriannuelle sur 3 ans, pour une mission d'animation et d'accompagnement du public des 12-17 ans du territoire.



Le Point Habitat Jeunes (PHAJ) le plus proche est celui de Frotey-lès-Vesoul. L'objectif de ce type de structure étant de pouvoir accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie via une solution d'hébergement, de logement adapté à ses ressources, à ses besoins (jeunes étudiants, apprentis, jeunes travailleurs...).

6/ Autres structures, équipements et services sports, cultures, santé

Installation sportives publiques (organismes, association, équipements : clubs, gymnase, terrain de sports, piscines)		
Nature de la structure	Nombre	Implantation
Boulodrome	4	Froideconche – Luxeuil – Raddon – St Bresson
Palais des sports (Basket-ball, Haltérophilie, arts martiaux)	1	Luxeuil
Gymnase	1	Raddon
Stade	4	Luxeuil – Froideconche – Breuches – Saint Sauveur – Raddon
Cours de tennis	5	Luxeuil – Froideconche - Saint Sauveur
Halle des sports Beauregard	1	Luxeuil
Complexe sportif intercommunal (handball, basket ball, escalade, gymnastique...)	1	Luxeuil
Stand de tir	1	Luxeuil
Piscine intercommunale	1	Luxeuil
Piscine thermale	1	Luxeuil
Aire de jeux	10	Froideconche - Breuches- Breuchotte- Esboz - Luxeuil - La Chapelle – Baudoncourt – Raddon et Chapendu – Saint Sauveur
Parcours de santé	1	St Sauveur
Parc animalier	1	St Valbert - Fougerolles
Terrains multisport	5	Luxeuil – Breuches les Luxeuil – St Sauveur – Raddon – Saint Bresson
Skate parc	1	Luxeuil
Centre socio-culturel	1	Luxeuil
Aire de fitness	1	Luxeuil
Structures culturelles (organismes, organisation équipements, bibliothèque, ludothèque, théâtre, cinéma, école de musique)		
Nature de la structure	Nombre	Implantation
Office du tourisme	1	Luxeuil
Pôle culturel	1	Luxeuil

Cinéma	1	Luxeuil
Bibliothèque	6	Luxeuil – Froideconche – Breuches – Saint Sauveur-Baudoncourt- Raddon et Chapendu
Musée de la Tour des Échevins	1	Luxeuil
Conservatoire de la dentelle de Luxeuil	1	Luxeuil
Musée du Combattant de la Haute-Saône	1	Luxeuil
Salle de spectacle du centre Taiclet	1	Luxeuil
Ecole Départementale de musique	1	Luxeuil
Centre socio-culturel	1	Luxeuil
Bureau Information Jeunesse	1	Luxeuil
Fab lab	1	Luxeuil
Espace Public Numérique (EPN).	2	Saint Sauveur /Luxeuil

Structures culturelles (organismes, organisation équipements, bibliothèque, ludothèque, théâtre, cinéma, école de musique)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Office du tourisme	1	Luxeuil
Pôle culturel	1	Luxeuil
Cinéma	1	Luxeuil
Bibliothèque	6	Luxeuil – Froideconche – Breuches – Saint Sauveur-Baudoncourt- Raddon et Chapendu
Musée de la Tour des Échevins	1	Luxeuil
Conservatoire de la dentelle de Luxeuil	1	Luxeuil
Musée du Combattant de la Haute-Saône	1	Luxeuil
Salle de spectacle du centre Taiclet	1	Luxeuil
Ecole Départementale de musique	1	Luxeuil
Centre socio-culturel	1	Luxeuil
Bureau Information Jeunesse	1	Luxeuil
Fab lab	1	Luxeuil
Espace Public Numérique (EPN).	2	Saint Sauveur /Luxeuil

- Social / Santé (Centre Social – équipements socio-culturels – professions libérales – etc.)

Santé /Social (organisme, associations, équipements, centre social, équipement socio culturel - planning familial)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Centre sociaux	2	Luxeuil
Centre médico-social	1	Luxeuil
EHPAD et LFPA et Maison Age et Vie	3	Luxeuil
Centre Hospitalier	1	Luxeuil
Pharmacies	8	Froideconche, Luxeuil, St Sauveur, Raddon
Médecins généralistes	17	Raddon, Luxeuil, St Sauveur, Froideconche
Infirmiers libéraux	26	Raddon, Luxeuil, St Sauveur, Froideconche
Dentiste	13	Raddon, Luxeuil, Froideconche
Kinésithérapeutes	12	Raddon, Luxeuil
Sage-femme libérale	1	Luxeuil
Orthophoniste	3	Luxeuil - Raddon
CIDFF	1	Mairie Luxeuil
UDAF	1	CMS
ADMR	2	Luxeuil - St Sauveur
FASSAD Eliad	1	Luxeuil
FACELIA	1	Luxeuil
Croix Rouge	1	Luxeuil
DON DU SANG	1	Luxeuil
AAMI70	1	Luxeuil
IME	1	Luxeuil
ITEP	1	Luxeuil
ANPAA	1	Luxeuil
Les restos du cœur	1	Luxeuil

7/ Vie économique et projet(s) urbanistique(s)

Zone(s) d'activité(s)

Présence sur le territoire ou projet(s) de zone d'activité, industrielle ou commerciale, de contrat(s) de développement agricole ou artisanal. En préciser la nature :

Vie économique :

- Le CRSD : contrats de redynamisation des sites de défense du site de la Base Aérienne 116. Il intervient dans le cas des sites concernés par une perte importante d'emplois et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique. Un CRSD est un outil d'appui structuré d'une durée de 3 ans, reconductible une fois, par un avenant de 2 ans au maximum. il a été signé en février 2016 et sera prolongé.
- La Communauté de Communes dispose de 8 Zones d'Activités :
 - ✓ 4 sur la commune de Luxeuil-les-Bains : ZAC des spet Chevaux, ZI Beauregard/des Athelots, espace commercial du Banney, Z.A. Guillaume Hory
 - ✓ 3 sur la commune de Froideconche : Z.A. de la Zouzette, des Noyes et du Bois d'Emery
 - ✓ 1 sur la commune de Saint-Sauveur : Z.A.C. du Bouquet
 - ✓ 1 sur la commune de Raddon et Chapendu
- La Communauté de Communes est lieu de primo-accueil des entreprises (dispositif départemental).
- Installation d'entreprise : Silux, Symétri

Développement du territoire

Merci d'indiquer ci-dessous les projets sur votre territoire pour les 4 années à venir (projets de construction de logements sociaux, lotissements, zone d'activités commerciales et/ou industrielles, ...)

- L'accueil des 800 militaires annoncé récemment sur la BA 116 va engendrer une réflexion sur le développement de l'habitat dans les années à venir
- Développement de structures pour l'attractivité du territoire via des projets via la piscine intercommunale, la crèche

Le diagnostic et les échanges avec le partenaire ont permis de faire émerger les problématiques suivantes :

1/Petite Enfance (0-3 ans) :

<u>Thématiques</u>	<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<u>Petite Enfance</u>	Une offre de service couvrant largement le besoin d'accueil des familles Une proposition en accueil individuel de qualité (bonifiée par les services du RPAM) Une offre de service décloisonnée entre accueil individuel et collectif (continuité administrative, accompagnement des familles, formation et accompagnement des professionnelles)	Une baisse de la natalité conséquente notamment ces trois dernières années, ayant un impact direct sur l'accueil individuel et collectif Les professionnelles de l'accueil individuel sont sous-employées Un taux de remplissage des structures multi-accueils peinant à atteindre les 70% dans les deux multi-accueils du fait des demandes d'accueil ponctuel et changeant (plannings)

- Le taux de couverture de la Communauté de Communes est de 64 % en 2016. Ce taux est supérieur au taux national de 58% et également supérieur au taux départemental de 60.5 %. Ce secteur n'apparaît donc pas comme prioritaire pour la création d'équipement de jeunes enfants. Pour autant, les deux crèches sont vieillissantes.
- Le territoire ne dispose pas encore, à l'heure actuelle, de Maison d'Assistants Maternels mais un projet de 12 nouvelles places d'accueil à Saint Sauveur pourrait voir le jour à l'automne 2021.
- Le nombre d'assistants maternels est en baisse mais cette baisse reste relative (85 en 2017 contre 78 en 2019). En revanche, sur 78 professionnels, 35,9 % ont plus de 55 ans. Ce constat valable pour l'ensemble du département fait apparaître une réelle difficulté à professionnaliser de nouvelles assistantes maternelles.

2/ Enfance (3-11 ans):

- Le maillage en accueils de loisirs mais également en restauration scolaire pour la tranche d'âge 3-11 ans semble correspondre aux besoins d'accueils.

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
Enfance Une offre locale répondant au besoin des familles Un projet Educatif Intercommunal « Préparer le citoyen de demain » Jeunesse Une structure d'accueil de loisirs à destination des adolescents Continuité entre les structures 0-3 ans (PAM – Multi-accueil) et Accueils de loisirs (3-12 ans) (administrative via le guichet unique...) Partenariat IME – Restauration scolaire : Groupe déjeunant au restaurant scolaire depuis plusieurs années La CCPLx par convention prend en charge les éventuels frais générés par l'accueil d'un enfant différent. Une structure d'information centrale : le BIJ, vecteur de communication	Une baisse générale de la fréquentation des accueils de loisirs en lien avec la baisse du nombre d'enfants sur le territoire. Pas de continuité entre les structures ALSH et Structure Adolescents Une seule structure à destination des adolescents situés sur le QPV de Luxeuil les Bains. Peu d'échanges entre IME et ALSH

Constat	Enjeux	Proposition de plan d'action
----------------	---------------	-------------------------------------

3/ Jeunesse (12-17 ans):

Le secteur jeunes est géré par l'ACSL.

4/Parentalité :

- La référente famille de l'Acsl, aux-côtés de nombreux acteurs, met en place des actions de parentalité sur la CC
- Question de la création d'un LAEP ou d'actions itinérantes LAEP sur le territoire porté par un territoire voisin.

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
Une offre large et diversifiée impliquant des acteurs de différents horizons Une expression d'un besoin des familles de plus en plus fort auprès des professionnels du quotidien (Education Nationale, multi-accueil, accueils de loisirs, assistantes maternelles agréées)	Manque d'un lieu ressource pour les familles Pas de cohérence et de lien entre les acteurs de la parentalité Manque de formation des acteurs indirects de la parentalité qui sont sollicités de façon croissante. Part de familles monoparentales plus importante que sur le reste du territoire haut saônois

5/ Accès aux droits :

- La CCPLuxeuil ne dispose pas d'une **Maison France Service** ou **Maison de Services Aux Publics**.

Afin de mailler au mieux le territoire et d'éviter les inégalités d'accès aux droits et au numérique, il est important de pouvoir s'interroger à l'échelle de chaque EPCI sur l'équipement et l'accessibilité des services publics. L'outil privilégié pour développer ces accès semble être les **Maisons France Service**, en partenariat avec les autres institutions. A travers ces structures, des actions d'accompagnement et de formation peuvent également être proposées par les partenaires institutionnels.

Piste SDSF à valider : D'ici à 2025, l'ensemble des EPCI devra être couvert par au moins une structure MSAP ou MFS.

<u>Forces</u>	<u>Faiblesse</u>
Présence sur le territoire de plusieurs associations caritatives Offre de services d'aide et d'accompagnement social important sur le secteur	Précarisation grandissante Méconnaissance de l'offre de service (par la population mais aussi les structures entre elles) Difficulté de coordination entre les acteurs Taux de pauvreté en augmentation Les entreprises souffrent d'une pénurie de main d'œuvre et de qualifications dans certains secteurs clés (tourisme en voie d'évolution, automobile, bois...) Une importante place du travail temporaire dans l'emploi

6/Animation de la Vie Sociale

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
- Deux Centres Sociaux implantés sur la Ville de Luxeuil, tous deux gérés par l'ACSL. L'Association des Centres Sociaux Luxoviens est implantée sur 5 sites, permettant de décliner l'activités des deux structures sur différents lieux, espaces et renforçant la mixité sociale : CSC Georges Taiclet au Centre-Ville, CS Saint-Exupéry au Quartier Messier, Salle polyvalente Pôle d'activités au Quartier Messier, Pôle Ados et Jeunes Adultes au Quartier Messier, Pôle Educatif Urbain au Quartier Messier. - Une référente famille installée au Centre Social St Exupéry mais amenée à se déplacer pour des actions sur le Centre Social Taiclet. - Fort dynamisme associatif entre les clubs sportifs, les associations artistiques et culturelles (l'art dans la rue, les Pluralies...), les clubs des aînés.	- Les quartiers du Mont-Valot et du Centre-Ville concentrent des problématiques de précarité, de logement et de rapports au respect. - Les villages qui entourent le centre bourg sont en demande d'activités pour les familles. Ils sollicitent l'ACSL sur un accompagnement sur la question de la jeunesse. - Pas d'offre de service AVS itinérante sur le territoire de la CCPLuxeuil.

COORDINATION

- La collectivité bénéficie d'un financement Contrat Enfance Jeunesse pour deux postes de coordination CEJ :
- 1.20 ETP en Enfance
- 1.00 ETP en Jeunesse

Pour pouvoir continuer à prétendre à un financement de ces postes suite à la signature de la Convention Territoriale Globale, les missions seront amenées à évoluer et les postes seront requalifiés en Postes de Chargés de Coopération CTG.

Vers une fonction de chargée de coopération Ctg

En soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, la coopération entre les acteurs du territoire participe aux objectifs des Ctg. **Dans le cadre de la Cog 2018-2022, les coordinations existantes évoluent vers des postes de coopération, au projet, en lien direct avec les objectifs prioritaires de la Cog.** Elles se déploient en réponse aux priorités de la Cog sur les champs de l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants pauvres, du développement des offres de services en territoires prioritaires, de l'accompagnement spécifiques des familles monoparentales, l'optimisation du fonctionnement des services aux familles, etc.

Ces fonctions de coopération soutiennent les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la Branche et qui sont, pour l'essentiel, facultatives : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Afin d'accompagner la montée en compétences et/ou la mobilisation du profil requis, vous trouverez ci-dessous :

1. le référentiel d'emploi correspondant au poste de chargé de coopération Ctg, reflet d'une augmentation de l'exigence de qualification, de thématiques couvertes et de pilotage de projets en cohérence avec les objectifs prioritaires de la Cog ;
2. les indicateurs de régulation à l'échelon national et local ;
3. les indicateurs de suivi et d'évaluation de cette fonction qui participe à l'atteinte de ses objectifs en matière de soutien au développement de nouveaux services et de nouveaux partenariats et de prise de compétence à l'intercommunalité, notamment petite enfance.

1. Le référentiel du poste de chargé de coopération Ctg

- Le référentiel d'emploi national ci-dessous a été élaboré sur la base du référentiel métier du Cnft et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf. Ce référentiel national permettra d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire, via les Ctg.
- Cette fonction de coopération devra être assurée par un professionnel extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

- C'est pourquoi, au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec les collectivités locales, chaque Caf est appelée à formaliser avec les collectivités concernées les conditions de la transformation progressive de la fonction vers un poste respectant :
 - les attendus du référentiel joint ;
 - le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.

2. Les indicateurs de régulation

A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste doit être mis en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : la taille de la commune, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans les attendus de cette fonction. Ces aspects doivent être négociés avec la collectivité locale.

La Cnaf détermine des enveloppes dédiées au pilotage au sein des blocs de dépenses petite enfance et enfance (3-11ans) et tient compte de l'ampleur des coordinations existantes par Caf pour attribuer les compléments financiers sollicités.

3. Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés au terme de l'engagement pluriannuel.

A l'échelon de l'Epci ou de la commune, le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération seront appréciés au regard :

- des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi ci-dessous ;
- des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et de nouvelles prises de compétences à l'échelon de l'intercommunalité fixées dans le cadre de la Ctq.

L'amélioration via le nouveau système d'information du suivi de l'impact de cette coopération sur le développement de l'offre permettra de réaliser des bilans qualitatifs et quantitatifs plus complet et plus réguliers.

Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

Définition	Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.
Contexte	▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	► Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ► Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial – Identifier des tendances et facteurs d'évolution – Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet – Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité – Traduire les orientations politiques en plans d'action – Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg – Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels – Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté – Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances – Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur

	engagement citoyen - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique ► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité - Favoriser les échanges d'expériences ► Organisation et animation de la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement ► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
--	---

Activités	Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale Organiser et animer la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
-------------------------	--

Compétences/ Connaissances	Savoirs généraux – Environnement territorial – Instances, processus et circuits de décision de la collectivité – Procédures et actes administratifs – Principes et modes d'animation du management public territorial – Techniques de communication et de négociation – Réseaux stratégiques d'information – Méthodes d'ingénierie de projet – Techniques de travail coopératif – Bases de données, tableaux de bord – Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation – Méthode de gestion de conflit Savoirs socioprofessionnels – Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial – Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. – Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels – Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires – Dispositifs et opérateurs du développement territorial – Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets – Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques – Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement – Outils et méthodes du développement local – Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données – Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives – Observatoires, système d'information géographique – Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques – Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens – Réseaux associatifs – Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs – Techniques et outils du marketing public – Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers – Principes et techniques de la participation des habitants
Autonomie et responsabilités	– Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine – Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités – Force de proposition auprès des élus – Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire – Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
Relations fonctionnelles	– Coopération avec les services de la collectivité – Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs – Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) – Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public – Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

Situation fonctionnelle	– Commune, structure intercommunale – Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
Cadre d'emploi/ Qualification	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
Coût indicatif Etp	48 000 €

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
Multi Accueil	La Mominette – Rue Rochambeau – 70300 Luxeuil les Bains
Micro crèche	La Poussinière – Place du 8 Mai – 70300 Luxeuil les Bains
RPE	RPE Brin d'Eveil – 12 bis rue du 1 ^{er} Bataillon de Choc – 70300 Froideconche
ALSH	
Alsh périscolaire Breuches	Ecole Publique 70300 Breuches
Alsh périscolaire et extrascolaire Froideconche	12 bis rue du 1 ^{er} Bataillon de Choc 70300 Froideconche
Alsh périscolaire Sainte Marie en Chanois	
Alsh périscolaire St Sauveur	1 rue Juste Pingand 70300 St Sauveur
Alsh périscolaire Multisites Luxeuil Ecole élémentaire du Mont Valot Ecole élémentaire du Stade Ecole élémentaire du Bois la Dame Ecole primaire Boulevard Richet Ecole maternelle du Centre	15 bis rue Maréchal de Lattre de Tassigny 70300 Luxeuil les Bains
POLE ADOS	

Alsh périscolaire et extrascolaire Luxeuil	5 bis avenue de Lattre de Tassigny 70300 Luxeuil les Bains
CENTRES SOCIAUX	
Centre Social Taiclet	Place du 8 Mai – 70300 Luxeuil les Bains
Centre Social St Exupéry	5 bis avenue de Lattre de Tassigny 70300 Luxeuil les Bains

ANNEXE 3 –Plan d’actions 2021-2024 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Tous axes

- [Action 1 : Mise en réseau des acteurs : Organisation de temps de formation et d’échanges](#)

Axe 1 : Petite enfance/Enfance-jeunesse

- [Action 2 : Proposer une offre d’accueil petite enfance adaptée aux besoins du territoire](#)
- [Action 3 : Pérenniser et développer une offre d’accueil Petite Enfance – Enfance – Jeunesse adaptée](#)
- [Action 4 : Communication aux familles : Le guichet unique](#)
- [Action 5 : Proposer un projet éducatif de qualité](#)
- [Action 6 : Lutter contre les violences](#)
- [Action 7 : Faire évoluer les postes de coordination CEJ en postes de chargé de coopération Ctg](#)

Axe 2 : Parentalité

- [Action 8 : Mettre en place des actions d’accompagnement à la parentalité via notamment un LAEP](#)
- [Action 9 : S’inscrire dans un réseau de partenaires autour du parcours des 1000 premiers jours](#)

Axe 3 : Accès aux droits

- [Action 10 : Mettre en place une stratégie d’inclusion numérique](#)

Axe 4 : Animation de la vie sociale

- [Action 11 : Développer les animations de la vie sociale hors les murs des centres sociaux](#)
- [Action 12 : Enrichir l’offre d’animation de la vie sociale afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage](#)

Tous axes

Action 1 : Mise en réseau des acteurs : Organisation de temps de formation et d'échanges

Diagnostic initial		Public cible
Lors de la CTG 2017-2020, les partenaires réunis ont fait remonter le besoin de développer une interconnaissance et une culture commune via l'organisation de temps de formation communs aux acteurs. Des journées annuelles de formation ont été organisées en 2018, 2019 et en 2020, le bilan indique le besoin d'une régularité accrue de ces temps appréciés des différents participants (une vingtaine de participants). Le recours à un organisme de formation spécialisé apporte une plus-value conséquente, bénéfique à la qualité des liens entre les partenaires. Par ailleurs, le CMS a au cours d'une réunion présenté le processus de signalement en cas d'information préoccupante, information qui s'est révélée utiles aux participants. La présentation par un partenaire renforce l'appropriation du réseau et l'investissement des partenaires. Les partenaires ayant répondu au questionnaire ont répondu connaître et utiliser le support « Répertoire des acteurs de la CTG ».		Professionnels de l'ensemble des thématiques CTG : Petite enfance/ Enfance-jeunesse/ Parentalité/ Accès aux droits/ Animation de la Vie Sociale
Objet de l'action		
- Temps de formations annuelles encadrées par l'organisme de formation (février/octobre). - Temps d'échanges et d'information annuelles menés par un partenaire présentant son organisation / un dispositif / une évolution dans son rôle (Relais Petite Enfance - présentation modes d'accueil et rôle du RPE) / Services aux ados (BIJ, MDA ? Pôle ados) ; Education Nationale.		
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre	
- Définir d'une thématique partagée par l'ensemble des acteurs - Organiser annuellement des journées de formation et d'échanges - Intégrer régulièrement des nouveaux acteurs dans le dispositif et mettre à jour le répertoire des acteurs (outil conçu dans le cadre de la 1^{ère} CTG) - Evaluer la qualité des échanges	- Organisme de formation 1200 € / journée d'action * 2 = 2 400 € - Prise en charge du repas du midi : 150 € *2 = 300 € - Utilisation de locaux : centre social...	
	Echéances de réalisation	
	2022/2023/2024	

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCPLx - Mairie de Luxeuil	- Créer/Renforcer les liens entre partenaires - Développer les habitudes de travail conjoint - Développer une culture commune autour du projet de territoire de la collectivité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Organisme de formation Accolades - Partenaires de la CTG : CAF, MSA, Centre médico-social (CD70), Les Francas, ACSL, CIDFF, AAMI70, ITEP, ANPAA, Mission locale, MDA, BIJ, Epi'cerise, Mairies (CCAS), RPE, Multi-accueil, Pôle Ados	Indicateurs quantitatifs : - Nombre de journées de formation - Nombre de participants Indicateurs qualitatifs - Retour des participants - Retour de l'organisme de formation - Qualité des échanges

Axe 1 : L'offre de services Enfance Jeunesse

Action 2 : Proposer une offre d'accueil petite enfance adaptée aux besoins du territoire

Diagnostic initial		Public cible
La Communauté de communes a déposé en 2018 un projet pour une construction d'une crèche de 41 places. Ce projet faisait suite à différents besoins observés sur les deux bâtiments hébergeant actuellement les locaux des deux crèches, La Mominette et la Poussinière. Dans un contexte de nécessaire modernisation des structures multi accueil et de façon plus générale l'offre d'accueil sur le Pays de Luxeuil, différents facteurs entraînent une remise en réflexion du projet : taux d'activité des structures et chez les assistantes maternelles, projets privés, besoins des familles. Les différents facteurs démographiques, sociétaux ayant largement évolué, les élus, nouvellement élus depuis 2020 souhaitent repositionner le projet dans le cadre d'une offre de service globale, équilibrée et adaptée.		- Familles avec projet d'enfant - Familles avec des enfants de 0 à 3 ans - Entreprises
Objet de l'action		
- Identifier les besoins actuels et à venir de la population sur le territoire - Aboutir à l'horizon 2024-2025 à une proposition petite enfance globale et raisonnée correspondant au territoire, à ses habitants et ses activités.		
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre	
- Analyser le besoin, l'offre possible et les moyens disponibles et nécessaires pour aboutir à une offre d'accueil individuelle et collective concourant à l'attractivité du territoire avec la commission Service aux familles- Petite enfance – Enfance - o Moderniser les accueils collectifs - o Soutenir le maintien d'une offre individuelle - Concevoir un plan d'action innovant et adéquat et mettre en œuvre une analyse actualisée prenant en compte différents angles : communes, besoins et profils des familles, besoins des enfants, besoins des entreprises en les rapprochant d'une approche qualitative en lien avec le projet et les valeurs de la collectivité	- Animer un groupe projet concevant et suivant l'analyse, le plan d'action - Création d'outils statistiques - Elaborer un plan d'action - Investissements dans les structures multi-accueil	
	Echéances de réalisation - Deux réunions de cadrage en présence de Jacques Deshayes, Martine Anding, Sylvie Gavaille et Stéphane Kroemer + agents : les 18 mai et 1^{er} juin 2021 - Présentation du contexte local de territoire CCPLx et du Schéma Départemental de Services aux Familles piloté par le Préfet en lien avec le CD70 et la CAF. - Premiers éléments d'observation mettant en évidence les notions d'offre et de besoins.	

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

- Création d'un observatoire petite enfance : - o Concevoir des outils d'observation du territoire - o Suivre et analyser les indicateurs - o Fournir aux élus les données permettant d'anticiper les besoins - Travailler avec les employeurs locaux pour accompagner au mieux l'accueil des enfants du personnel contribuant à l'attractivité et la pérennisation des activités locales (Armée de l'Air, entreprises, Pôle Emploi) - o Etudier l'opportunité d'ouverture de places A Vocation d'Insertion Professionnelle (Crèche AVIP) : évaluer le besoin, l'offre d'accueil nécessaire (nombre)	- Rapport sur l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant : organisation, avantages et inconvénients pour la collectivité. - Décision prise de missionner un Groupe de travail au sein de la Commission Enfance/Famille pour une réflexion globale et des pistes d'action à soumettre à l'exécutif. Une réunion technique avec la CAF de Haute-Saône, le 11 juin 2021 <u>Un échéancier de travail au sein de la Commission</u> : 3 dates : 15 septembre ; 6 et 20 octobre 2021 2021 : Groupe de travail - 2022 : Adoption d'un plan d'action de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil - 2023/2024 : Mise en œuvre : construction ou réhabilitation d'équipement(s), partenariats, communication
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Pôle attractivité du territoire et services à la population : Relais Petite Enfance – Multi-accueil - CCPLx - Commission Services aux familles – Petite Enfance	- Identifier au mieux les besoins des familles - Fournir les éléments nécessaires à la collectivité - Anticiper les besoins - Contribuer à l'attractivité du territoire et à une offre petite enfance CCPLx adaptée
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Conseil Départemental/PMI, CAF - Mairies - Armée de l'Air, entreprises (Bazin, Soprofen) - Pôle Emploi, agences intérim	Réhabilitation / construction d'équipements d'accueil du jeune enfant

Axe 1 : L'offre de services Enfance Jeunesse

Action 3 : Pérenniser et développer une offre d'accueil Petite Enfance – Enfance – Jeunesse adaptée

Diagnostic initial	Public cible
La Communauté de communes exerce la compétence Enfance Jeunesse à destination des 0-12 ans et la Ville de Luxeuil à destination des 12-18 ans. A cette fin, elles proposent une offre de service permettant de mieux concilier vie familiale et professionnelle. De 0 à 12 ans, la continuité de l'accueil est garantie toute l'année avec une ouverture des structures organisée alternativement de 7h30 à 18h30. • En Petite enfance de 0 à 3 ans à travers une offre individuelle (organisée avec le RPE) et une offre collective (2 crèches) • En Enfance Jeunesse de 3 à 12 ans grâce à une offre collective périscolaire et extrascolaire. • En Jeunesse de 12 à 18 ans : Pôle Ados On observe un manque de transition entre les accueils de loisirs et le Pôle Ados.	Familles du territoire
Objet de l'action	
- Maintenir et pérenniser une offre adaptée aux besoins des familles en accueil individuel et dans les structures d'accueil 0-3 ans, 3-12 ans (périscolaire et extrascolaire) et Adolescents (12-18 ans) - Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par : ○ une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits dans la convention ○ la définition d'une réponse adaptée aux besoins et profils des familles et enfants (identifiés notamment grâce à l'observation de territoire) ○ la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et l'évaluation des actions - Faciliter l'accès aux services via le guichet unique (cf. fiche spécifique) et organiser un accompagnement personnalisé aux besoins des familles - Développer l'impact intercommunal du Pôle Ados avec une offre plus élargie.	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
- Coordonner des structures/partenaires - Soutenir les structures existantes - Promouvoir l'offre de service (cf. fiche GU spécifique)	- Subvention aux associations organisatrices d'accueil de loisirs - Formation du personnel autour d'un projet de territoire concerté

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

- Promouvoir et développer les services œuvrant auprès des adolescents sur l'ensemble du territoire du Pays de Luxeuil.	- Veiller au niveau de l'offre individuelle
	Echéances de réalisation
	- Suivi annuel
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Collectivités : CCPLx, Mairies	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Observatoire Petite Enfance, CAF, Conseil Départemental - Les Francas, ACSL, RPAM, Multi-accueil + tout prestataire privé implanté sur la CCPLx - Pôle ados, BIJ, MDA, Instances participatives Jeunesse, ACSL, clubs sportifs, sport pour tous	Petite enfance - Taux de couverture petite enfance et évolution - Nombre d'assistantes maternelles agréées - Nombre de places collectives Enfance Jeunesse - Taux de couverture périscolaire (CD) - Fréquentation des structures (Heures enfant, Journées enfant) - Evolution du nombre de participants Jeunesse - Ados participants - Commune de résidence des ados participants

Axe 1 : L'offre de services Enfance Jeunesse

Action 4 : Communication aux familles : Le guichet unique

Diagnostic initial	Public cible
Les familles en recherche de modes d'accueil individuel ou collectif enfance ET petite enfance ont besoin d'un intervenant unique pour répondre à leurs demandes et leurs interrogations. La collectivité a mis en œuvre un portail famille permettant l'accès aux informations de 1er niveau, relatives à l'accueil collectif petite enfance et enfance, le suivi de son dossier (information, facturation) et une interface de réservation pour les accueils de loisirs. La CNAF a développé le site MonEnfant.fr qui offrira aux parents la possibilité d'exprimer leur demande directement en ligne. Ce besoin des familles et les moyens d'ores et déjà existants sont en cohérence avec l'évolution des missions des RAM qui deviennent Relais Petite Enfance. Le choix d'un mode d'accueil est une étape majeure pour les jeunes parents. Un accueil dédié aux parents permettant l'écoute et l'échange autour de leur besoin, en lien avec leur projet éducatif.	Familles du territoire Entreprises
Objet de l'action	
• Promouvoir le guichet unique comme porte d'entrée • Permettre et faciliter l'accès de toutes les familles aux différents modes d'accueil en présentant leur organisation et les spécificités : multi accueil, assistante maternelle, maison d'assistantes maternelles, périscolaire, pôle ados. • Accompagner et identifier avec les familles le mode d'accueil répondant aux besoins en identifiant le projet pédagogique, l'âge de l'enfant, les besoins spécifiques, horaires... et les orienter vers les services adaptés. • Mener une observation de territoire fiable et collecter des données pertinentes utiles au projet de territoire et les enjeux de son développement en termes de besoins des familles.	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
Identification et habilitation spécifique : - Labéliser le RPE en lieu d'information - Labéliser le RPE en guichet unique - Identifier et communiquer sur le RPE	- Mobilisation de support de communication (site, réseau sociaux...) - Mobilisation des réseaux

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

○ Promouvoir le service « Guichet unique » auprès du public, des entreprises, des collectivités territoriales et des services (fiche réseau 1) - Centraliser et coordonner les demandes et l'offre d'accueil du territoire via un travail en réseau avec l'ensemble des autres acteurs locaux (publics ou privés) du territoire. ○ Coordination de l'offre et centralisation des demandes d'accueil locales ○ Gestion des demandes d'infos globales par le biais du site monenfant.fr	Echéances de réalisation - 2022/2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCPLx - RPE, Multi-accueil, ADL (Les Francas, ACSL)	- Permettre aux familles de mieux vivre en favorisant l'épanouissement de chacun par la conciliation de vie familiale et vie professionnelle - Accompagner les parents vers le choix d'un mode d'accueil adapté à leur besoin et à leurs souhaits éducatifs - Faciliter la recherche d'un mode d'accueil adapté pour les parents et les enfants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Partenaires d'accueil : Multi-accueils, Les Francas, ACSL, Mairie de Luxeuil - Partenaires de la CTG : CAF, MSA, Centre médico-social, Les Francas, ACSL, CIDFF, AAMI70, ITEP, ANPAA, Mission locale, MDA, BIJ, Epi'cerise, Mairies (CCAS), RPE, Multi-accueil, Pôle Ados	- Nombre de parents sollicitant le guichet unique pour un mode d'accueil - Nombre d'orientation par mode d'accueil : AM, crèche, ADL, Pôle Ados

VIAE

PET

Axe 1 : L'offre de services Enfance Jeunesse

Action 5 : Proposer un projet éducatif de qualité

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse puis du Projet Educatif Territorial, la collectivité développe depuis 2007 le projet « Préparer le citoyen de demain ». Après une phase de lancement puis de maintien, le projet va vivre une nouvelle phase de développement en phase avec les nouveaux besoins / moyens : culture, innovation informatique, environnement.	- Enfants de 3 à 12 ans scolarisés sur le Pays de Luxeuil et/ou fréquentant les accueils de loisirs du Pays de Luxeuil
Objet de l'action	
- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands en prenant en compte les rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages - Générer une démarche novatrice, dynamique forte auprès des enfants, des familles et du grand public - Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs - Construire et mettre en œuvre un Projet Educatif Communal en lien avec le PET intercommunal.	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
- Mettre en œuvre une offre éducative de découverte sportive, culturelle et citoyenne prenant en compte avec les atouts du territoire et les besoins des enfants au travers d'interventions, de visites, de rencontres. - o Poursuivre et développer les partenariats en fonction des ressources locales au niveau sportif, culturel et citoyenne - o Développer les liens entre l'ensemble des acteurs éducatifs : écoles, associations, centres sociaux, accueils de loisirs, entreprises (exploitation agricoles, ...) au travers de réunion, temps d'échanges - o Développer une proximité entre les enfants et les élus, les associations locales - Encourager l'investissement citoyen et solidaire	- Budget délégué - Mobilisation des acteurs locaux - Développement de support de communication (site, réseau sociaux...)
	Echéances de réalisation
	2022-2023-2024-2025

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

- Mettre en œuvre des passerelles accueils de loisirs – pôle ados afin de mieux accompagner la prise en charge des loisirs sur la tranche 10-14 ans : visite du pôle ados, sorties communes	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCPLx, Les Francas, ACSL, Mairie de Luxeuil les Bains Structures multiaccueil, Relais Petite Enfance	- Décloisonner l'éducation et offrir un parcours éducatif, qualitatif et coordonné - Contribuer à l'attractivité du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Office du Tourisme, Association de Zoothérapie, clubs sportifs, pôle culturel, protection civile, Prévention routière, Bibliothèques, UNICEF, Fab Lab, BIJ	- Nombre d'actions menées - Nombre d'action de communication

Axe 1 : L'offre de services Enfance Jeunesse

Action 6 : Lutter contre les violences

Diagnostic initial	Public cible
Les politiques publiques de nos collectivités se sont déployées dans des programmes d'aide à la famille, des dispositifs ou actions éducatives, de protection de l'enfance, d'actions de sensibilisation sur les discriminations et une meilleure prise en compte de la question de l'accès aux droits qui est au cœur des enjeux d'égalité et de citoyenneté. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur nos sociétés a de lourdes conséquences sanitaires, sociales et financières tout en exacerbant les inégalités et les discriminations. Impacts qui frappent de prime abord les enfants et la réalisation de leurs droits. La constitution d'un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes prend tout son sens pour nos collectivités garantes du respect des droits et libertés. Ce plan local reposera sur la mobilisation des acteurs locaux, l'innovation sociale et s'appuiera sur le Plan national de lutte contre les violences faites aux enfants. La Ville et la CCPLx ont retenu la lutte contre les violences comme engagement majeur dans la candidature Ville et Intercommunalité Amie des Enfants	- Enfants de 0 à 18 ans
Objet de l'action	
- Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits. - Lutter contre toutes les formes de violence : physique, psychologique, numérique ou sociale... - Sensibiliser les professionnels de l'accueil individuel et collectif en matière de Violences Educatives Ordinaires (VEO)	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
- Former le personnel à l'identification et l'accompagnement des émotions de l'enfant (Projet Filliozat : conférence et ateliers) - o Organiser et mettre en œuvre la conférence et les ateliers Filliozat à destination des Assistantes Maternelles Agréées	- REAPP - Mobiliser des acteurs et partenaires
	Echéances de réalisation

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

- Former les professionnels aux neurosciences, besoins psychosociaux, la Communication Non Violente (CNV) - Former les professionnels aux Compétences Psychosociales - Perfectionner les dispositifs au repérage et l'alerte des situations de violence - Informer les professionnels et le public aux situations de discrimination sous toutes ses formes - o Mettre en œuvre l'exposition Mix and Co et son animation - Informer les enfants de leurs droits (Droits de l'Enfant) via des temps ludiques d'information sur les Droits de l'Enfant - Informer les enfants et leurs parents sur la sécurité numérique - Organiser les formations internes et externes en mobilisant les ressources disponibles (IREPS, EJE, MDA)	- 2021/2022/2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- RPAM, Multi-accueil - CCPLx	- Garantir aux enfants un cadre bienveillant dans les structures d'accueil - Permettre aux enfants de connaître leurs droits
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- CAF - Centre Médico-social - UNICEF - IREPS (via CLS) - BIJ - Département (CMS) - Maison des Adolescents	- Nombre d'actions de sensibilisation aux violences

Axe 1 : L'offre de services Enfance Jeunesse

Action 7 : Faire évoluer les postes de coordination CEJ en postes de chargé de coopération Ctg

Diagnostic initial	Public cible
Présence de 2.2 ETP en coordination CEJ ; Les coordinations, existantes dans les Contrats Enfance Jeunesse, évoluent au passage en CTG, vers des postes de coopération, au projet, en lien direct avec les objectifs prioritaires de la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.	Poste de coordination Enfance Jeunesse
Objet de l'action	
Evolution de deux postes de Chargés de Coopération CTG	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie
sociale

Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » -Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Etre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale Organiser et animer la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement - Envisager la mutualisation des postes de coordination Enfance Jeunesse à l'échelle de la CCPLx	Les Etp concernés doivent : -être salariés d'une collectivité locale signataire d'une Ctg -répondre aux attendus de la mission « chargé de coopération Ctg » -avoir fait l'objet d'un engagement de cofinancement entre la Caf et la Collectivité formalisé dans une convention d'objectifs et de financement dédiée au pilotage de la Ctg -transmettre un bilan annuel de leur activité
	Echéances de réalisation
	Objectifs opérationnels à atteindre pour la fin 2025
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
- Communauté de Communes	Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques Assistance et conseil auprès des élus et comités de pilotage

	Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels Organisation et animation de la relation avec la population Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Caf	Les effets de la fonction de coopération sont mesurés au terme de l'engagement pluriannuel. A l'échelon de l'Epci ou de la commune, le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération seront appréciés au regard : ► des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi ► des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et de nouvelles prises de compétences à l'échelon de l'intercommunalité fixées dans le cadre de la Ctg.

Axe2 : Parentalité

Action 8 : Mettre en place des espaces d'accompagnement à la parentalité via notamment un LAEP

Diagnostic initial	Public cible
Les familles manifestent auprès des professionnels qu'ils côtoient au quotidien (éducatrices, RPE, PMI, ADL) le besoin d'un accompagnement dans l'approche et la construction de leur parentalité. La commission des 1000 jours et son rapport l'ont mis en évidence, le soutien et l'accompagnement à la parentalité sont des éléments déterminants dans le bon développement de l'enfant, la prévention et la lutte contre les inégalités précoces. Un accompagnement précoce à destination des parents en les soutenant dans leur rôle de premiers éducateurs doit leur permettre de cheminer avec et autour du bébé, puis enfant et adolescent qui sera l'adulte de demain. En amont, sur le champ de la Petite Enfance, les actions développées par les services, dans le cadre de l'accueil, mais aussi au travers d'actions spécifiques individuelles et/ou collectives (REAAP par exemple) inscrivent d'ores et déjà les parents dans un processus de cheminement parental soutenu et éclairé. Toutefois, ces actions demeurent ponctuelles et touchent globalement les familles qui fréquentent les modes d'accueil. Bien que nécessaires et plébiscitées par les parents eux-mêmes, ces espaces temps ne sont pas valorisés et ne touchent pas ou très peu la population isolée. La collectivité ne dispose pas d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, qui pourrait coordonner les acteurs gravitant autour des familles et répondre aux besoins des familles.	Familles du territoire
Objet de l'action	
- Accompagner les parents au travers de temps d'échanges individuels et/ou collectifs au cours de leur parentalité (de la grossesse à 18 ans)	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
- Mettre en place un Lieu d'Accueil Parents Enfants	- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents - Mise en place de dossiers REAPP

- Développer un espace d'accueil des familles isolées non-utilisatrices des services d'accueil (via le réseau des partenaires) - Valoriser les accompagnements individuels et collectifs réalisés dans les structures (notamment via le REAPP) - Développer un réseau de professionnels (fiches 1 et 8) permettant une orientation mieux adaptée des parents - Relancer la cellule parentalité	
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Services Petite Enfance CCPLx (RPE, Multi-accueil) - Ville de Luxeuil	- Mise en place en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents. - Coordination de l'accompagnement à la parentalité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- CMS/PMI - CAF - Centres sociaux - Education nationale - Partenaires de la CTG : CAF, Les Francas, CIDFF, AAMI70, ITEP, ANPAA, Mission locale, BIJ, Epi'cerise, Mairies (CCAS),	- Mise en œuvre du service LAEP en fonction du référentiel en vigueur (agents, lieu) - Nombre de dossiers REAPP - Nombre de parents et d'enfants touchés - Nombre de parents touchés non-utilisateurs des autres services

Axe2 : Parentalité

Axe2 : Parentalité : Favoriser une offre de service encourageant et soutenant le lien parent/enfant

Action 9 : S'inscrire dans un réseau de partenaires autour du parcours des 1000 premiers jours

Diagnostic initial	Public cible
A l'échelle nationale, dans le cadre d'une politique ambitieuse en matière de parentalité et petite enfance, une commission a été missionnée pour rendre un rapport sur cette période dite des « 1000 premiers jours » Regroupant des experts de spécialités différentes : neuropsychiatres, spécialistes de l'éducation ou de l'éveil des enfants, acteurs de terrain de l'accompagnement social des parents, pédiatres et praticiens hospitaliers, sage-femme, cette commission a dressé un état des lieux des connaissances scientifiques récentes, reconnues et partagées, lesquelles ont servi à formuler des préconisations concrètes. L'objectif de cette nouvelle politique de soutien à la parentalité est dorénavant de répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants en regroupant les différentes approches sociales, psycho-sociales, affectives et surtout en décloisonnant. A l'échelle communautaire, les services d'accueil Petite Enfance (Multi-accueil + RPAM) reçoivent quotidiennement des parents (ou futurs parents) alors qu'ils entrent dans un parcours lié au besoin en modes d'accueil. Identifiant des besoins individuels, les services, de façon isolée et peu communiquée, mettent en œuvre depuis plusieurs années des temps individuels et/ou collectifs d'accompagnement, d'écoute et de soutien à la parentalité. Un travail en réseau et une interconnaissance permettrait de mieux accompagner les jeunes familles.	• <i>Futurs parents et parents.</i> • <i>Professionnels de l'accueil au sein de la collectivité.</i> • <i>Ensemble des professionnels travaillant au contact des futurs parents et parents : travail en réseau pluridisciplinaire : santé, éducatif, social</i>
Objet de l'action	
Développer une offre decloisonnée entre les professionnels de la santé, du médico-social et de l'éducation dans le but d'accompagner les parents durant les 1000 premiers jours qui constituent une période essentielle tant pour les parents que pour le bon développement et la construction de l'enfant.	

Tous axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
• S’inscrire dans un travail de réseau en lien avec les orientations prises en la matière par le Contrat Local de Santé. ○ Mise en réseau et interconnaissance (avec les professionnels de différents milieux : santé, éducatif, parentalité : axe développé dans le cadre du CLS). ○ Tisser un maillage local répondant à une nouvelle approche du soutien à la parentalité contribuant à la création d’un véritable parcours des 1000 premiers jours ○ Fédérer un maillage et un réseau de partenaires investis avec et auprès des parents en accordant la même place à la santé, au social et à l’éducatif. ○ Former en continu et valoriser les professionnels • Un accompagnement des parents sans cloisonnement des besoins : médical, social, affectif ○ Renforcer la confiance et le rôle des parents ; ○ Travailler en interdisciplinarité autour et avec les parents, en complétant le champ médical par une approche éducative et sociale ; ○ Travailler en prévention et porter une attention accrue dans les situations de fragilité • Proposer des temps aux parents et enfants en les inscrivant dans un parcours cohérent et dans une continuité éducative entre l’ensemble des intervenants du territoire.	- Travailler en partenariat avec le CLS et être reconnu comme l’un des acteurs du parcours des 1000 premiers jours sur la CCPLx. - Projet autour de l’allaitement « Informer, écouter, rassurer, accompagner » - Expérimentation Guidance parentale
	Echéances de réalisation - 2024
Services mobilisés et responsables de l’action	Résultats attendus
- CCPLx	- Accompagnement global et interdisciplinaire des parents de 0 à 3 ans dans un premier temps.
Partenaires sollicités	Indicateurs d’évaluation
- Contrat Local de Santé / IREPS - PMI / Sages-femmes - Partenaires PNNS (ARS) - ACSL	- Nombre d’accompagnements - Nombre de RDV et régularité des RDV familles - Nombre d’échanges avec des professionnels extérieurs

Axe 3 : Accès aux droits

Action 10 : Mettre en place une stratégie d'inclusion numérique

Diagnostic initial	Public cible
Sur la 1^{ère} CTG, quelques ateliers ont été mis en place avec la CAF, le Fab Lab, l'ACSL. Afin d'améliorer l'efficacité, les moyens disponibles sur le territoire et l'accès aux usagers, une coordination entre les partenaires est nécessaire. La CCPLx ne dispose pas de Maison France Service mais le territoire a une offre de service locale relativement étoffée : Présence de services locaux : - Présence physique : La Poste, Pôle Emploi, Trésorerie (Ministère, des Finances Publiques), - Présence numérique déjà organisée : CAF (3 Points numériques CAF existants (ACSL, BIJ)), - Permanences locales : En mairie de Luxeuil les Bains : Assurance Maladie, Conciliateur de justice, CIDFF, Solia. Espace Charles de Gaulle (ancien TI Luxeuil) Point d'Accès aux Droits, Défenseur des droits, Chambre de commerce et d'industrie, Aide aux victimes. BIJ : Permanence SNCF - Besoins de la population : - Préfecture (cartes grises, permis), MSA, accompagnement numérique, accompagnement à la rédaction de courrier. Les 2 centres sociaux et le BIJ accompagnent les usagers.	Public ayant un besoin d'accompagnement
Objet de l'action	
- Développer les moyens facilitateurs pour réduire la fracture numérique	

Tout axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
- Mise en réseau des personnes ressources et développement des synergies en fonction des actions déjà existantes - Conduite d'une réflexion sur un projet de Maison France Services - Cibler les publics prioritaires en s'appuyant sur les acteurs sociaux du territoire • Mobiliser les partenaires pour faciliter l'accès des usagers - Participer au développement d'un maillage intercommunal de lieux d'accès à internet et aux usages numériques en ligne - Participer à l'accueil et à l'information du public, analyser ses demandes et ses besoins - Accompagner les usagers dans leurs démarches en accès-libre sur Internet en se positionnant comme " aidant numérique " - Organiser et animer les ateliers d'initiation et de formation à l'utilisation des outils numériques classiques et innovants - Sensibiliser les publics aux usages responsables du numérique et aux enjeux de l'éducation aux médias et à l'information - Coordonner les lieux d'inclusion numérique cartographiés sur le territoire intercommunal	Echéances de réalisation
	- 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCPLx - Conseiller numérique HSN - Mairies	- Améliorer l'accompagnement des habitants au numérique - Réduire la fracture numérique
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• CAF • BIJ • Maison du citoyen • Centres sociaux • Fab Lab • CMS	- Habitants participants - Nombre d'ateliers annuels

Axe 4 : Animation de la vie sociale

Action 11 : Développer les animations de la vie sociale hors les murs des centres sociaux

Diagnostic initial	Public cible
Deux Centres Sociaux implantés sur la Ville de Luxeuil, tous deux gérés par l'ACSL. L'Association des Centres Sociaux Luxoviens est implantée sur 5 sites, permettant de décliner l'activité des deux structures sur différents lieux, espaces, et renforçant la mixité sociale : CSC Georges Taiclet au Centre-Ville, CS Saint-Exupéry au Quartier Messier, Salle polyvalente Pôle d'activités au Quartier du Stade, Pôle Ados et Jeunes Adultes au Quartier Messier, Pôle Educatif Urbain au Quartier Messier ▪ Contrat de projet renouvelé pour 2021-2024 ▪ Référente famille sur le QPV ▪ 2 adultes relais Les Centres sociaux ont inscrit les animations hors les murs dans leur contrat de projet. Ces projets contribuent à la poursuite des objectifs en matière de lutte contre l'isolement, au renforcement des liens sociaux (notamment intergénérationnels)	Public ville de Luxeuil et Communauté de communes du Pays de Luxeuil.
Objet de l'action	
Développer les animations de la vie sociale hors les murs des centres sociaux	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
- Permettre de diversifier les publics - Offrir une meilleure visibilité des actions et du projet de l'ACSL - Favoriser une démarche « d'aller vers » - Animer le territoire en prenant en compte les demandes et initiatives des habitants - Développer des animations à vocation socio-culturelle sur l'Espace public	- Mobilisation des acteurs professionnels intervenant sur l'espace public (adultes relais, référente famille, médiateur...) - Identifier les populations prioritaires et les lieux - Démarche de consultation participative - Mener des actions conjointes, créer des passerelles entre les actions de chacun
	Echéances de réalisation
	Les animations seront mises en place sur des temporalités différentes : de manière ponctuelle, tout au long de l'année, uniquement pendant l'été ou les vacances scolaires...

Tout axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
- Associations des Centre sociaux luxoviens	- Renforcer la visibilité des centres sociaux - Améliorer l'interrelation et l'interaction dans l'espace public et le redécouvrir autrement - Toucher le public qui ne fréquente pas les centres sociaux ou structures d'accueil de loisirs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Ville de Luxeuil les Bains - Partenaires associatifs - Bailleurs	- Nombre d'animations hors les murs mises en œuvre - Nombre et typologie du public participant (usagers ou non des centres sociaux...) - Nombre de nouveaux habitants qui rentre dans « les murs » - Taux d'implication et d'adhésion aux animations

Axe 4 : Animation de la vie sociale

Action 12 : Enrichir l'offre d'animation de la vie sociale afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage

Diagnostic initial	Public cible
Depuis plusieurs années le constat est fait d'une augmentation de la sédentarité des gens du voyage, générant de nouveaux besoins de socialisation et d'accompagnement. Afin de faciliter l'intégration de ces populations au sein des EPCI, il est nécessaire de pouvoir agir sur une pluralité de facteurs sociaux et familiaux.	Gens du Voyage
Objet de l'action	
- Permettre aux gens du voyage de s'intégrer et d'être partie prenante de la vie sociale au sein des collectivités : développer des activités ludiques et conviviales, accompagner la relation père-mère-enfant ...	
Objectifs opérationnels	Modalités/Moyens de mise en œuvre
Informers le public et les inciter à participer à la vie de la cité : - Favoriser l'accueil des gens du voyage dans les structures d'animation de la vie sociale déjà en place dans le but de favoriser la mixité - Développer la fréquentation des accueils de loisirs pour les enfants et adolescents issus de la population des gens du voyage En fonction des besoins identifiés, étudier la création des accompagnements spécifiques d'animation de la vie sociale pour ces publics : - Réfléchir à la création d'un accompagnement spécifique AVS pour ces publics - Mettre en place des actions socio-éducatives à destination des familles des gens du voyage sur les thématiques suivantes : habitat, soutien à la parentalité, citoyenneté : droits et devoirs,	- Association Gadjé - Réseau Union Départementale des Centres Sociaux/EVS - Financements CAF
	Echéances de réalisation - Démarrage d'action socio-éducative en 2022 - En fonction des besoins, créer une structure spécifique pour les gens du voyage

Tout axes

Enfance Jeunesse

Parentalité

Accès aux droits

Animation de la vie sociale

accès à la culture et aux loisirs, inclusion sociale, inclusion numérique	
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
- Mairie de Luxeuil - Centre Social Gadjé	Intégration des familles dans les structures de la collectivité Intégration des enfants en accueils de loisirs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Association de Centres Sociaux Luxoviens - Les Francas	Nombres de personnes inscrites dans des activités de la CCPLx Nombre d'enfants ayant intégré un accueil de loisirs

1/ Le Comité de Pilotage CTG

Composition du comité de pilotage CTG :

Ce comité est composé, de représentants de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, de la Commune de Luxeuil les Bains et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Saône :

- Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et/ ou son représentant élu
- Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Saône et/ou un administrateur le représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Saône et/ou son représentant
- Le Maire de la Ville de Luxeuil les Bains et/ ou son représentant élu
- Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil ou son représentant
- Le Directeur Général des Services de la Ville de Luxeuil les Bains ou son représentant
- Les Chargés de coopération CTG de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil

Missions du COPIL CTG :

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein du comité opérationnel et des éventuelles commissions d'animation locales ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Pilotage et secrétariat du COPIL CTG :

Le comité de pilotage CTG sera copiloté par la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, la Ville de Luxeuil les Bains et par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Saône.

Le secrétariat est assuré par la Chargée de coopération CTG.

Réunion du COPIL CTG :

Le comité de pilotage CTG se réunira à minima une fois par an.

2/ Le Comité opérationnel CTG

Composition du comité opérationnel CTG :

Ce comité est composé, de représentants de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, de la Ville de Luxeuil les Bains et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Saône :

- Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et/ou l'élue en charge des thématiques abordées ;
- Les Chargées de coopération CTG de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil ;
- Le Conseiller Technique Territorial de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Saône ;
- Les personnes ressources telles que directeurs/directrices des structures (Accueils de loisirs, Relais Assistants Maternels, EAJE...), PMI, MSAP, MFS...

Missions du comité opérationnel CTG :

Ce comité opérationnel réalise annuellement un bilan des structures et prépare le comité de pilotage.

Pilotage et secrétariat du comité opérationnel CTG :

Le comité opérationnel CTG sera copiloté par le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et le Conseiller Technique Territorial de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Saône.

Le secrétariat est assuré par la Chargée de coopération CTG.

Réunion du comité opérationnel CTG :

Le comité opérationnel CTG se réunira à minima une fois par an.

ANNEXE 5 – Evaluation

Elle se compose de deux démarches :

- Le suivi des résultats (effectivité et efficience) qui aura lieu à mi-parcours ;
- L'évaluation des impacts (mesure des effets) chaque année et à la fin du contrat.

La méthodologie proposée est la suivante :

- Une consultation des différents acteurs (élus, associations, professionnels, habitants) ;
- La co-construction des questionnements et des outils d'évaluation.

Les éléments d'évaluation seront définis dès les premiers travaux de fiche action.

Commune de LUXEUIL-LES-BAINS
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021**

Délibération n°169-2021		Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 décembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 1 ^{er} décembre 2021. Le Maire
Conseillers en exercice	29	
Présents	20	
Votants	28	

Etaient présents :

- M. Frédéric BURGHARD, Maire
- M. Michel CALLOCH, Mme Martine BAVARD, M. Loïc LABORIE, M. Didier HUA, Mme Véronique DEVOILLE, Adjoints au Maire
- Mme Marie-Claude DOILLON, Mme Marie-Christine FRICHET, M. Jean-Claude NEVEUX, M. Laurent ZIEGLER, Mme Béatrice LEPAGNEY, Mme Nathalie SIRVEAUX, Mme Isabelle HUTNYK, M. Rodolphe WACOGNE, M. Mohamed SEDDATI, M. Jérôme BERNARD, Mme Maryline MANTION, M. Emilien MONNEY, M. Vadim FEDERSPIEL, Mme Sophie EL OMRI, M. Gabriel MIGNOT, Conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir :

Mme Pascale MANGIN donne pouvoir à Mme Nathalie SIRVEAUX
M. Stéphane KROEMER donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
Mme Françoise GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Véronique DEVOILLE
M. Philippe SCHNEBELEN donne pouvoir à M. Didier HUA
Mme Géraldine DIOSDADO donne pouvoir à Mme Béatrice LEPAGNEY
Mme Laurence FLEUROT donne pouvoir à M. Loïc LABORIE
M. Arnaud GRANDJEAN donne pouvoir à M. Frédéric BURGHARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-217003110-20211207-169-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Etait absent :

Mme Marlène SIMON

Mme Nathalie SIRVEAUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale de services aux familles

EXPOSE DES MOTIFS

En 2017, la Ville de Luxeuil-les-Bains et la Communauté de communes du Pays de Luxeuil ont signé avec la Caisse d'Allocations familiales de Haute-Saône, la première Convention Territoriale Globale (CTG) sur le département, contractualisation qui a vocation à remplacer le Contrat Enfance Jeunesse.

Cette convention partenariale est arrivée à échéance.

Pour rappel, cette démarche de contractualisation de la politique familiale est un outil en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources

du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Le bilan de la CTG 2017-2020, l'analyse des diagnostics et les différents enjeux des deux collectivités signataires et de la CAF ont permis de décliner 11 fiches-actions, pour la prochaine période 2021-2025, autour de 4 axes : petite enfance/enfance-jeunesse ; Parentalité ; Accès aux droits ; Animation de la vie sociale.

- Action 1 : Favoriser la mise en réseau des acteurs avec l'organisation de temps de formation et d'échanges
- Action 2 : Proposer une offre d'accueil petite enfance adaptée aux besoins du territoire
- Action 3 : Pérenniser et développer une offre d'accueil Petite Enfance – enfance – Jeunesse adaptée
- Action 4 : Développer la communication aux familles autour du guichet unique
- Action 5 : Proposer un projet éducatif de qualité
- Action 6 : Lutter contre les violences
- Action 7 : Mettre en place des actions d'accompagnement à la parentalité via notamment un Lieu d' Accueil Enfants Parents
- Action 8 : S'inscrire dans un réseau de partenaires autour du parcours des 1000 premiers jours
- Action 9 : Mettre en place une stratégie d'inclusion numérique
- Action 10 : Développer les animations de la vie sociale hors les murs en lien avec les centres sociaux
- Action 11 : Enrichir l'offre d'animation de la vie sociale afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-217003110-20211207-169-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

VU le code général des collectivités

VU la circulaire 2020-01 de la Caisse Nationale des allocations familiales fixant le cadre et le déploiement des CTG

VU la délibération municipale n°196-2017 en date du 30 novembre 2017 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale de services aux familles

Considérant la compétence Jeunesse de la Ville,

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Confirme** l'engagement de la Ville de Luxeuil-les-Bains dans la démarche partenariale avec la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, la CAF et la MSA de Haute Saône.
- **Autorise** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2021 - 2025 entre la ville de Luxeuil-Les-Bains, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, la Caf et la MSA de Haute-Saône.
- **Autorise** le Maire à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE
Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric BURGHARD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 décembre 2021

Signature de la Convention Territoriale Globale de services aux Familles

DÉLIBÉRATION

N° 2021 – 146

En exercice : 38
Titulaires présents : 27
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 8
Nombre de votants : 36

Le 6 décembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Sauveur, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Mme Claudette FAIVRE-BAZIN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE- BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Bernard GIRE	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Philippe GÉRARD	EXCUSE		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	EXCUSE	
Joël DAVAL	SUPP	GUY MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Loïc LABORIE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

En 2017, la politique dynamique de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles a conduit la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Saône à proposer à la CCPLx et à la Ville de Luxeuil-les-Bains de signer la première Convention Territoriale Globale sur le département.

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire.

C'est une démarche de contractualisation de la politique familiale du territoire du Pays de Luxeuil qui remplacera à terme le Contrat Enfance Jeunesse. Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre entre la CAF et la collectivité sur une période pluriannuelle de 5 ans, soit la période 2021-2025.

Elle facilite l'identification des priorités et des moyens dans le cadre d'un diagnostic et d'un plan d'action partagé avec les élus.

		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUREUIL		Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Reçu en préfecture le 17/12/2021 Affiché le 
		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		ID : 070-247000755-20211206-D2021_146-DE
Objet	Signature de la Convention Territoriale Globale de services aux Familles	Délibération n°2021	146	Page 2 sur 3

C'est une opportunité pour la collectivité de mener avec la CAF à ses côtés une réflexion de fond sur les orientations à donner en matière de petite enfance, d'enfance/jeunesse, de parentalité, d'accès aux droits et d'animation de la vie sociale.

La démarche de diagnostic s'est structurée autour des approches suivantes : population, territoire, offre de service existante, moyens mobilisés, instances de partenariats existantes.

Le bilan de la CTG 2017-2020, l'analyse des diagnostics et les différents enjeux des deux collectivités signataires et de la CAF ont permis de décliner 12 fiches-actions :

Tout axe :

- Action 1 : Mise en réseau des acteurs : Organisation de temps de formation et d'échanges

Axe 1 : Petite enfance/ Enfance-jeunesse :

- Action 2 : Proposer une offre d'accueil petite enfance adaptée aux besoins du territoire
- Action 3 : Pérenniser et développer une offre d'accueil Petite Enfance – enfance – Jeunesse adaptée
- Action 4 : Communication aux familles : Le guichet unique
- Action 5 : Proposer un projet éducatif de qualité
- Action 6 : Lutter contre les violences
- Action 7 : Faire évoluer les postes de coordination CEJ en postes de chargé de coopération Ctg

Axe 2 : Parentalité :

- Action 8 : Mettre en place des actions d'accompagnement à la parentalité via notamment un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- Action 9 : S'inscrire dans un réseau de partenaires autour du parcours des 1000 premiers jours

Axe 3 : Accès aux droits :

- Action 10 : Mettre en place une stratégie d'inclusion numérique

Axe 4 : Animation de la vie sociale :

- Action 11 : Développer les animations de la vie sociale hors les murs des centres sociaux
- Action 12 : Enrichir l'offre d'animation de la vie sociale afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU		Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Reçu en préfecture le 17/12/2021 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		ID : 070-247000755-20211206-D2021_146-DE	
Objet	Signature de la Convention Territoriale Globale de services aux Familles	Délibération n°2021	146	Page 3 sur 3

La commission « Services aux Familles – Petite Enfance – Enfance », réunie le 24 novembre 2021 a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « Services aux Familles – Petite Enfance – Enfance » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **Confirme** l'engagement de la Communauté de communes dans la démarche partenariale avec la Ville de Luxeuil-les-Bains, la CAF de Haute Saône tel qu'il est décliné par les 12 actions,
- **Autorise** le Président à signer la Convention Territoriale Globale 2021 - 2025 entre la Communauté de communes, la ville de Luxeuil-Les-Bains et la Caf de Haute-Saône.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

